

# FO

LA FORCE  
SYNDICALE

23<sup>ème</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL  
du 2 au 6 février 2015 à TOURS

# 70 ANS de MILITANTISME 1945-2015

La fondation  
de Force Ouvrière  
et ses principaux acteurs





## 70 ANS DE SYNDICALISME

C'est souvent à l'occasion de date anniversaire importante que l'on s'arrête pour regarder en arrière, c'est aussi sans nostalgie le moment de redécouvrir son histoire.

L'exposition *70 ans de militantisme* qui est présentée au 23<sup>ème</sup> Congrès confédéral de Tours du 2 au 6 février 2015 nous invite à ce voyage militant à travers le temps.

Sont mis en lumière la création de Force Ouvrière et les principaux acteurs de celle-ci.

Des textes, photos, illustrations et affiches, autant de témoignages de notre histoire syndicale mais qui sont aussi le reflet de notre liberté et indépendance : les principes fondateurs qui nous caractérisent toujours dans notre action syndicale d'aujourd'hui.

70 ans d'une histoire d'une organisation syndicale libre et indépendante composée des hommes et des femmes héritiers et continuateurs de cette indépendance.

Grace à ce livret de l'exposition, nous revivons ensemble ces 70 ans de militantisme et nous découvrons ou redécouvrons les portraits et parcours des militants fondateurs de la Confédération Générale FORCE OUVRIERE.

Bonne lecture.

**Jean-Claude MAILLY,**  
Secrétaire Général de la CGT-FO

# **70 ANS DE MILITANTISME (1945-2015)**

- I - De Résistance Ouvrière  
à Force Ouvrière (1943-1945)**
- II - Les principaux fondateurs de la  
Confédération Force Ouvrière**
- III - Naissance de la Confédération  
Force Ouvrière (1947-1948)**
- IV - Les héritiers de l'indépendance syndicale**

# I

## De Résistance Ouvrière à Force Ouvrière (1943-1945)

Comment les militants syndicaux sont passés  
de la Résistance Ouvrière  
à l'affirmation de la Force d'indépendance  
syndicale au travers des Unes des journaux  
"Résistance Ouvrière" et "Force Ouvrière".

# Affiche "FO continue la CGT : ses origines de 1895 à aujourd'hui" [1970]

**CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL**  
**FO**  
**FORCE OUVRIERE**

## continue la C. G. T. ses origines de 1895 à aujourd'hui

**1895** - Congrès de Limoges  
Fusion de la Fédération des Métiers  
et de la Fédération des Bourses du Travail

**1906**

**1914-1918** - Guerre  
(1917) Révolution Russe

**1919**

**1921** - Congrès de Lille  
Naissance du Parti Communiste Français

**1936** - Front Populaire  
Réunification Syndicale

**1939** - Pacte  
Germano-Soviétique

**1943** - Accord du Perreux  
Réunification Syndicale

**1947** - Noyautage de la C.G.T.  
par le P.C.F.  
(Les unitaires deviennent majoritaire)

**1919** - Crédit de la C.F.T.C.

**1919** - Crédit de la C.F.T.C.

**1921** 1<sup>re</sup> Scission C.G.T. - C.G.T.U.  
(Tendance communiste)

**1936** C.G.T.

**1939** 2<sup>re</sup> Scission C.G.T. - C.G.T.U.

**1943** C.G.T.

**1947** 3<sup>re</sup> Scission C.G.T.  
C.G.T.

**1964** - Scission  
F.E.N. C.G.T.F.O. C.F.D.T. C.F.T.C.

Les Syndicats confédérés FORCE OUVRIÈRE représentent les tendances de la C.G.T.  
depuis ses origines et s'imprègnent de la ligne traditionnelle du mouvement syndical Français.

# FORCE OUVRIERE

# **Unes du journal "La Résistance Ouvrière" - Août 1943 à juin 1944**

(Imprimé dans la clandestinité)



Source : Journaux "La Résistance Ouvrière", août 1943 à janvier 1944, n°01 au n°05  
Localisation : BnF Bibliothèque nationale de France

# **Unes du journal "La Résistance Ouvrière" - Février à juin 1944**

(Imprimé dans la clandestinité)



Source : Journaux "La Résistance Ouvrière", février 1944 à juin 1944, n°06 au n°10  
Localisation : BnF Bibliothèque nationale de France

# Une du journal "Résistance Ouvrière" - 24 novembre 1944

(Nouvelle série - Premier numéro)

VENDREDI 24 NOVEMBRE 1944

NOUVELLE SERIE N° 1

LE NUMERO : 3 FRANCS

## NOTRE MISSION

**L**A RÉSISTANCE OUVRIÈRE, la « R. O. » repart. Fondée clandestinement sous l'occupation, la « R. O. » a prouvé aux travailleurs français qu'en dehors d'une poignée de trahis les militants syndicalistes de toute tendance étaient dressés contre l'envahisseur et contre ses mercenaires.

La « R. O. » a entretenu les espoirs et soutenu les volontés grâce à ses rédacteurs, à ses imprimeurs, à ses distributeurs dont certains sont glorieusement tombés et dont d'autres ont été déportés en Allemagne.

« La Résistance Ouvrière » repart. Elle conserve son titre.

Depuis 1940 le mot de Résistance a pris une double signification.

En premier lieu il traduit le refus d'admettre la fatalité des désastres et des décadences, la ferme résolution de ne jamais s'incliner devant la force, le dégoût de ruser avec l'asservissement.

Mais il exprime aussi la dure volonté de chasser l'ennemi et de construire une France qui soit à l'abri de nouveaux dangers.

Ces deux sens sont toujours très actuels.

Nous ne voulons pas revenir au petit train-train d'autrefois qui menait mollement vers les abîmes. Nous refusons de suivre les consignes d'oubli, d'indulgence et de passivité à l'aide desquels certains intérêts cherchent à nous conduire vers une « Révolution Nationale type B ». Nous ne permettrons pas que l'on enferme la Résistance et ses organisations dans un passé glorieux mais révolu.

Et nous pensons aussi que la Résistance a une mission constructive. Elle doit participer de toutes ses forces à l'effort de guerre, préparer la paix, relever le pays, libérer la démocratie des forces d'argent, bâtir une France économiquement forte, socialement juste, politiquement libre.

Pour atteindre ce but, l'unité de la Résistance doit être maintenue, de même que l'unité ouvrière doit être sauvegardée.

A la « R. O. » nous sommes des syndicalistes confédérés.

Nous pouvons avoir des divergences de doctrine, de méthode et d'idéal avec d'autres camarades. Mais nous respectons toutes les opinions. Nous estimons qu'il serait criminel de rejeter de la nation et de la Résistance une fraction quelconque du monde ouvrier. On ne crée pas l'unité française sans unité ouvrière.

Résistance à la lassitude intéressée des conservateurs, construction d'une France libre et prospère, renforcement de l'unité, tel est le programme que s'est fixé « La Résistance Ouvrière ».

R. O.

En 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pages :

**LE TRUST** gigantesque escroquerie des temps modernes par R. BOUYER

# RESISTANCE OUVRIERE

HIER clandestine  
AUJOURD'HUI libre  
Hebdomadaire du Comité d'Etude et de Documentation Economique et Syndicale

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

(adresse provisoire)

10, rue de Solférino

## ABONNEMENT

1 an . . . . .	130 fr.
6 mois . . . . .	65 fr.
3 mois . . . . .	35 fr.

Préparez du mandat postal, le numéro du compte ci-dessous sera indiqué ultérieurement.

## COMITÉ DE REDACTION :

G. Ouradou, — R. Bouyer  
L. Jayat, — Lavergne  
A. Lucot, — L. Fréour  
J.-B. Tomas.

## RECONSTRUCTION !



Victoire du Travail

**Où va le syndicalisme ouvrier ?**

par L. SAILLANT

secrétaire de la C. G. T.  
président du C. N. R.

Voilà quatre ans, en novembre 1940, nous nous posions la question : « Où va le syndicalisme français ? » Il n'était pas inutile de le faire. Replaçons-nous, par la pensée, dans ce mois de novembre 1940. Le 9, un décret venant de l'occupant officiellement la C. G. T. Mais depuis le 16 août 1940 nous étions avertis des intentions gouvernementales contre notre organisation. Si des hommes, perdant tout crédit dans la classe ouvrière et tout honneur dans la nation, ont accepté, voire facilité ces décisions anti-syndicales, il en est d'autres — et ce furent les plus nombreux — qui s'assurent de l'inclure.

Nous étions quelques uns de ceux-là, réunis clandestinement le 26 août 1940 à Sète. Nous ne voulions pas céder, ni trahir notre organisation. Nous prenions donc toutes dispositions pour que, illégalement mais constamment, la C. G. T. continue à vivre, à vivre dans nos usines, ateliers, magasins, bureaux. Il fallait la faire vivre dans l'esprit et la pensée des travailleurs.

Aussi bien n'avions-nous pas hésité à signer de nos noms le manifeste du 15 novembre 1940.

(Lire la suite en page 3.)

## =Pour un monde libre=

par Jean GUEHENNO

**Dans ce numéro :**

EN PAGE 2 : En tendant l'oreille (échos). — Politique extérieure et classe ouvrière, par G. Bellier. — Regard en arrière, par Jacques Debain.

EN PAGE 3 : Un dîner chez les Hurons, par R. Bothereau. — Une interview de Robert Lacoste sur les Comités d'entreprises, par Henry Deschamps. — Technique et stratégie, par Jacques Chément.

EN PAGE 4 : Les lettres, par François Musard. — EN PAGE 5 : Théâtre, par René Joël. — Cinéma, par Merlin.

EN PAGE 6 : Face à face : Un récit de A. Loffler. — Les Alliés et la main-d'œuvre française.

EN PAGE 7 et 8 : Le mouvement syndical. — Documentation.

peut redevenir notre espoir, que la vieille erreur des tyrans est une fois de plus abaisse et que l'humanité rentre dans son ordre qui ne saurait être qu'un progrès continu dans la liberté.

La question, c'est que la liberté devienne le bien de tous. Innombrables sont les hommes qui jamais encore n'ont été libres, et qui, à peine jetés dans le monde, y portent les chaînes d'une servitude continue et secrète, y subissent la loi d'airain du salaire, passent leur vie tout entière à la gagner, libres seulement au fond d'eux-mêmes de refuser cet abaissement et de retrouver dans la révolte leur grandeur. C'est Encelade sous le rocher. Ce refus profond, ce tourment de l'homme écrasé sous la terre livrée à la seule puissance de l'argent, fait toutes nos guerres et nos révolutions.

On n'évitera pas le débat. La liberté, pour la grande majorité des hommes encore, n'est pas à sauver ; elle est à instituer. Je vois trop de gens prêts à se mentir à eux-mêmes (comme ils faisaient d'ailleurs dans l'avant-guerre) et à qui il suffirait que la liberté continuât d'être un mot. Un mot vide, le grand mot d'une hypocrite parade.

Ou bien toute la nation travaillera loyalement (mais les propriétaires le voudront-ils ?) à établir les conditions de la liberté vraie, ou bien ceux à qui elle est refusée feront sauter toute la machine, sans d'ailleurs pour cela de longtemps l'instituer.

(Suite en page 2.)

# Une du journal "Résistance Ouvrière" - 13 décembre 1945

(Nouvelle série - Dernier numéro)

JEUDI 13 DECEMBRE 1945

NOUVELLE SERIE. — N° 56

LE NUMERO : 2 FRANCS

## A propos d'une demi-mesure

par R. BOTHEREAU

On vient de nationaliser quatre grandes banques de dépôts. C'est une opération, excellente dans son principe et nous y applaudissons.

En nous autorisant, toutefois à dire que l'opération n'a pas été suffisamment poussée. Ni assez fond, pour ce qui est des modalités de cette nationalisation, parce que les ponts ne sont pas totalement coupés avec les anciens actionnaires. Ni assez étendue, en ce qu'elle laisse hors d'elle des banques de dépôts d'importance non négligeable et toutes les banques d'affaires.

Cette mesure est tout au plus une demi-mesure. Ceci dit pour situer la question. Et aussi pour me permettre de rappeler que la nationalisation n'est pas une fin en soi. C'est un moyen. En l'occurrence, la nationalisation du crédit — qui est seulement amorcée et pas encore réalisée — a pour objet, selon nous, d'assurer « la direction » du crédit au bénéfice final de l'intérêt général de la nation.

C'est ainsi que le motivait le Plan de Révolution économique et social de la C. G. T. C'est ainsi que nous l'entendons. C'est pour cette fin que nous la concevons.

Je viens d'achever la lecture d'un fort intéressant petit livre sur l'économie française dans le monde (1). Les auteurs y démontrent, chiffrés à l'appui, que « l'économie française avant guerre était principalement orientée vers la production des biens de consommation et tendait de plus en plus à négliger des biens de production ». En d'autres termes, nous nous attachions à produire des choses consommables en utilisant un matériel insuffisamment entretenu et renouvelé. En d'autres termes encore, nous produisions en vue de notre bien-être immédiat sans trop penser aux nécessités futures, sans considération pour notre propre avenir, sans davantage de considération pour la place prise par nos concurrents dont nous préparions ainsi mollement à déverser les tributaires. Et nous étions, en fait, les tributaires de l'étranger en un certain nombre de domaines où nous eussions pu l'être.

Il se peut que notre tempérament national s'accorde fort de cette douceur de vivre qui fait, paraît-il, un des charmes de notre pays. Nous trouverions là que que excuse, à tout le moins quelque explication à notre comportement d'avant guerre.

(1) « L'Economie française dans le monde », aux Presses Universitaires de France.  
(Voir la suite en 2<sup>e</sup> page.)

## Le Cartel Central des services publics maintient ses revendications

Le Cartel central des Services publics publie communiqué :

Les Bureaux responsables des Fédérations des Cheminots, de l'Électricité, des Forainiers, maîtrise, des Forces Armées, Administration générale, Air-Guerre-Marine, Economie nationale, Enseignement, Finances, Postes, Travaux publics, des P. T. T., des Services publics et de Santé, des Transports, des Usines et des Pétroliers, et des Travailleurs de l'Etat, composant le Cartel des Services publics, réunis le 10 décembre au siège la C. G. T. En présence des informations erronées et méprisantes de la presse, précisent qu'aucun changement de menu n'a eu lieu entre le Cartel et le gouvernement et que les militants responsables n'ont reçu aucune convocation officielle.

Soulignent le caractère fantaisiste, de certaines déclarations relatives au nombre des fonctionnaires et agents des Services publics.

Montrent leurs revendications, plusieurs fois exprimées :

1<sup>e</sup> Octroi d'une indemnité d'attente de 1.000 francs par mois à compter du 1<sup>er</sup> août 1945 pour les titulaires, fonctionnaires et personnes en retraite ;

2<sup>e</sup> Révision générale des traitements et retraites à valoir du 1<sup>er</sup> janvier 1946 ;

3<sup>e</sup> Reclassement de la fonction publique.

Rappellent que l'indemnité de 1.000 francs ne peut être considérée que comme une indemnité d'attente jusqu'à la révalorisation générale des traitements et retraites en fonction du coût de la vie.

# RESISTANCE OUVRIERE

HIER  
clandestine  
AUJOURD'HUI  
libre

Hebdomadaire du Comité d'Etude et de Documentation Economique et Syndicale

## HIER RÉSISTANCE AUJOURD'HUI FORCE

A partir du 20 décembre

## LISEZ : FORCE OUVRIERE

Notre journal conservera son format mais paraîtra sur 12 pages. — Transformé, il sera désormais

Un magazine syndical et social  
Pour la classe ouvrière,  
Pour le monde du travail.

Vous y trouverez les leaders habituels du Bureau confédéral, tous nos camarades des Fédérations, des Unions et des Syndicats.

Vous trouverez sous leur plume un programme immédiat d'action et de revendications. Une position : la nôtre. Pour le syndicalisme, sa voie traditionnelle à travers l'évolution du monde en marche.

Vous trouverez des idées, des conseils, de la récréation, de la documentation. 12 pages de textes et images au service de NOTRE cause et cette cause est au service de la France et du monde.

ACHETEZ, DIFFUSEZ

## FORCE OUVRIERE

L'hebdomadaire du travail pour les travailleurs.

Toutes les organisations syndicales sont d'ores et déjà pressenties, elles doivent assurer à notre organe la plus large publicité.

Pour tous renseignements, pour toute initiative écrivez, téléphonez à FORCE OUVRIERE  
155, rue de Vaugirard, Paris-15<sup>e</sup> — Ségur 89-81

Rédaction  
et Administration

(adresse provisoire)  
10, rue de Solférino

COMITE DE REDACTION :

G. Ouradou. — R. Bouyer  
L. Jayat. — Lavergne  
A. Lucot. — L. Fréour  
J.-B. Tomas.

## La Commission nationale des salaires va reprendre ses travaux

par Albert GAZIER

La Commission nationale des salaires a été créée au début de cette année en vue de remettre en ordre les salaires. Elle est composée de représentants de la C. G. T., d'une minorité de délégués C.F.T.C., de patrons et de fonctionnaires appartenant à divers ministères.

M. Parodi, qui l'a constituée, a tenu à en présider personnellement la plupart des séances. Ces débats de la Commission ont souvent été animés. Toutefois les patrons se sont fréquemment réfugiés dans un silence prudent : ils n'avaient d'ailleurs pas besoin d'intervenir : les fonctionnaires de l'Économie Nationale se chargeaient, beaucoup mieux qu'eux, de défendre leurs positions.

Il serait injuste de prétendre que cette Commission n'a servi à rien. On doit à ses travaux la plupart des progrès obtenus en matière de législation des salaires. La répartition des différents métiers en catégories professionnelles affectées d'un coefficient hiérarchique : fixation d'un même salaire de base pour les manœuvres appartenant aux industries les plus diverses ; diminution de l'écart séparant les salaires féminins des salaires masculins ; élévation du salaire maximum moyen de réduction de 4% à 25% de l'écart suivant la promotion et la dernière zone ; amélioration sensible de la situation des jeunes travailleurs ; établissement de barèmes pour les ingénieurs et cadres supérieurs.

Mais il reste encore beaucoup à réaliser. Nous n'avons pas obtenu le salaire horaire de 25 francs que nous réclamions pour le manœuvre parisien. Le principe « à travail égal, salaire égal » n'est appliqué qu'aux employés et aux patrons du commerce, et de l'industrie dans les zones demandées à être sérieusement améliorées : l'existence d'un salaire maximum est contraire aux revendications confédérées.

(Voir la suite en 3<sup>e</sup> page.)

## De qui se moque-t-on ?

par Henry DESCHAMPS

L'HISTOIRE peut commencer, si l'on veut, par des chiffres. Dans une époque où un tessempelage de chaussures coûte 300 francs, un kilo de painnes 60 francs, une livre de beurre 80 francs, un gilet de lame 3.000 francs et un pardessus les yeux de la tête, il existe des hommes et des femmes dont le salaire mensuel est inférieur à 3.000 francs, au province et à 4.000 francs à Paris.

Rien d'insoluble, direz-vous. Il suffit d'augmenter ces traitements misérables et ridicules à la mesure du sortilège.

C'est ce que pensaient aussi, bien naïvement, les agents des services publics.

Et comme ce sont ni des loups, ni des émergumènes, et moins encore des trublions, ont-ils demandé la révalorisation de leurs salaires, en fonction du coût de la vie.

La faim justifiant des moyens, ils croient judicieux de suggérer que, parant au plus pressé, on allouât immédiatement une indemnité provisionnelle de 1.000 francs.

De quoi, par ces temps de glace, acheter 200 kilos de charbon au marché noir.

Mais cela se passait au mois d'août.

On avait alors plus faim que froid.

Depuis, on ne sait plus ce qui

En 3<sup>e</sup> page :

## On ne peut pas détruire l'industrie allemande

par Jacques CLEMENT

Ils s'en furent alors trouver les élus de l'Assemblée consultative.

Là, sur les regat à bras ouverts, on les fit assaillir, sur les cajola, sur leur demande des nouvelles de leur petite famille. On ne leur offrit pas de petits fours — les pâtisseries n'étant pas encore tolérées — mais le cœur y était.

Ainsi pensèrent les gens de bon sens qui approuvèrent.

Ainsi pensèrent les partis qui leur donneront bruyamment raison.

Mais ainsi ne pensa pas le gouvernement d'alors, qui n'était qu'un provisoire, et qui resta résolument surdière ses guichets.

Les travailleurs de la fonction publique sont patients, mais obstinés. Courtoisement, ils vinrent frapper aux portes des ministres. Selon l'image, on les éconduisit avec de bonnes et solides paroles.

De fifflans, aucun !

— C'est que, voyez-vous..., nous, nous n'avons aucun pouvoir, nous ne sommes là, hélas ! qu'à titre consultatif... Autrement, croyez-nous, ce serait fait. Et en deux temps, trois mouvements encore...

— Veus, au moins, vous êtes des frères. Nous sommes touchés, très touchés... Alors, vous nous aidez ?

— C'est que, voyez-vous..., nous, nous n'avons aucun pouvoir, nous ne sommes là, hélas ! qu'à titre consultatif... Autrement,

Il faut dire que les travailleurs des services publics constituent, dans leur ensemble, une très intéressante clientèle électorale.

Il sait bien sûr s'apercevoir. C'était, en effet, à qui les encouagerait de la voix et du geste dans leurs revendications.

C'est fou ce qu'ils eurent d'amis.

Autant que de promesses, mais d'augmentations, toujours pas !

(Voir la suite à la page 2.)

# Article du journal Force Ouvrière : "La grande aventure Résistance Ouvrière" - Pierre Magnier - 16 juin 1965



De la salle de rédaction, l'équipe du journal s'est transportée au morbie. Le travail d'une semaine se concrétise et, demain, le syndicalisme libre Force Ouvrière sera présent dans tout le pays.

## La grande aventure de "Résistance Ouvrière"

avec Pierre MAGNIER

**N**ous ne pouvons célébrer le millième numéro de notre journal sans dire un mot de « Résistance Ouvrière » dont il est issu. « R.O. » a été créé dans la clandestinité pour faire entendre, malgré tout, pendant l'occupation, la voix du vrai syndicalisme. Parmi les artisans de « Résistance Ouvrière », nombreux sont ceux qui ont disparu. Bouyer, le patron, Capocci, Sidro, Gyesse sont morts ; d'autres nous ont quittés. Nous avons demandé à Pierre Magnier, qui participa activement à la fabrication du journal, d'évoquer pour nous quelques souvenirs. Il tient à le rappeler, il ne fut qu'un des maillons de la chaîne. Mais son témoignage nous permet de mieux comprendre quels furent le courage et l'abnégation de l'équipe tout entière.

— Plusieurs militants, nous dit-il, qui étaient restés fidèles à l'esprit de la vieille C.G.T. se rencontrèrent à Sète, je crois fin octobre 1940. Je n'étais pas présent, mais je sais que c'est au cours de cette réunion qu'ils décidèrent de créer un journal qui s'appellerait « Résistance Ouvrière ». Quelque temps plus tard, Raymond Bouyer, qui avait été le patron du « Peuple » fut contacté et chargé de

constituer l'équipe qui allait sortir le journal.

— Quel était votre rôle exact ?

— En ce qui me concerne, j'étais chargé d'établir les liaisons pour l'impression et la distribution du journal. Je ne travaillais pas seul. Des militants comme Adolphe Sidro et Lucien Gyesse m'aidaient dans ma tâche. Nous bénéficiions aussi, il faut le mentionner, du concours de Largentier, qui était chargé de la composition.

Celle-ci, puisque nous travaillions clandestinement, se faisait de façon bizarre. Des typos que connaissait Largentier tapaient les articles. J'avais une petite valise dans laquelle on mettait les galées de plomb, et on cherchait ensuite un imprimeur pour mettre ce plomb en forme et faire le tirage. Bien des fois, j'ai dû laisser la valise derrière une porte cochère et m'en aller les bras ballants. Jamais nous ne prenions le métro. Nous allions toujours à pied.

— Où imprimez-vous ?

— Tout d'abord à l'Imprimerie Réaumur, sur les presses du « Pariser Zeitung ».

— Le journal de l'occupant allemand ?

— Oui. Nous arrivions pendant l'heure du déjeuner ; nous démontions

les formes des Allemands et nous mettions celles de Résistance Ouvrière à la place. Nous devions nous y reprendre à plusieurs fois. C'était dangereux. Un jour nous avons dû filer en abandonnant les formes du journal. C'est à partir de ce moment-là que nous avons été recherchés.

— Combien de numéros avez-vous fait ainsi ?

— Quatre ou cinq peut-être. Ensuite, nous avons été dans une petite imprimerie de la rue Chapon. Nous avons dû nous sauver encore une fois. Les maîtres imprimeurs ont été arrêtés et envoyés à Buchenwald.

— D'où les connaissiez-vous ces imprimeurs qui acceptaient de prendre tant de risques ?

— C'était Largentier qui prenait contact avec eux. Moi je ne m'occupais que de la liaison. Je portais le plomb, là où on me disait d'aller. Chacun faisait son travail.

— Quand le premier numéro de Résistance Ouvrière est-il sorti ?

— Je ne sais plus exactement. En 1942. Le journal avait été annoncé par un tract. En allant porter ce tract à l'imprimerie de la rue Mont-Cenis, dont le patron était un ancien compositeur de la chambre typographique, j'ai été arrêté par le commissaire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement. J'avais sûrement été donné. C'est un des inspecteurs qui m'a sorti de là. J'avais jusqu'à 5 heures pour parler ; à deux heures, cet homme est entré dans ma cellule et m'a dit : « Dans dix minutes, tu fous le camp. Au bout du couloir, il y a une porte, elle sera ouverte ». C'était vrai. C'était un ami. Il a été arrêté plus tard par son propre commissaire.

— Quel était le tirage de Résistance Ouvrière ?

— C'est difficile à dire. C'était variable. Entre 15 et 20.000 peut-être. Nous avions un gros problème : l'imprimerie manquait de papier. Un marchand qui, autrefois ramassait les « bouillons » du Peuple a accepté de nous fournir des rognures que nous pourrions échanger contre du papier : il fallait cinq tonnes de rognures pour avoir trois tonnes de papier aux Papeteries de Pontivy.

Officiellement, j'étais chef de garage dans une entreprise de transports, les Etablissements Payot, créés bien entendu pour les besoins de la cause. Nous avions des amis aux Ponts et Chaussées qui nous procuraient tous les papiers et toutes les autorisations nécessaires. On charge donc un camion Payot, et nous voilà partis pour Pontivy, où nous prenions nos bobines.

Le retour, au Mans, je me trompe de route et voilà que nous tombons dans un camp allemand à Avouroux. Le feldwebel qui nous arrête avait la barbe (1). Il sort son revolver, nous le colle sur la tempe. Il nous prenait pour des Anglais.

Nous ne nous faisions pas trop de soucis, car nos faux papiers étaient parfaitement en règle.

Le lendemain, le capitaine du camp nous convoque pour nous demander ce que nous faisons là. « Nous transportons du papier pour l'entreprise Payot. Nous sommes passés dans un chemin interdit, ce qui n'est pas un crime. Mais ce qui ne va pas c'est que le feldwebel était saoul et qu'il nous a menacés de son revolver ». Le capitaine était un homme très correct : Enquête. Excuses. Le capitaine nous offre du miel synthétique et nous fait un mot pour nous excuser auprès de nos patrons. C'est comme ça qu'il a laissé passer un chargement de papier destiné à faire Résistance Ouvrière !

— Et la diffusion ?

— La diffusion était difficile. Avec Sidro et Giès, nous prenions le paix à la sortie de l'imprimerie. Notre premier poste de distribution se trouvait rue Boudreau, dans les sous-sols du Théâtre Athénée. Il y avait à côté



Louis Fréour, l'un des fondateurs de « Résistance Ouvrière »

la Caisse d'Assurances Sociales où travaillaient — disons plutôt où étaient cachés Capocci, Boulanger, Sidro, Gyesse. Ils venaient nous donner un coup de main pour faire les paquets, qu'on allait ensuite déposer aux quatre coins de Paris. On en laissait dans un café pour Compagnon qui était chez Renault ; la plupart étaient cachés faubourg Saint-Antoine parmi les billes de bois. Des militants venaient les chercher là. Nous ne savions pas qui ils étaient. Moi je ne connaissais pas Bouyer. C'était de lui que je recevais mes ordres.

— Comment viviez-vous à l'époque ?

— On ne dormait pas beaucoup. On n'habitait jamais au même endroit. Plusieurs d'entre nous ont été arrêtés. Harmel, qui avait été rédacteur en chef au Peuple, est mort en déportation. Il était chargé de la rédaction des papiers de fond avec Botheau, Fréour, Gazié, Ouradou, Delamarre... Il rencontrait partout Ouradou rarement les autres, jamais Botheau.

Ce qu'il faut dire, c'est que je ne me suis jamais pris pour un héros. J'ai toujours eu très peur. Je faisais simplement ce qu'on me disait de faire.

(1) Etre ivre, en termes d'imprimeur.

# Une du journal "Force Ouvrière" - 20 décembre 1945

(Premier numéro)

# FORCE OUVRIÈRE

HIER RÉSISTANCE - AUJOURD'HUI FORCE

2<sup>e</sup> année. — N° 1. — « R.O. », nouvelle série.

TOUS LES JEUDIS. — 5 fr.

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1945

**F**ORCE OUVRIÈRE n'est pas un journal nouveau. Il est la continuation de « Résistance Ouvrière ». Hier, « Résistance Ouvrière », née dans la clandestinité, exprimait avec force et clarté la position et l'action des militants et des organisations syndicales en face et contre l'occupant et la trahison de Vichy. Aujourd'hui qu'il s'agit de reconstruire notre pays, les forces ouvrières, toutes les forces ouvrières, doivent mettre la même foi, la même passion au service de ce grand œuvre. C'est ce que veut exprimer avec la même conviction, avec la même clarté, notre titre : « Force Ouvrière ».

**P**OUR la totale participation des nôtres à cette renaissance de notre pays, nous voulons donner à nos camarades des possibilités plus grandes d'éducation sociale, économique et politique, ce dernier mot entendu dans son sens général. Nous voulons leur présenter l'étude des grands problèmes, parfois arides, sous une forme accessible à leur formation, même sous une forme attrayante. Nous pensons que ces études ne doivent pas forcément prendre le caractère d'études abstraites, qu'il faut au contraire leur donner une présentation qui joligne l'utile à l'agréable. C'est la raison pour laquelle nous avons, à l'instar de nos camarades anglais et américains en particulier, choisi la forme du « magazine ». Les illustrations et les photos de notre journal ne manqueront pas d'éveiller l'intérêt de la famille de nos camarades. Elles feront naître la lecture au foyer, resserrant et développant par des satisfactions intellectuelles communes la vie familiale.

**D**ANS sa lutte pour l'amélioration des conditions sociales, le militant ne doit pas se sentir seul, surtout au milieu des siens. Il éprouve le besoin de pouvoir parler à un foyer de ses idées et de ses espérances. Cette communauté de vues et d'espoirs, nous avons la certitude que « Force Ouvrière » aidera à la créer. Nous aurons ainsi épaulé, renforcé la foi de nos camarades dans les destins que doit forger le syndicalisme. Compréhension de la part de ses camarades, compréhension de la part des siens : c'est dans ce milieu sympathique que le militant doit pouvoir se tremper et se retrémper.

Que « Force Ouvrière » serve, comme l'a fait « Résistance Ouvrière », la vérité, et la vérité seule, et nos camarades seront armés pour la bataille féconde, car la vérité est une force, par elle-même dynamique, et elle finit toujours par triompher.

**F**ORCE OUVRIÈRE doit procurer à nos camarades une profonde joie : celle de pouvoir réaliser leur volonté de savoir et d'accéder à ce savoir sans être rebuts par l'aridité des sujets traités, ceux-ci se trouvant mêlés à d'autres informations ayant un caractère plus récréatif, voire une présentation artistique.

Ce savoir, plus facilement acquis, le militaire pourra aussi plus facilement le développer et le diffuser autour de lui. La vie est faite d'un continu échange d'idées que « Force Ouvrière » suscitera.

Organe de documentation pour notre combat, voilà ce qu'il veut être. Voilà ce qu'il doit être.

LÉON JOUHAUX



— Il faut lui donner de bonnes habitudes, à ce petit...

## PETITES CAUSES... GRANDS EFFETS...

### De la politique et des politiciens

**L**e conflit qui oppose les organisations syndicales au gouvernement n'a pas été sans jeter quelque perturbation parmi les partis politiques et notamment dans ceux dressés à jouer intensément avec le mécontentement des foules — lorsqu'ils se trouvent dans l'opposition.

C'est une constatation. Les promesses pré-électorales et les déclarations d'amour sont restées, lorsque l'atmosphère badaboum et eut bientôt de cour.

Et chacun d'eux rejette sur le voisin une attitude louvoyante, sinon équivoque, pour fuir ses propres responsabilités.

Devant cette défaillance, le cartel des Services publics est demeuré inébranlable et a manifesté sa résolution de poursuivre son action jusqu'au bout.

### Jeu de dupes

**I**l est certes aisément de dire : « Nous sommes de cœur avec vous. » Ou bien : « Vos revendications sont les nôtres. » Ou encore : « Votre situation misérable est intolérable. » Il semble que l'amour de la classe

bourgeoise s'arrête pour certains au portefeuille ministériel.

On évoque alors des réserves, on soulève des objections, on fait appel à la compréhension, aux sentiments nationaux et patriotes, à une foule d'arguments sentimentaux, qu'on ne sert d'ailleurs toujours que du même côté.

Du côté des éternels fidèles.  
Et des non moins éternels sacrifiés.

### Le célèbre article 5

**C**OMME on ne savait comment sortir définitivement de mauvais pas dans ce projet de budget, on invente alors un des deux articles 5.

Vous savez bien, cet article 5 de la loi électorale, cause de tous les maux présents et futurs. Cet article 5 qui est la bonne aubaine des partis en peine d'argument.

Mais si l'Assemblée n'a pas l'initiative des dépenses, il n'en reste pas moins que le conseil des ministres est le grand maître du budget.

Or, il y a dans l'équipe gouvernementale quinze représentants, au bas mot, sur vingt et un qui ont approuvé chaleureusement, dès mains et des pieds, les revendications du cartel des Services publics.

Il y en a même davantage si l'on veut bien y ajouter un ministre ré-

dical et quelques autres personnes aux tendances sociales affirmées du moins électoralement.

Bref une majorité solide et à toute épreuve... Comme on dit.

### Au pied du mur

**L**ORS, qui donc empêche un seul de ces ministres, amis affectueux de l'assemblée, de jeter au milieu des débats une proposition nette, claire, sans bavure, accordant satisfaction aux revendications des syndicats ?

Que celui-là le fasse.

Et que les autres se contentent.

On saura alors où, sont les faux frères et l'on n'aura plus besoin de se jeter à la tête les histoires de combinaison bipartite ou tripartite qui n'appartient aux foyers des fonctionnaires ni pain, ni charbon, ni confort.

Si la majorité est d'accord — comme le laissent entendre les affirmations bruyantes d'attachement et de fidélité — tout devient simple.

Les trois quarts de l'Assemblée se feront alors un plaisir d'approuver des deux mains le projet gouvernemental.

Mais pourquoi n'a-t-on pas commencé par cela ?

# Une du journal "Force Ouvrière" "1<sup>er</sup> mai 1946"

3<sup>e</sup> Année. — N° 19. « R. O. », nouvelle série.

TOUS LES JEUDIS. — 5 fr.

JEUDI 2 MAI 1946

# FORCE OUVRIÈRE

HIER RESISTANCE — AUJOURD'HUI FORCE



**U**N Premier mai est toujours pour nous une grande date par elle-même. Le passé de la Confédération générale du Travail, ce passé de luttes et de succès, nous permet d'aborder le présent avec confiance. Les militants qui, comme moi, possèdent le privilège, par ailleurs peu réjouissant, de pouvoir se reporter à de nombreuses années en arrière, à de nombreux anniversaires précédents, peuvent apprécier le chemin parcouru et trouver sur ce chemin les plus solides raisons d'espérer.

Alors que de tous temps les adversaires, dont nous n'avons pas manqué, nous ont présenté comme subversifs et destructeurs, voici maintenant que nous apparaissions comme la seule force capable de promouvoir réellement le relèvement du pays.

Mais, pour écrire l'histoire telle qu'elle doit être écrite, il nous suffit de faire appel à nos souvenirs.

**Q**UARANTE ANS ont passé depuis que nous avons posé, le 1<sup>er</sup> mai 1906, la revendication suivant laquelle se trouva axée longtemps l'action syndicale : *la journée de huit heures*. Nous demandions la journée de huit heures et nous demandions aussi l'application des « trois huit ».

Au souci constant d'améliorer le bien-être humain, la C.G.T. fait le souci de l'intérêt général. La Confédération connaît déjà, comme elle ne cessa jamais de le faire, la double bataille pour l'amélioration de la condition ouvrière et celle de la prospérité de la collectivité nationale.

Notre rôle de précurseurs dans l'avènement du progrès social nous faisait considérer par les uns comme des réformistes n'allant pas assez loin dans la transformation révolutionnaire, par les autres, privilégiés, gouvernement et politiciens, comme des négateurs de l'ordre n'aspirant qu'au chambardement.

Aujourd'hui, sans qu'elles aient varié, nos idées triomphent. Le dernier Congrès de la C.G.T. a déterminé nos tâches. Comme il y a quarante ans

la C.G.T. réclame les transformations énergiques qui conditionnent notre rénovation économique et par là même la résurrection de notre pays.

**L**E 1<sup>er</sup> mai 1946, les millions de travailleurs rassemblés dans nos syndicats manifesteront leur volonté de développer la production pour assurer à tous plus de mieux-être. Cette volonté de produire, les travailleurs ne la séparent pas des conditions qui doivent permettre l'utilisation complète des forces productives, dont la conséquence doit être la diminution de la peine des hommes. « L'économie du profit » freine encore la création des richesses.

Seules l'adaptation de nos techniques, la rénovation de notre outillage, l'organisation méthodique du travail, l'installation d'un système social répondant à notre époque, peuvent nous permettre d'accomplir nos tâches et d'atteindre nos buts.

Cela s'appelle réaliser une transformation sociale. En ce Premier mai 1946 nous voulons cette transformation et nous la voulons rapide, car les temps que nous vivons ne sont plus des temps de lente évolution.

**I**l nous appartient d'écrire une autre page d'histoire ouvrière dans un chapitre du livre que nous avons ouvert il y a cinquante ans. La tradition d'hier, adaptée aux nécessités actuelles, doit inspirer nos actes.

Gabrel



## II

# Les principaux fondateurs de la Confédération Force Ouvrière

Biographies et mises en avant des éléments importants du parcours syndical de militants fondateurs de la Confédération Force ouvrière

# Biographie de Léon JOUHAUX (1879-1954)

Président de Force Ouvrière de 1948 à 1954



## JOUHAUX Léon, Henri

Né le 1er juillet 1879 à Paris (XVe arr.), mort le 28 avril 1954 à Paris ; syndicaliste ; secrétaire, puis secrétaire général de la CGT (1909-1947) ; président de la CGT-FO (1948-1954) ; président du Conseil économique (1947-1954) ; président du Groupe ouvrier (1919-1954) et vice-président du Conseil d'administration du Bureau international du travail (1946-1954) ; vice-président de la Fédération syndicale internationale (1919-1945) ; vice-président de la Fédération syndicale mondiale (1945-1948) ; vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres (1949-1954) ; prix Nobel de la Paix 1951.

[...] Jouhaux, il se plaisait à le rappeler, fut un enfant de la laïque qu'il fréquenta jusqu'à 12 ans. Mais à 16 ans, obligé de travailler il entra à la manufacture d'allumettes d'Aubervilliers, et se mit aussitôt au service de l'organisation syndicale qui le chargea de la rédaction des procès-verbaux des réunions du syndicat car il était trop jeune pour être membre du bureau. C'était en 1895. 1906 amène Léon Jouhaux à la section des Bourses du Travail de la CGT où il représente la Bourse du Travail d'Angers.

### En 1909, et après y avoir rempli les fonctions de trésorier, il est élu secrétaire général de la CGT

Dès lors et jusqu'à la scission syndicale de 1947, la vie de Léon Jouhaux se confondra avec celle de la CGT qu'il dirigera sans interruption. De toute cette période, il reste de l'action de Léon Jouhaux, des dates, des lois et avec chacune de ces dates et de ces lois, un peu plus de bien-être pour les travailleurs. 1918 : c'est le programme minimum de la CGT et la revendication des 8 heures. 1920 : c'est le Congrès d'Orléans qui demande la nationalisation industrielle des grands services et industries ainsi que le contrôle ouvrier de l'organisation économique. 1924 : La CGT dirigée par L. Jouhaux revendique les assurances sociales, et le Conseil national économique. En 1925, la CGT demande les congés payés, le contrôle de l'embauchage et les conventions collectives. Et en 1936, la CGT, toujours sous son impulsion, obtient successivement : La semaine de 40 heures ; Les Conventions collectives ; La procédure de conciliation ; Les délégués d'atelier ; La prolongation de la scolarité ; La nationalisation des industries clefs. Cela est le bilan de victoire de l'organisation aux destinées de laquelle il présidait.

Mais ces victoires, la CGT les a acquises sans jamais se départir de ce qui faisait sa raison d'être : l'indépendance.

Fidèle gardien des statuts de son organisation, mais aussi, fidèle à sa conception du syndicalisme, Léon Jouhaux s'est, durant les jours sombres du mouvement ouvrier, toujours trouvé dans le camp des tenants de l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis politiques, des gouvernements et du patronat. Cet état d'esprit, Léon Jouhaux l'a traduit dans les actes aussi bien à l'égard des staliniens qu'à l'égard du gouvernement de Vichy.

Au cours de la dernière guerre, Léon Jouhaux, qui s'oppose à la dissolution de la CGT par le gouvernement de Vichy, est arrêté en décembre 1941 à Marseille. Transféré à Vals-les-Bains et envoyé en résidence forcée à Cahors, il est alors arrêté par les Allemands et déporté l'année suivante en Allemagne, où le suit Mme Jouhaux.

Il ne rentre en France que deux ans plus tard, en 1945, et reprend immédiatement sa place à la tête de la vieille CGT.

Il devient président du Conseil Economique et Social en mai 1947, et le restera jusqu'à sa mort.

**En 1947, il quittera avec ses camarades FO « sa maison » dont les staliniens veulent faire un instrument à leur disposition et le congrès constitutif de la CGT-FO fera de lui, en avril 1948, son président.**

Parallèlement à cette intense activité nationale, Léon Jouhaux a mené sur le plan international une action intense en faveur de la paix en défendant dans le monde l'idée qu'il ne peut y avoir de suppression des conflits armés sans suppression des guerres économiques.

En 1904, c'est lui qui, en tant que membre du Comité national de la CGT demanda à l'organisation française de reprendre les relations avec le secrétariat international. Jusqu'en 1914, jusqu'à Berlin même, il mena campagne contre la guerre et en 1916 il siège, à la conférence internationale de Leeds où naît l'idée de l'OIT.

Représentant la France à la commission de rédaction de la partie XIII du traité de Versailles, qui jeta les bases de l'Organisation Internationale du Travail, Léon Jouhaux participa en 1919 à Washington à la constitution du Bureau International du Travail où il siégea depuis comme délégué ouvrier et membre du Conseil d'administration.

Entre-temps il avait été élu vice-président de la Fédération Syndicale Internationale reconstituée après la paix en 1919. Léon Jouhaux prit également une part active aux travaux de la conférence du désarmement, particulièrement en ce qui concerne la suppression des fabrications privées d'armes et de munitions. C'est sur son initiative que fut convoquée en 1927, à la SDN à Genève, la conférence économique internationale.

Un instant interrompu par la deuxième guerre mondiale et la captivité, l'activité internationale de Léon Jouhaux reprit plus intense encore dès la Libération. Dès sa libération il est élu vice-président de la FSM où il fera porter tous ses efforts dans la démocratisation des syndicats allemands qu'il considère comme le principal élément de paix. Mais lorsque la FSM éclatera, Léon Jouhaux sera une fois de plus dans le camp de la liberté et siégera en 1948 au Congrès constitutif de la CISL qui l'élera vice-président, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort. Délégué adjoint de la France à l'ONU en 1945 et 1946, il est délégué en 1947 et 1948. L'assemblée internationale le suivit lorsqu'en 1946 il demanda la suspension des relations diplomatiques avec Franco. Enfin, et en tant que délégué du BIT, il représente les ouvriers au Comité consultatif de la Banque de Reconstruction internationale à Washington.

La consécration de cette vie de militantisme international, Léon Jouhaux la trouva en décembre 1951 lorsque lui fut décerné à Stockholm le prix Nobel de la Paix. [...]

Sources : Biographie Journal "Force Ouvrière", 06/05/1954, n°431

Photo Fonds Secrétariat général

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

# Biographie de Robert BOTHEREAU (1901-1985)

Secrétaire Général de Force Ouvrière de 1948 à 1963



## BOTHEREAU Robert, Eugène, Amilcar

Né le 22 février 1901 à Baule (Loiret), mort le 31 mai 1985 à Beaugency (Loiret) ; ajusteur mécanicien ; secrétaire adjoint du syndicat local des travailleurs de l'État ; secrétaire de l'Union départementale CGT du Loiret (1929-1933) ; secrétaire adjoint de la CGT (1933-1940 puis 1944-1947) ; responsable de la CGT clandestine en zone Nord avec Louis Saillant et Albert Gazier ; membre du CEES ; négociateur des Accords du Perreux (17 avril 1943) ; secrétaire général de la CGT-FO (avril 1948-novembre 1963).

[...] Il adhéra en 1919 au syndicat CGT confédéré des Métaux de Meung-sur-Loire alors qu'il travaillait chez un garagiste [...] Ouvrier d'État à partir de 1923, il accéda alors aux fonctions de secrétaire adjoint du syndicat local des travailleurs de l'État et en 1928 au secrétariat de la Bourse du Travail d'Orléans. Au début de l'année 1929, Robert Bothereau occupait de nombreuses fonctions départementales : membre de la commission exécutive de l'Union départementale, secrétaire de l'Union locale, gérant et éditorialiste de *L'Avenir syndical du Centre*. Aussi fut-il choisi pour succéder à Magné à la tête de l'UD, le 25 avril 1929.

[...] Le XXIIe congrès de la CGT (septembre 1933) le nomma officiellement au secrétariat confédéral. Dès lors, la carrière syndicale de Robert Bothereau se fit aux côtés de Léon Jouhaux dont il partagea toutes les grandes prises de position et analyses. Dans les années 1934-1935, il joua un rôle important dans l'élaboration du Plan de la CGT.

Maintenu dans ses fonctions de secrétaire de la CGT après le congrès d'unification de Toulouse (mars 1936), Robert Bothereau s'occupa des rapports avec la FNCC (Fédération nationale des coopératives de consommation) et fut, en 1938, membre du conseil d'administration de l'Institut confédéral d'étude et de prévention des maladies professionnelles. Il eut en outre la charge des relations avec les UD, des problèmes de main-d'œuvre, de la publication de *La Voix du peuple*. [...] Mobilisé en septembre 1939, il envoya, par correspondance, à Léon Jouhaux son approbation de la résolution de la Commission administrative de la CGT de septembre 1939, dénonçant « le pacte Staline-Hitler » et « ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu le condamner. » [...] Il reprit ses activités syndicales en juillet 1940. [...] et le 26 août, il participa à une réunion où [...] décision fut prise de continuer à exister, en dépit du décret de dissolution des syndicats [...]. En février 1941, Robert Bothereau [...] devint le principal responsable de la CGT en zone Nord avec Louis Saillant et Albert Gazier. [...]

Après la publication du *Manifeste des douze* en novembre 1940, Robert Bothereau fut avec d'autres lieutenants de Léon Jouhaux [...] un de ceux qui organisèrent la Résistance à Vichy au sein du Comité d'études économiques et syndicales.

[...] À l'été 1941, Robert Bothereau partit s'installer à Beaugency. [...] Il entra en relation avec des groupes locaux de Libération-Nord. Une arrestation survenue dans sa commune l'obligea à entrer dans la clandestinité : il partit s'installer à Paris où il travailla à la reconstitution de la CGT clandestine. Robert Bothereau se prononça clairement contre la Charte du travail instituée le 4 octobre 1941. Toutefois, [...] il resta partisan de la présence dans les syndicats officiels [...]. En liaison avec la Résistance, Robert Bothereau fut [...] un des quatre négociateurs de l'accord du Perreux du 17 avril 1943 qui scella la réunification syndicale. [...] Cependant, dès 1945, Robert Bothereau devait exprimer des réserves au sujet de cet accord [...] Il anima le syndicalisme clandestin jusqu'à la Libération. Jusqu'à la fin de la guerre, il participa activement à la rédaction et à la diffusion des Lettres du CEES. Il écrivit également dans une publication clandestine, *Résistance ouvrière* [...]. Son attitude pendant l'Occupation lui valut la Légion d'honneur et la médaille de la Résistance. [...]

Robert Bothereau fit naturellement partie du bureau et du secrétariat confédéral qui se réinstalla le 27 août 1944 dans les locaux de la rue Lafayette.

Toujours profondément lié à Jouhaux, il organisa ses partisans autour du journal *Résistance ouvrière* (n°1, 24 décembre 1944) qui devint *Force ouvrière*. Cet organe développait les thèmes syndicaux de la minorité confédérale et luttait contre l'influence croissante des communistes dans la CGT.

En septembre 1946 apparaissent les groupes des Amis de FO puis un groupe central Force ouvrière, animé par Robert Bothereau qui préconisait alors une stratégie de reconquête de la CGT. Mais cette stratégie fut bientôt dépassée par l'opposition croissante qu'il y eut au sein de la CGT entre anciens unitaires et confédérés. Le conseil confédéral national des 12 et 13 octobre 1947 mit en minorité les Amis de FO. [...] Jouhaux et Bothereau tentèrent de reculer l'échéance de la scission mais la conférence nationale des Amis de FO se prononça le 18 décembre 1947 pour la création d'une nouvelle centrale. Robert Bothereau remit sa démission du secrétariat confédéral le 29 décembre 1947.

Lors du congrès constitutif de la CGT-FO d'avril 1948, [...] le secrétariat général revint à Robert Bothereau qui exerça cette fonction jusqu'en novembre 1963.

[...] La nouvelle confédération se construisit en opposition à la CGT, [...] et regroupa dès ses débuts des militants de sensibilités très différentes mais en accord sur un point essentiel : l'anticommunisme. [...] Défendant avec intransigeance, dans la tradition de la Charte d'Amiens, l'indépendance du syndicalisme par rapport aux partis politiques, elle fit de la libre négociation d'accords et de leur extension un des fondements de sa stratégie [...]. En septembre 1963, il laissa la première place à une nouvelle équipe, regroupée autour d'André Bergeron.

De 1947 à 1964, Robert Bothereau fut membre du Conseil économique puis du Conseil économique et social, représentant de la CGT puis de la CGT-FO. Il siégea également au conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT), fut vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres (1953-1964) [...]. Après sa retraite syndicale, Robert Bothereau siégea au conseil général de la Banque de France (1963-1973) et fut conseiller d'État en service extraordinaire (1964-1967) avant de se retirer à Beaugency [...] dont il fut maire adjoint et où il décèdera le 31 mai 1985.

# Biographie d'Albert BOUZANQUET (1897-1971)

Secrétaire confédéral de Force Ouvrière de 1948 à 1950



## BOUZANQUET Albert, Louis

Né le 31 août 1897 à Clarensac (Gard), mort le 28 janvier 1971 à Paris ; fonctionnaire civil à la Guerre. Socialiste SFIO ; militant important de la CGT en Tunisie (secrétaire général de 1936 à 1944) ; plus tard secrétaire confédéral de la CGT-FO (1947-1950).

Secrétaire de la section socialiste de Tunis de 1927 à 1929, Albert Bouzanquet allait, à partir de cette date, se consacrer essentiellement à l'action syndicale. Rédacteur en chef de *La Tunisie ouvrière* et secrétaire général adjoint de l'Union des Syndicats, il s'engagea dans le dur conflit qui opposa les syndicats au Résident général Peyrouton au printemps 1934. [...]

En octobre 1936, [...] il organisa un congrès à la suite duquel il fut élu secrétaire général. [...] Ce fut la grande époque pour l'Union des syndicats dont les effectifs atteignirent 40 000 membres.

L'un des grands succès de Bouzanquet a sans doute été de parvenir à syndiquer les ouvriers de mines de phosphates du Sud-Ouest. [...], mais ce ne fut pas parfois sans bagarres sanglantes dont la plus grave fut celle de Métlaoui (1937). [...]

Un conflit ayant éclaté au sein de l'Union de Tunisie en 1938, **Albert Bouzanquet démissionna avec toute la commission administrative.**

Un congrès extraordinaire fut alors convoqué et Bouzanquet fut réélu avec toute sa liste, les candidats pro-communistes ayant été éliminés.

Après l'armistice, **Bouzanquet se retrouva dans la Résistance**. En novembre 1942, il parvint à passer en Algérie. Délégué le 15 novembre 1943, à l'Assemblée consultative d'Alger au titre de la CGT il négligea un peu ses fonctions à l'Union des Syndicats de Tunisie.

Au congrès de janvier 1944, s'il fut personnellement réélu à la nouvelle commission exécutive, il était désormais très minoritaire, la tendance pro-communiste, [...] ayant remporté le plus grand nombre de suffrages.

Franc-maçon affilié à la Grande loge de France ilaida le Grand maître Duesnil de Gramont dans ses interventions auprès du général de Gaulle qui aboutirent à la suppression des lois d'exception dans les territoires libérés.

**Délégué à nouveau à l'Assemblée consultative de Paris (octobre 1944), il devint secrétaire confédéral de la CGT puis, après la scission de 1947, de la CGT-FO.**

Membre du Conseil national économique comme délégué des territoires d'Outre-mer relevant du ministère des Affaires étrangères de 1936 à 1940, Albert Bouzanquet fut membre du conseil technique institué le 23 juin 1944 auprès du commissariat d'État aux Affaires musulmanes (général Catroux, Alger). En avril 1945, l'Assemblée consultative le nomma à la commission permanente de coordination des affaires musulmanes.

**Amené à donner sa démission du secrétariat de la CGT-FO en 1950, il cessa pratiquement toute activité, syndicale ou politique.** Il conserva néanmoins une importante activité maçonnique et fut Grand secrétaire de la Grande Loge pendant trois ans (1965-1968). Il fut administrateur d'un grand nombre d'organismes : comme la Caisse de l'Outre-Mer, la Radiodiffusion et expert à la Haute-Autorité du Pool Charbon-Acier.

Albert Bouzanquet, « ancien délégué à l'Assemblée consultative, ancien professeur au Collège libre des sciences économiques et sociales, ancien expert de la Haute Autorité du pool charbon-acier, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre avec palmes, médaille de la Résistance, membre d'honneur de l'American Legion, fondateur de la CGT-FO et directeur du journal *Force ouvrière* » fut incinéré le 4 février 1971 au crématoire du Père-Lachaise. [...]

# Biographie d'Oreste CAPOCCI (1888-1950)

Secrétaire permanent de la Fédération des employés Force Ouvrière de 1947 à 1950



## CAPOCCI Oreste

Né le 13 mai 1888 à Paris, mort le 29 octobre 1950 à Paris ; ouvrier tailleur, puis représentant de commerce ; militant syndicaliste et socialiste, secrétaire général de la Fédération nationale des Employés CGT, président de l'association « Les Amis de Force ouvrière », membre du comité directeur du Parti socialiste SFIO.

[...] Oreste Capocci commença à militer en 1907-1908 comme secrétaire puis président des Jeunesse socialistes révolutionnaires du XIXe arrondissement de Paris. [...] Il fut en 1911 parmi les défenseurs de la feuille antimilitariste *L'Abattoir* et en août 1913, l'un des signataires d'une affiche « Liberté-Infamie » publiée par les Jeunesse syndicalistes de la Seine ; il siégeait d'ailleurs à leur comité directeur comme représentant des employés.

Mobilisé en août 1914, il ne fut libéré qu'en juillet 1919. [...] En février 1920, il fut le candidat « réformiste » de la majorité confédérale au secrétariat de l'Union des Syndicats de la Seine et entra en avril à la commission exécutive de la Fédération des syndicats d'employés. Nommé secrétaire de la section « des petits magasins » de la Chambre syndicale des employés de la région parisienne en septembre de la même année, il devint secrétaire général permanent et appointé de celle-ci en février 1921. Une nomination qui souleva de très vives controverses, car il ne faisait pas partie de la Commission exécutive. En fait, ce n'était là qu'un épisode de la lutte entre « révolutionnaires » et « majoritaires », du côté desquels Oreste Capocci s'était résolument rangé.

Il était l'un des animateurs du « Cercle d'études et d'action syndicales » qui regroupait leurs forces et organisait leur lutte ; d'emblée, il déclara les Comités syndicalistes révolutionnaires (CSR) illégaux : « les minoritaires », disait-il dans un meeting en septembre de la même année, « déclarent respecter la Charte d'Amiens, ils obéissent en réalité à un parti politique ». Il devint effectivement l'un des acteurs les plus déterminés de la « reconstitution » des organisations confédérées après la scission, et, dans la ligne de Léon Jouhaux, l'un des principaux dirigeants de la CGT jusqu'à l'unité et après.

En effet, dès décembre 1921, il participa à la reconstruction de l'Union des syndicats ouvriers confédérés de la Seine et entra à son conseil d'administration ; un peu plus tard, il y fut chargé de la propagande. Au congrès de mars 1923, il fut élu à la Commission administrative de la CGT et devint en 1929 secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats d'Employés ; membre de la commission de l'enseignement et de l'éducation ouvrière créée par le XXe congrès (Paris, 1929), délégué titulaire de la CGT au Conseil supérieur de l'Enseignement technique, délégué ouvrier au Conseil supérieur du Travail, il était en outre conseiller prud'homme de la Seine, section du commerce, et vice-président de la section de 1933 à 1936. Membre de la SFIO depuis 1922, il fut en 1929 candidat socialiste aux élections municipales du 5 mai dans le quartier parisien de la Madeleine (VIIIe arr.).

Oreste Capocci, qui avait déjà présenté au XXIIe congrès de la CGT (Paris, 1933) le rapport sur les Assurances sociales, joua un rôle important lors du congrès d'unité, à Toulouse, en mars 1936 ; il fut l'un des principaux orateurs de la tendance « ex-confédérée » sur la question des structures, soulignant la nécessité de l'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques et prônant l'adhésion à la Fédération syndicale internationale (FSI) pour y poursuivre l'unification des forces ouvrières sur un plus large plan.

En avril suivant, il devint le secrétaire général de la nouvelle Fédération des employés et le resta jusqu'à la dissolution de la CGT en septembre 1940. Au congrès confédéral de Nantes, en novembre 1938, il se rangea sur les positions de la tendance « Syndicats », qui regroupait les militants hostiles à la progression de l'influence communiste dans la CGT. Après septembre 1940, il fut un moment employé à l'Union des Assurances sociales. Membre, en 1942, du Comité d'études économiques et syndicales, il se déclara hostile à la Charte du travail élaborée par le Maréchal Pétain et certains de ses anciens amis de Syndicats passés au vichysme.

[...] Son action lui valut la médaille de la Résistance. À la Libération, il reprit ses fonctions de secrétaire général de la Fédération nationale des employés CGT et devint gérant, en 1947, de *L'Écho des employés et des cadres* qu'il venait de fonder.

**En novembre 1947, il fut élu président de l'association « Les amis de Force Ouvrière » qu'il avait contribué à rassembler.**

**Il suivit donc tout naturellement Léon Jouhaux et ses amis à la nouvelle « CGT-Force Ouvrière ».**

Siégeant d'emblée à son conseil d'administration, il demeura jusqu'à sa mort secrétaire permanent appointé de sa Fédération des employés et cadres.

Élu au comité directeur du Parti socialiste SFIO en août 1946 puis en août 1947, il en démissionna en décembre 1947 ainsi que de sa fonction de responsable des groupes socialistes d'entreprise. La scission intervenue dans la CGT était vraisemblablement à l'origine de cette décision.

Sources : Biographie Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier

Photo Journal Force Ouvrière, 02/11/1950, n°252

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

# Biographie de Georges DELAMARRE (1907-1986)

Secrétaire confédéral de Force Ouvrière de 1948 à 1952



## DELAMARRE Georges, Désiré

Né le 29 décembre 1907 à Persan (Seine-et-Oise, Val-d'Oise), mort le 15 novembre 1986 à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Ajusteur ; syndicaliste ; secrétaire confédéral de Force Ouvrière (1948-1952), secrétaire de la Fédération FO des Métaux (1952-1964).

[...]Georges Delamarre entra très jeune dans le monde du travail et adhéra à l'Union des mécaniciens de la Seine [...].

En 1933, il put entrer [...] aux usines Renault après une formation en apprentissage ; il fit alors ses premiers pas dans le syndicalisme CGT [...]. Il participa aux grèves de 1936 [...] et il fut délégué du personnel de l'outillage central et membre de la commission exécutive de la section syndicale CGT de Renault. [...]

En 1938, il démissionna de ses responsabilités syndicales en raison de ses désaccords stratégiques avec les unitaires : « Réformateur dans le meilleur sens du terme, [...] il était alors très respecté par le patronat »[...].

À partir de 1943, il entra dans la clandestinité où il fut tour à tour Daniel Gitran, Gaston Degelle et Georges Debeaumont. Le 28 juillet 1944, il fut arrêté par la Gestapo, interné à Fresnes puis fit partie du dernier train de déportés pour le camp de Buchenwald dont il fut libéré en 1945 par l'armée américaine.

[...]Georges Delamarre reprit immédiatement ses responsabilités syndicales. En mars 1946, il fut nommé un des secrétaires de la Fédération des Métaux lors de son congrès tenu à Issy-les-Moulineaux ; il entra la même année au bureau confédéral pour prendre en charge le renouvellement des conventions collectives encore bloquées par la législation de guerre.

## Solidaire de ses amis de Résistance ouvrière, il fut un des fondateurs de Force ouvrière et appartint à son premier bureau confédéral.

Il y eut la charge des questions de législation sociale, notamment, les comités d'entreprises, les conventions collectives, les salaires et la Sécurité sociale.

Les services FO de Sécurité sociale dirigés par Texier, du fichier confédéral (Salle) et du conseil juridique (Melle) furent également placés sous son contrôle.

[...]Georges Delamarre participa au premier Conseil économique qui se réunissait au Palais-Royal où ses connaissances économiques furent fort utiles [...].

En avril 1952, il [...] prit la direction de la Fédération des Métaux lors de son IIIe congrès, suite au brusque décès de Léon Chevalme. Il conserva cette fonction jusqu'en 1964, où pouvant partir à la retraite et malade, il demanda à être déchargé de ses responsabilités ; il fut alors remplacé par Antoine Laval.

Par ailleurs Georges Delamarre siégea à la commission exécutive confédérale de Force ouvrière de 1950 à 1963. En décembre 1957, il fut, au conseil national de la SFIO, l'un des signataires d'une motion pour l'interdiction de l'appartenance des membres de ce parti à la CGT.

Georges Delamarre fut également dès l'origine un partisan convaincu de l'Europe et joua un rôle important au sein du Comité européen du charbon, et de l'acier (CECA). Avec Krier, Stracter, Gailly, Simot et d'autres militants, il fut un des fondateurs de l'intersyndicale des mineurs et des métallurgistes de Luxembourg.

Il fut également membre du comité consultatif de la CECA mais sa santé chancelante l'empêcha de participer à l'ensemble des travaux de cet organisme.

[...]Georges Delamarre [...] fut fait en juillet 1985 officier de la Légion d'honneur et ce fut Gabriel Ventejol qui lui remit la médaille. [...]Doté d'un physique massif et un tempérament « plutôt rude », Georges Delamarre mourut le 15 novembre 1986.

# Biographie de Rose ETIENNE (1897-1974)

## Secrétaire Confédérale de Force Ouvrière de 1948 à 1963



### ÉTIENNE Rose

Née le 2 août 1897 à Versailles, morte le 30 août 1974 à Paris ; fonctionnaire au ministère de la Défense nationale ; syndicaliste CGT puis FO, secrétaire permanente de la Fédération générale des fonctionnaires en 1939 ; secrétaire générale de la Fédération Force ouvrière des fonctionnaires de la Défense nationale ; secrétaire confédérale (1948-1963).

Venue très jeune au syndicalisme, Rose Étienne entra comme commis au ministère de la Guerre puis fut fonctionnaire au ministère de la Défense nationale. **Membre du Bureau de la Fédération générale des Fonctionnaires CGT en 1936**, elle était en 1939 secrétaire générale adjointe de cette organisation, tout en occupant aussi des responsabilités syndicales pour le personnel administratif de la Défense nationale en tant que secrétaire générale de la Fédération CGT Air/Guerre/Marine.

En 1946, lors de la création de l'union générale des Fédérations de fonctionnaires, elle reprit ses fonctions de **secrétaire de la Fédération générale des Fonctionnaires** puis de **l'Union générale des Fédérations de fonctionnaires CGT**.

### Sa Fédération passa à la CGT-Force ouvrière après la scission de décembre 1947.

Rose Étienne s'opposa alors à ce que la nouvelle Confédération s'appuie sur un parti politique, en l'occurrence la SFIO, au motif que dans de telles conditions « nous ne pourrions plus nous faire les champions de l'indépendance syndicale ».

Puis, Rose Étienne fut la première secrétaire générale de la Fédération FO des fonctionnaires de la défense nationale à la création de Force ouvrière.

Elle suivit tout particulièrement les problèmes concernant les auxiliaires ainsi que les catégories C et D.

Rose Étienne entra au Bureau confédéral en 1948 et devait y rester jusqu'à sa retraite en 1963. Elle s'y occupa d'abord de l'ensemble des questions relatives à l'enseignement et à l'éducation ouvrière ainsi qu'aux questions féminines.

Elle fut aussi la responsable du Centre confédéral d'éducation ouvrière [...], et assura également en ce domaine une liaison avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Tout en conservant la responsabilité de ces dossiers, elle eut aussi en charge à partir de 1950 les **questions des sports, des loisirs et des vacances**. Au sujet de ces publics « spécifiques » qu'étaient les femmes et les jeunes dans le mouvement syndical, elle faisait part, en 1954, du « danger [que] présentait pour le syndicalisme le compartimentage, les commissions de femmes, les compartiments de dames seules comme je les appelle, les commissions de jeunes. » [...].

À partir de 1956, Rose Étienne suivit également les **problèmes du logement** et fut notamment membre du Conseil supérieur des HLM.

Elle conduisit ainsi notamment une expérience de productivité dans le Bâtiment en faisant construire des pavillons à Villemomble.

Enfin, elle siégea également au **Conseil économique et social de 1959 à 1962**.

Rose Étienne mourut brusquement dans la rue d'une crise cardiaque. Ses obsèques eurent lieu le 6 septembre 1974 au cimetière de Versailles (Yvelines). Elle était Chevalier de la Légion d'honneur. [...]

# Biographie d'André LAFOND (1911-1999)

## Secrétaire confédéral de Force Ouvrière de 1948 à 1958



### LAFOND André, Henri, Frédéric

Né le 24 avril 1911 à Paris (XIIe arr.), mort le 7 avril 1999 à Compiègne (Oise) ; employé du PLM aux Services techniques à Chambéry (Savoie), à Dijon (Côte-d'Or) et à Lyon (Rhône), employé à la comptabilité, puis contrôleur, puis contrôleur principal technique, puis inspecteur à Paris ; militant socialiste, puis trotskyste ; résistant ; secrétaire de la Fédération CGT des cheminots (1944-1946), puis de la Fédération Force ouvrière des cheminots (1947-mars 1959) ; membre du bureau confédéral de la CGT-FO (1948-1958) ; cofondateur du Comité de liaison et de regroupement syndical (CLARS) à partir de 1962 ; membre du Conseil économique de 1954 à 1959, puis du Conseil économique et social (1959-1964).

[...] Embauché en 1930 à la société des chemins de fer du PLM à Chambéry, Membre de la CGT et de la section socialiste, [...] il devint rédacteur du *Cheminot syndicaliste*. [...] Élu à la commission exécutive fédérale, il [...] participa au comité de formation des Groupes d'action révolutionnaire. [...] et au lancement du journal *La Commune* en décembre 1935. Démissionnaire du Parti socialiste SFIO en avril 1936, il adhéra officiellement au Parti communiste internationaliste [...]. Il fut membre du Comité central à partir de mars 1936 et jusqu'en 1938, sous le pseudonyme de *Fontela*. [...].

Mobilisé en 1939-1940, il devint l'un des responsables de la Résistance ferroviaire du Sud-Est [...]. Le secrétariat général de l'Association interalliée des résistants du rail lui fut confié après la Libération. Surtout, il fut secrétaire de l'Union des cheminots du Sud-Est, puis de la Fédération nationale CGT des cheminots comme représentant de la tendance ex-confédérée, en attendant le congrès de 1945. Il siégea à la commission d'épuration. [...] Privé de ses mandats dès 1946, il devint, en juillet 1947, secrétaire du Comité d'action syndicaliste des travailleurs des chemins de fer de France et de l'Union française (CAS) [...] (composant de la future Fédération CGT-Force ouvrière des cheminots). [...]

Le 7 décembre 1947, l'association se transforma en syndicat et devint la Fédération syndicaliste des travailleurs des chemins de fer de France et de l'Union française. Il en fut le secrétaire, ainsi que de la Fédération syndicaliste confédérée après le congrès de fusion de la Mutualité en mars 1948. Il s'affirma comme l'un des principaux animateurs [...] du comité d'entente des organisations autonomes.

C'est comme représentant des autonomes qu'il fut appelé en 1948 à faire partie du bureau confédéral de la CGT-FO où il fut plus spécialement chargé des questions économiques dans les territoires d'Outre-Mer. [...]

Collaborateur de *Résistance ouvrière* puis de *Force ouvrière*, il conserva ses fonctions de secrétaire confédéral jusqu'en 1958. Parallèlement il assura le secrétariat de la Fédération CGT-FO des cheminots dès 1948.

[...] En 1953, il était devenu membre du conseil général de la Confédération internationale des syndicats libres, siégeait au Conseil national du crédit, au conseil supérieur des PTT et au comité national des prix. Favorable à l'Algérie française, membre du comité directeur de l'ancienne Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française, il fut exclu de FO en 1959 en raison de ses prises de position. [...] Gravement mis en cause à l'occasion des événements du 13 mai 1958, le conseil national de la Fédération des cheminots des 23 et 24 avril 1959 avait statué sur son cas : [...] « Le conseil national a estimé qu'il est des attitudes incompatibles avec des responsabilités détenues dans le mouvement ouvrier. » En conséquence, André Lafond a été démis de toutes ses fonctions dans l'organisation. [...]

Membre de l'ancien Conseil économique (Groupe des travailleurs) de 1954 à 1959, André Lafond fut nommé, en juin 1959, contre l'avis des représentants syndicaux métropolitains, au Conseil économique et social. Il y siégea en tant que représentant des organisations syndicales des Territoires d'Outre-Mer et de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. [...] Il sera à nouveau nommé membre du Conseil économique et social au titre des activités économiques et sociales des DOM-TOM (organisations syndicales) en 1974.

[...] En raison de ses activités en faveur du maintien de l'Algérie française, il fut exclu du Parti socialiste SFIO le 8 décembre 1960.

[...] André Lafond fonda, le 28 novembre 1962, avec les représentants de quatre associations composées et dirigées en majorité par des personnels civils issus des syndicats de la Défense nationale rapatriés en France, le Comité de liaison d'action et de regroupement syndical (CLARS), qui se donnait comme but de « rassembler des informations syndicales et des salariés sans appartenance, en dehors des organisations traditionnelles du monde du travail » et « l'intégration complète, rapide et équitable des rapatriés d'Algérie ». [...] Il en fut élu secrétaire général. En 1970, il fut signalé comme l'un des responsables du Mouvement national pour le progrès et la liberté, fondé par Jacques Soustelle. Vers 1972, il adhéra à la Confédération générale des cadres des transports et du tourisme et était secrétaire, en 1978, de son Comité fédéral de liaison et de regroupement des cheminots. Il faisait alors partie de la section du travail et des relations professionnelles. Il avait à nouveau adhéré au Parti socialiste SFIO dont il était resté membre jusqu'en 1966. [...]

# Biographie de Pierre NEUMEYER (1878-1960)

Trésorier confédéral de Force Ouvrière de 1948 à 1954



## NEUMEYER (Antoine), Pierre

Né le 17 janvier 1878 à Saint-Dié (Vosges), mort le 1er février 1960 à Paris ; contrôleur des Douanes ; résistant ; secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des fonctionnaires, membre du bureau confédéral de la CGT, trésorier confédéral de la CGT-Force ouvrière, membre du Conseil économique (1954-1958).

Après des études secondaires, Pierre Neumeyer entra dans l'administration des Douanes où il fut vérificateur puis contrôleur. Il appartenait au syndicat des Services sédentaires des Douanes constitué en 1905. [...] Au congrès de 1913, Charles Laurent et Pierre Neumeyer déclarèrent que l'entrée à la CGT n'était pas à l'ordre du jour mais que les syndicats pouvaient y adhérer individuellement.

En 1914, Pierre Neumeyer était secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des fonctionnaires, aux côtés de Charles Laurent, dont il resta le fidèle second jusqu'à la Libération. [...]

La Fédération nationale des fonctionnaires décida son entrée à la CGT lors de son congrès de mai 1920 malgré l'interdiction. Face à la scission, le conseil fédéral du 15 janvier 1921 décida, à l'unanimité, de cesser provisoirement la prise des cartes et des timbres à la CGT. [...]

Neumeyer suivait tout particulièrement le problème des traitements et des retraites, dont il rendait régulièrement compte dans *la Tribune*. Il fut l'infatigable artisan de la cohésion, sachant toujours "arrondir les angles", alors que Laurent était d'un tempérament plutôt cassant.

Dans son rapport au congrès de décembre 1926, Neumeyer déclarait qu'il était "logique, rationnel et inéluctable que les syndicats de fonctionnaires rejoignent les syndicats ouvriers au sein de la CGT" et dénonçait les "chefs de l'opposition dont les sympathies pour la CGTU et le Cartel unitaire ne font de doute pour personne". Après un congrès mouvementé, le principe du retour à la CGT fut adopté. [...]

Charles Laurent et Pierre Neumeyer siégèrent dorénavant au bureau confédéral. Neumeyer eut, en particulier, à mettre au point les nouvelles structures de la fédération au sein de la CGT. [...] Il fut membre suppléant du Conseil national économique de 1925 à 1931.

Le début des années 1930 fut marqué par de vives protestations contre la déflation qui attaquait les traitements et retraites. [...] La grève qui éclata le 12 février 1934 n'était pas corporative, mais pour la défense des libertés publiques. Laurent et Neumeyer furent les premiers surpris de ce succès. En avril 1934, les arrêts de travail limités qui eurent lieu dans les PTT, les Finances et les Tabacs, furent suivis de sanctions.

[...] En février 1936, Neumeyer se prononça très fermement pour l'indépendance du mouvement syndical et contre le cumul des fonctions de direction dans les partis et les syndicats ; cependant la Fédération des fonctionnaires soutint activement la constitution du Rassemblement populaire. Durant toute cette période, Laurent et Neumeyer appuyèrent la politique de Léon Jouhaux pour une attitude de fermeté à l'égard de l'Allemagne.

Bien que la grève de novembre 1938 n'ait pas été une réussite, dans les administrations comme ailleurs, Neumeyer se félicita que le mouvement ait été lancé. En février 1939, il envisagea d'abandonner la vie militante pour prendre sa retraite, mais les circonstances en décidèrent autrement.

En octobre 1940, les syndicats de fonctionnaires furent dissous. Neumeyer [...] suivit Léon Jouhaux dans le Midi jusqu'à la dissolution de la CGT et de la CFTC en novembre 1940. Laurent et Neumeyer entrèrent alors dans la clandestinité et furent parmi les premiers résistants de Libération-Nord, dont ils devinrent, l'un après l'autre, trésoriers. À la fin de l'Occupation, Neumeyer vivait caché dans une pouponnière à Antony (Seine).

En septembre 1944, le bureau de la Fédération des fonctionnaires fut reconstitué avec Laurent et Neumeyer, qui étaient également délégués à l'Assemblée consultative provisoire. Neumeyer siégea, par ailleurs, au bureau confédéral de la CGT jusqu'en décembre 1947.

Dès 1944, Neumeyer avait participé au journal *Résistance ouvrière* [...]

Neumeyer, Le Léap (Fédération des Finances) et Lavergne (Fédération de l'Enseignement) continuèrent à écrire dans le journal devenu *Force ouvrière* en décembre 1945. Neumeyer y rendit régulièrement compte des questions de traitements dans la fonction publique. Il fut également secrétaire du Cartel des Services publics, où la majorité était favorable au courant Force ouvrière. [...]

## Pierre Neumeyer quitta la CGT en décembre 1947 avec le courant Force ouvrière pour créer la CGT-FO.

Chez les fonctionnaires, [...] une majorité de syndicats (notamment aux Finances et aux Travaux publics) opta pour FO. [...] Les fédérations de fonctionnaires reconstituées s'allierent avec la Fédération syndicaliste des PTT-FO dans un comité interfédéral dont le secrétaire général était Pierre Neumeyer, par ailleurs trésorier confédéral de Force ouvrière. À la fin de 1953, les PTT reprirent leur autonomie et une Fédération générale des fonctionnaires fut constituée en 1954 avec Pierre Tribié comme secrétaire général.

Pierre Neumeyer prit alors sa retraite avec le titre de président de la Fédération générale des fonctionnaires. Il fut membre du Conseil économique de 1954 à juin 1959 (travailleurs CGT-FO).

Officier de la Légion d'honneur et médaillé de la Résistance, Pierre Neumeyer était marié et père d'un enfant.

Sources : Biographie Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier  
Photo Fonds Robert Bothereau

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

# Biographie de René RICHARD (1904-1978)

## Secrétaire confédéral de Force Ouvrière de 1948 à 1967



### RICHARD René

Né le 10 avril 1904, mort le 14 février 1978 ; ingénieur ; syndicaliste CGT puis Force ouvrière (FO) de la Métallurgie ; secrétaire général de la Fédération nationale FO des ingénieurs et cadres (1948-1967) ; secrétaire confédéral (1948-1967) ; vice-président du Conseil économique et social (1955-1967).

René Richard, [...] cadre [...] au sein des Etablissements Japy (métallurgie) fut l'un des dirigeants du SNICM (Syndicat national des ingénieurs et cadres de la Métallurgie) de la CGT, qui opta très majoritairement, le 4 janvier 1948, en faveur de l'adhésion à FO.

René Richard fut élu secrétaire de la FNIC (Fédération nationale des ingénieurs et cadres) lors de son congrès constitutif du 21 mars 1948 ; le secrétaire général fut alors Pierre Bernard [...]. Mais ce dernier ne resta que peu de temps en fonction et René Richard fut alors placé à la tête de cette fédération.

**René Richard fut élu [...] au titre de la FNIC, à la première commission exécutive confédérale lors du congrès constitutif de la Confédération FO en avril 1948.**

René Richard fut désigné, lors de ce premier congrès confédéral, comme membre du bureau confédéral au titre des ingénieurs et cadres.

Alors que les autres secrétaires confédéraux et même le secrétaire général de l'organisation durent passer par la voie de l'élection au sein du comité confédéral national, René Richard représenta sa structure. Pendant de très nombreuses années, cette disposition fut contestée par un certain nombre de responsables de fédérations et d'unions départementales. Lors du départ à la retraite de René Richard cette disposition fut abolie.

La Confédération FO désigna, en 1951, René Richard pour la représenter au sein du Conseil économique [...]. En 1955, il devient vice-président de cette institution, fonction qu'il assura jusqu'en 1967 (alors devenue Conseil économique et social). Il fut l'auteur de très nombreux rapports et il siégea également dans les différentes commissions mises en place par les 4e, 5e et 7e plans.

René Richard fut aussi membre du Conseil national de la productivité, du conseil d'administration du Conservatoire national des Arts et Métiers, du Conseil supérieur de la pêche...

Pionnier de l'écologisme, il mena une lutte impitoyable contre les bâtisseurs des « villas pieds dans l'eau », notamment sur la Côte d'Azur, terre d'origine ou d'adoption.

Il fut titulaire de très nombreuses décorations : commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole, chevalier du Mérite social, croix du combattant volontaire 1939-1945...

René Richard fut donc secrétaire confédéral jusqu'en 1967, année où il partit en retraite. A la tête de la FNIC, Robert Cottave, son adjoint depuis mars 1963, lui succéda en décembre 1967.

Il décéda le 14 février 1978, quelques jours après son hospitalisation.

# Biographie d'Adolphe SIDRO (1906-1965)

Secrétaire général de la Fédération des employés Force Ouvrière de 1950 à 1965



## SIDRO Adolphe

Né le 19 avril 1906 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 11 janvier 1965 à Paris (XXe arr.) ; docker puis employé ; syndicaliste CGT puis Force ouvrière (FO) ; secrétaire général de la Fédération des employés Force ouvrière (FO) 1950-1965 ; résistant.

[...] Secrétaire de la section syndicale du Bon Marché à Paris, il participa aux grèves et négociations de 1936-1937.

[...] Il entra à l'Union des Caisses d'Assurances sociales de la région parisienne en 1938.

Après sa démobilisation en 1940, il participa aux cercles syndicalistes qui cherchaient à reconstituer la CGT.

Il fut un des fondateurs du journal *Résistance Ouvrière* [...].

Il s'occupa également de la presse au sein de la Fédération des employés.

En 1945, Adolphe Sidro fut élu secrétaire de la Fédération des employés CGT, chargé de la section du Commerce et de la section des Organismes sociaux. Il participa à la mise en place de la Sécurité sociale avec Oreste Capocci, le secrétaire général de la Fédération des employés CGT.

Le 4 janvier 1948, le conseil national de sa fédération décida [...] d'adhérer à FO. Oreste Capocci resta à la tête de la Fédération des employés FO et Adolphe Sidro fut élu [...] secrétaire fédéral [...] et sera confirmé dans ses fonctions lors du congrès ordinaire d'octobre 1948.

Lors du congrès fédéral suivant, en octobre 1950, Adolphe Sidro devint secrétaire général de [...] la Fédération des employés et cadres FO. [...]. Il assuma ce mandat jusqu'à son décès.

Il intervint à la tribune à tous les congrès confédéraux à partir d'octobre 1950 et fut [...] l'un des orateurs les plus écoutés lors de ces congrès. [...]. En octobre 1956, il invita le congrès confédéral à manifester (le samedi 27 octobre) [...] pour apporter le soutien aux insurgés hongrois. Toujours au cours de ce congrès, Adolphe Sidro fut l'un des trois orateurs, avec Alexandre Hébert (UD de Loire-Inférieure, Loire-Atlantique) et Diagne (PTT Sénégal), de la motion de la minorité au sein de la sous-commission sur l'Algérie. Adolphe Sidro, comme ses deux autres collègues, s'exprimèrent, sans préjuger du statut futur de l'Algérie, en faveur de la reconnaissance accordée au peuple algérien de disposer de lui-même, d'un cessez-le-feu immédiat et de négociations entre les parties. Le texte minoritaire obtint 2 225 voix contre 9 522 en faveur du texte majoritaire [...]. En 1959, il critiqua sévèrement le gouvernement du général de Gaulle. Pour lui le nouveau régime issu des élections de septembre 1958 "oscille entre consulat et régime présidentiel". Il déclara ensuite "Est-ce que, nous ne devons pas continuer de dire dans l'organisation que notre mouvement, qu'il veuille ou non, est un mouvement de gauche, que bien entendu qu'il ouvre la porte à tous les travailleurs sans distinction d'opinion..."

Il fit partie de liste des 26 membres du Comité de solidarité et de défense des syndicalistes algériens, - proches de Messali Hadj - liste publiée en février 1958 par La Révolution prolétarienne. Il figura également sur la liste des 58 signataires de l'appel de Cassou lancé aux démocrates français, faisant écho à celui du 11 juin 1959 de Messali Hadj en vue de "la cessation des luttes fratricides entre Algériens et des attentats terroristes..."

[...] Il était partisan d'une ouverture vers la CGT. De 1957 à 1962, Adolphe Sidro participa activement à la mise en place de l'UNIRS (Union nationale des institutions de retraite des salariés), de l'UNEDIC (régime d'assurance chômage) et de l'ARRCO (caisses de retraites complémentaires des salariés non-cadres), qui concernaient la plupart des sections de la fédération. Il fut membre de la commission exécutive confédérale et membre du Conseil économique et social, ainsi que vice-président de la Fédération internationale des employés et techniciens (FIET).

Il eut beaucoup de mérite à maintenir l'unité de sa fédération qui ressemble davantage à une mini-confédération qu'à une fédération professionnelle verticale.

Adolphe Sidro mourut le 11 janvier 1965. Son corps fut exposé au siège de la confédération et les obsèques eurent lieu à Nice.

# Biographie de Charles VEILLON (1912-1969)

## Secrétaire confédéral de Force Ouvrière de 1948 à 1969



### VEILLON Charles, Albert

Né le 14 février 1912 à Lons-le-Saunier (Jura), mort le 13 janvier 1969 à Paris (XIVe arr.) ; militant coopérateur et syndicaliste ; secrétaire général de l'UD-CGT du Jura en 1938 ; membre du bureau de la CGT-FO en avril 1948, représentant de FO au Conseil économique et social de la CEE et à la CISL.

[...] Charles Veillon [...] commença à travailler comme comptable à la coopérative d'alimentation « La Fraternelle » de Saint-Claude (Jura). C'est là qu'il devait jouer un **grand rôle comme militant socialiste et syndicaliste**.

Charles Veillon adhéra très tôt aux Jeunesse socialistes et, espérantiste convaincu, mena dans les années trente une ardente campagne en faveur de la langue universelle ; en 1930, il était responsable de sa diffusion pour le Jura. En juin 1936, il était, avec Louis Lacroix et Louis Paget, l'un des trois représentants de la Fédération socialiste SFIO du Jura, à la réunion constitutive d'un comité départemental de Front populaire. Entre temps, il avait accédé à d'importantes **responsabilités syndicales**.

**Secrétaire du syndicat CGT des employés de Lons-le-Saunier de 1932 à 1936**, Charles Veillon devint, dès 1934, **secrétaire adjoint de l'Union régionale CGT Ain-Jura**. A ce titre, il déploya une intense activité notamment au moment des grèves de juin 1936.

Membre du comité national de la **Fédération des employés**, il fut élu, lors de la réunification syndicale en 1936, **secrétaire général de l'Union départementale des syndicats du Jura**. En 1938, lorsque l'Union interdépartementale Ain-Jura se scinda, Charles Veillon devint **secrétaire de l'UD-CGT du Jura**, tandis que Georges Brûche prenait la direction de l'UD-CGT de l'Ain. L'un et l'autre furent délégués au congrès CGT de Nantes (14 au 17 novembre 1938).

**Fait prisonnier** au début de la guerre, Charles Veillon fut détenu pendant cinq années en Allemagne, dans la région de Hambourg et ne rentra en France qu'en 1945. En attendant son retour, le secrétariat de l'UD-CGT du Jura avait été confié, à titre provisoire, à Jean Courtois en octobre 1944.

Toutefois, Charles Veillon ne reprit pas ses fonctions syndicales au niveau local.

L'année même de son retour, en septembre, il entra au secrétariat de Robert Bothereau, membre du bureau confédéral de la CGT et participa bientôt à la **constitution des groupes Force ouvrière ainsi qu'à l'organisation des conférences FO d'octobre et de décembre 1947**.

**Après la scission de 1947, Charles Veillon fut, lors du congrès constitutif de Force ouvrière en avril 1948, élu au bureau confédéral, chargé en particulier des problèmes de la Sécurité sociale.**

De 1953 à 1966, il rédigea régulièrement l'éditorial du mensuel FO Informations dont il devint le responsable à partir de 1964, avant d'être celui de FO Magazine.

Il signait certains articles des pseudonymes de Carolus et de Théophraste. Charles Veillon participa en outre à la mise en place des institutions européennes : CECA, CEE, Euratom.

Il fut **délégué par FO au Conseil économique et social de la Communauté européenne** dont il fut membre de 1959 à 1962 et appartint enfin à l'exécutif du secrétariat européen de la CISL.

# Biographie d'André VIOT (1910-1996)

Secrétaire général du Syndicat National FO des journalistes dès 1948  
Rédacteur en chef de Résistance Ouvrière puis de Force Ouvrière de 1945 à 1957



## VIOT André

Né le 24 octobre 1910 à Hanoï (Tonkin, Indochine, Vietnam), mort le 2 février 1996 à Cournonsec (Hérault) ; instituteur puis journaliste, ensuite directeur de journal ; syndicaliste CGT puis Force ouvrière (FO) ; secrétaire général du Syndicat national FO des journalistes.

[...] André Viot [...] commença sa carrière de **journaliste** à la chronique sportive de *l'Express de l'Est*. Puis, il devint **instituteur** [...] et fut affecté au milieu des années 1930, comme surnuméraire, dans un petit village tunisien, proche de la frontière algérienne. [...]

**Mobilisé en 1939** puis rendu à la vie civile l'année suivante, il reprit son poste d'enseignant.

À la suite du débarquement des troupes alliées en novembre 1942 en Afrique du Nord, il s'engagea dans les **Forces françaises libres** (FFL) et il fut l'un des membres fondateurs de Victoire, organe de la France combattante en Tunisie.

Il rejoignit ensuite la division Leclerc.

[...] Appelé à Alger par le Comité national de Libération, il devint **chef adjoint du service des renseignements de la France Libre**.

Il prit part en 1944 à la libération de Marseille puis de Lyon.

Fin 1944, il devint **chef du bureau économique et social de la Radiodiffusion et Télévision françaises** (la RTF naissante).

En poste au Ministère du travail, il rencontra Albert Bouzanquet, **directeur du Peuple**, le journal de la CGT, qui lui proposa la rédaction en chef du journal. Il devint membre du Syndicat CGT des journalistes.

André Viot se vit proposer par Albert Bouzanquet la rédaction en chef de *Résistance ouvrière*.

[...]

**André Viot devint ensuite le rédacteur en chef de *Force Ouvrière* et il fut l'inventeur de la formule qui orna cet hebdomadaire "Hier Résistance, aujourd'hui Force".**

Il fut l'un des fondateurs, en février 1948, du **Syndicat national FO des journalistes** et son premier secrétaire général.

[...] Au plan international, André Viot fut l'un des artisans de la reconstitution, en octobre 1951 à Paris, de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), datant de 1926, affiliée à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres). Il y siégea dans ses instances dirigeantes. [...]

En 1957, il retourna à la RTF et il devint **chef du service des informations économiques et sociales**, fonction qu'il assura jusqu'en mars 1965.

Il collaborait dès 1945 au quotidien de Charleville, *l'Ardennais*. Il y tint jusqu'en 1960 une chronique hebdomadaire sur la vie sociale. À partir de mars 1965, il fut le **rédacteur en chef** de ce journal, puis en 1970 son directeur. En 1973, il en fut le **président directeur général et continua de défendre son indépendance rédactionnelle jusqu'en 1992** lorsque les actions du journal furent acquises par le groupe France-Antilles (Hersant).



## III

# Naissance de la Confédération Force Ouvrière (1947-1948)

Documents syndicaux témoignant de la  
création de la Confédération  
Force Ouvrière et de son refus de  
toute emprise politique

# Tract "Conférence des groupes Force Ouvrière, Paris, salle Lancry, les 8 et 9 novembre 1947"

## FORCE OUVRIÈRE

Devant les dangers croissants de la politisation des Organisations syndicales,  
**la Conférence des groupes FORCE OUVRIÈRE**  
réunie à Paris, salle Lancry, les 8 et 9 novembre 1947

Expression nationale du syndicalisme ouvrier indépendant,

**Affirme que l'Unité ouvrière est plus que jamais nécessaire ;**

Déclare que cette Unité ne pourrait résister à la politisation des Organisations syndicales ;

Rappelle l'impérieuse nécessité, pour le syndicalisme, de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir, ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, selon l'esprit ayant inspiré, en 1906, le Congrès Confédéral d'Amiens ;

Se déclare également en plein accord avec la Charte d'Unité de 1936, devenue préambule des statuts de la C.G.T., selon quoi le mouvement syndical ne peut s'isoler dans la nation et lui reconnaît, en conséquence, le droit de provoquer des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée ;

**Considère que la force du mouvement syndical réside essentiellement dans le nombre et dans la cohésion du nombre ;**

**Que cette Unité et cette cohésion exigent, à l'intérieur de l'Organisation, la pratique constante des règles d'une véritable démocratie et de la plus fraternelle tolérance ;**

Dénonce comme dangereuse pour l'Unité syndicale et la force du syndicalisme ouvrier la recherche systématique des postes de direction par les militants d'un parti politique, en vue de faire du mouvement syndical un instrument de ce parti.

La Conférence **Force Ouvrière** décide d'engager l'action pour la démocratisation de la C.G.T. sur la base de la libre consultation de la totalité des adhérents. Cela exige la pratique du suffrage universel et secret dans la vie syndicale et, aussi, la représentation proportionnelle des tendances exprimées, aussi bien dans l'élection des responsables syndicaux que dans les mandats dont ils disposent, au nom de leurs adhérents, partout où ils s'expriment en leur nom : à l'U.D., à la Fédération, aux Congrès Confédéraux.

### S'adressant solennellement à tous les travailleurs :

- ceux groupés sous l'égide de **FORCE OUVRIÈRE**
- ceux de la minorité confédérale qui ne les auraient pas rejoints,
- ceux aussi qui, par découragement, auraient pu abandonner l'Organisation — à ces derniers, demande de la réintégrer,
- et, à tous, demande, usant de leurs droits normaux de syndiqués et en accomplissant tous les devoirs, de s'employer, au sein de l'Organisation, à faire respecter les principes de tolérance et les règles de la démocratie pour le triomphe du syndicalisme libre et indépendant,

### S'adressant aussi, et non moins solennellement, à l'actuelle majorité confédérale

Lui demande d'avoir en vue, au-dessus de toute considération partisane, les mêmes soucis supérieurs de puissance et de cohésion du syndicalisme ouvrier de la **Confédération Générale du Travail**

Cette page peut être affichée en timbrant au tarif local.

Imprimerie Centrale de la Presse, 66, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris (1<sup>e</sup>).

# Extrait de la brochure Le Drame confédéral : "Pour ou contre l'influence politique" - Robert Bothereau - Décembre 1947



## A NOS LECTEURS

Publiquement, les groupes «FORCE OUVRIERE» ont fait connaître leur volonté d'agir, au sein de la Confédération Générale du Travail, pour qu'elle retrouve son indépendance d'action.

L'heure est venue d'imposer que les consultations démocratiques de tous les syndiqués deviennent la règle de notre organisation.

Dans tous les syndicats, nos camarades minoritaires doivent exiger le vote par bulletin secret. Tous les bureaux, commissions exécutives, commissions administratives devront comprendre une représentation proportionnelle de tous les courants d'opinion.

Nous avons jugé utile de faire éditer en brochure les articles de notre ami Robert Bothereau sur le «Drame Confédéral». Les textes que nous vous présentons n'expriment pas seulement l'opinion personnelle de leur auteur. Ils ont l'approbation pleine et entière des camarades groupés sous l'égide de «FORCE OUVRIERE». Ils sont le reflet de l'exakte vérité. Ils doivent être connus de tous.

Que chacun d'entre vous diffuse cette brochure le plus largement possible, pour faire comprendre aux travailleurs que l'indépendance de notre CGT est la condition même de la défense de leurs intérêts.

Léon JOUHAUX,  
Albert BOUZANQUET,  
Georges DELAMARRE,  
Pierre NEUMEYER.

## Extrait

### Pour ou contre l'influence politique

En l'écrivant ici, je ne trahis aucun secret. Il crève les yeux de chacun que notre mouvement syndical traverse une sérieuse crise interne. Moins encore qu'à nul autre, nous n'avons à l'apprendre au lecteur de FO. Cette crise est due au glissement du syndicalisme hors de son chemin normal de self-détermination. Elle résulte de la menace qui pèse sur son indépendance et, bien entendu, son indépendance à l'endroit des partis politiques. C'est là, pour le syndicalisme ouvrier, un mal endémique, sans doute congénital, n'ayant jamais cessé totalement de menacer, mais que les événements actuels ont fait renaître avec virulence. Je précise bien qu'il s'agit de l'indépendance syndicale à l'endroit des partis, car la pression possible des autres forces traditionnellement adverses du syndicalisme, gouvernement et patronat, ne constitue pas pour lui une menace située sur le même plan. Tenteraient-elles d'ailleurs de violer son indépendance qu'elles trouveraient unis contre elles, dans l'état présent des choses, tous les composants de notre Confédération.

De tout temps les partis ont considéré que l'organisation syndicale ouvrière est une belle fille bonne à courtiser et dont la conquête donnerait tout à la fois un champ fertile au recrutement électoral et une sérieuse masse de manœuvre sur l'échiquier politique. Ce double objectif est aujourd'hui plus tentant que jamais, étant donné l'ampleur des effectifs syndicaux. Des deux crises aiguës du passé, la Confédération s'est tirée : en 1906, en se réfugiant sur le mont Aventin de la Charte d'Amiens ; en 1921, par le départ des éléments les plus politisés. Au regard du malaise confédéral, on pourrait remarquer que la CGT n'est pas seule des grandes formations économiques à vivre des difficultés internes. Nulle n'y échappe, c'est vrai.

Des tendances existent dans le patronat. Elles y sont motivées par des divergences d'intérêts, parfois énormes, ou des oppositions, qui peuvent être passagères, de tactique. Le drame interne de la CGA vient au fond de ce que cette formation est beaucoup plus près du conglomérat que de la véritable association. C'est une formation qui englobe des gens n'ayant d'autre pôle de rencontre que le travail ou le profit de la terre. La CGA, encore jeune, n'a pas atteint l'état de solidification de ses consœurs en syndicalisme. Quant aux tendances existant au sein de la CFTC, on n'en parle guère chez nous ; au vrai, on les connaît généralement mal. Elles n'en existent pas moins. La lutte s'y exerce contre une direction monopolisatrice jugée trop étroitement vaticane.

Dans la CGT, il n'y a pas de divergences professionnelles comme dans le patronat ou la Confédération agricole, ni confessionnelles, comme dans la CFTC. Dans la CGT, le lien confédéral est extrêmement solide. Elle le tient de son passé. La clairvoyance de son jugement, la continuité de son action l'ont dotée d'un standing que sa masse même consolide. Ses erreurs n'ont été que des écarts, jamais complètement des suicides. Et pourtant, de tous les drames internes des forces organisées du pays, c'est le conflit confédéral qui est le plus remarqué du public. Pourquoi ? Parce que c'est le particularisme des tendances cégétistes de s'affirmer sur le plan politique — très précisément pour ou contre l'influence politique à l'intérieur du mouvement. Or, c'est le plan politique qui attire et retient l'attention du public, parce que le gouvernement de notre démocratie est le fruit des partis et parce que le Français moderne, démocrate-né, se passionne par-dessus tout pour les jeux de la politique. Et aussi parce que — chacun le sait ou le sent — le jeu normal de notre politique nationale se complique fatidiquement, en raison de son état d'extrême perméabilité aux influences étrangères dans ce monde déséquilibré d'après-guerre. D'où renforcement de l'intérêt que chacun y porte. Cela dit pour situer le champ de nos réflexions, nous ferons le point de la situation présente.

Mais d'abord un peu d'histoire. Quand s'est reconstituée la CGT par la fusion de 1936 avec la CGTU, les forces numériques des deux organisations étaient nettement différentes, la proportion était environ de deux à la CGTU et de six à la CGT. Dans l'organisation unifiée, la prédominance de direction devenait donc fatallement aux éléments ex-cégétistes. Les choses restèrent en l'état, sauf toutefois un léger glissement au bénéfice des minoritaires, entre la réalisation de l'unité et le déclenchement de la guerre. Lors de celui-ci la proportion des tendances telle qu'elle existait au Comité confédéral national pouvait être évaluée au tiers pour les uns, aux deux tiers pour les autres. La même proportion devait se retrouver à la libération, conséquence même de l'accord du Perreux, conclu sous l'occupation et qui le stipulait expressément. Comment donc a-t-il pu se faire que depuis la libération la représentation des tendances se soit inversée jusqu'à en arriver à la situation que nous connaissons actuellement ? [...]

# Tract Force Ouvrière "Conférence Nationale des 18 et 19 décembre 1947 à Paris et photo de la "salle des horticulteurs"

**FORCE OUVRIÈRE**

**La Conférence Nationale  
réunie les 18 et 19 décembre 1947 à Paris  
s'adresse aux travailleurs**

Confirmant son précédent manifeste des 8 et 9 novembre, renouvelle son attachement à l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de tous les partis politiques et de tous les gouvernements, quels qu'ils soient, ainsi que son souci d'une véritable démocratie à tous les échelons de la Centrale syndicale ;

Constate que son appel en vue de maintenir l'unité ouvrière n'a pas été entendu par la majorité, qui a violé elle-même ses propres décisions du Comité confédéral des 12 et 13 novembre.

Ces décisions prévoient, en effet, la consultation jusqu'au 15 décembre des travailleurs organisés et des inorganisés sur les moyens d'action à adopter pour faire aboutir les revendications posées, le C.C.N. du 19 décembre devant seul prendre les mesures conformes à l'opinion des travailleurs démocratiquement consultés.

Les ordres de grève, lancés immédiatement après le C.C.N., par certains syndicats, Fédérations ou Unions départementales, l'ont été dans le mépris le plus total de la démocratie syndicale et souvent contre la volonté de la majorité des travailleurs.

En conséquence :

La Conférence approuve pleinement l'action de la minorité du Bureau confédéral, agissant en plein accord avec le groupe central FORCE OUVRIÈRE et les démarches effectuées pour obtenir une solution conforme aux véritables intérêts des travailleurs et mettre ainsi fin à des conflits préjudiciables au redressement économique du pays ;

Elle fait siennes les différentes déclarations du groupe central FORCE OUVRIÈRE, qui ont permis, à un moment décisif, de redonner confiance à de nombreux salariés ;

La Conférence rejette les accusations calomnieuses lancées par les dirigeants majoritaires de la C.G.T. contre les militants qui se réclament de FORCE OUVRIÈRE ;

Elle constate, au contraire, que, malgré le solennel avertissement adressé au C.C.N. par la minorité, la majorité confédérale, pour des fins étrangères au syndicalisme, n'a pas hésité à lancer la classe ouvrière dans une aventure qui ne pouvait que rompre l'unité syndicale.

La Conférence s'incline devant les manifestants tués au cours des récentes grèves. Mais elle dénonce et condamne les sévices et les actes de violence graves commis envers des ouvriers qui, usant de leur droit le plus strict de travailleurs, s'étaient prononcés contre la grève politique.

De telles exactions risquent de déshonorer le mouvement syndical si elles étaient passées sous silence.

La Conférence porte devant l'opinion publique le dossier qu'elle a constitué sur ces faits.

Elle salut la combativité et le courage des travailleurs qui, même trompés par certains de leurs chefs, se sont admirablement comportés dans une bataille malencontreusement engagée.

Consciente de la valeur qui s'attache à l'unité syndicale, mais constatant que cette unité est d'ores et déjà brisée par des départs massifs dus à la politique pratiquée par les éléments majoritaires ;

Constatant également que les éléments minoritaires du Bureau confédéral risquent, dès maintenant, de n'être plus que des otages au sein de l'organisation ;

La Conférence considère que la véritable Confédération Générale des Travailleurs continue en dehors de l'organisation existante, qui n'a plus de la C.G.T. que le nom, puisqu'elle a violé délibérément ses propres statuts et bafoué les véritables principes du syndicalisme traditionnel ;

Tirant les conséquences logiques de cette situation, qu'elle n'a pas voulu et qu'elle a tout fait pour éviter, la Conférence FORCE OUVRIÈRE :

Demande à tous les militants responsables de constituer sans délai l'organisation sur le plan des syndicats, des Unions départementales et des Fédérations, afin de préparer, dès que possible, un congrès constitutif de la véritable Centrale confédérée de tous les travailleurs ;

Demande à ses camarades du Bureau confédéral de démissionner de leurs postes ;

Charge le groupe central FORCE OUVRIÈRE d'assurer provisoirement la direction du Mouvement et de prendre tous les contacts nécessaires en vue de réaliser le rassemblement le plus large.

L'organisation FORCE OUVRIÈRE affirme sa volonté de conserver à son compte, pour le faire triompher et appliquer intégralement, le programme constitutif qui fut celui de la vaste Confédération Générale du Travail, dont elle se déclare la véritable continuitrice.

**L'organisation FORCE OUVRIÈRE affirme son inébranlable hostilité à toute instauration du pouvoir personnel ; par sa puissance et ses réalisations, elle saura faire échec à toute tentative de cet ordre.**

Consciente des dangers qui menacent la paix internationale, l'organisation FORCE OUVRIÈRE exprime son opposition à la politique de blocs antagonistes dont la France constitue l'un des enjeux ; elle estime que tout doit être mis en œuvre pour opérer un rapprochement économique entre toutes les nations, condition indispensable à la paix mondiale.

L'organisation FORCE OUVRIÈRE lance solennellement un appel à tous les travailleurs de France et d'outre-mer pour adhérer au Mouvement et réaliser ainsi l'unité véritable et féconde de tous les ouvriers, employés, agents de maîtrise, techniciens, fonctionnaires, agents des services publics, travailleurs agricoles, ingénieurs et cadres, dans une grande et puissante Confédération syndicale qui sera LA VERITABLE CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL, déterminant elle-même, et elle seule, son action, librement et démocratiquement, sur les plans revendicatif et gestionnaire, pour l'émancipation totale des travailleurs.

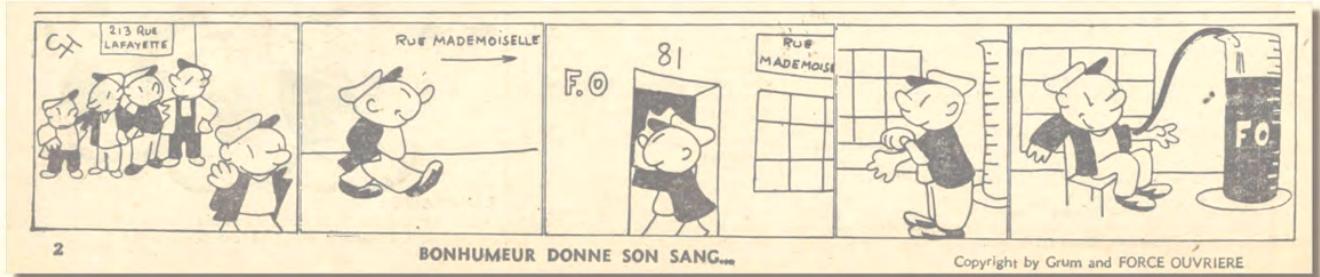
En libérant le Mouvement syndical français de toute emprise politique, l'organisation FORCE OUVRIÈRE, fidèle à l'idéal de fraternité humaine, sauve tous les travailleurs du monde qui luttent également pour leur affranchissement.

A AFFICHER ET TIMBREZ SUIVANT TAXE LOCALE

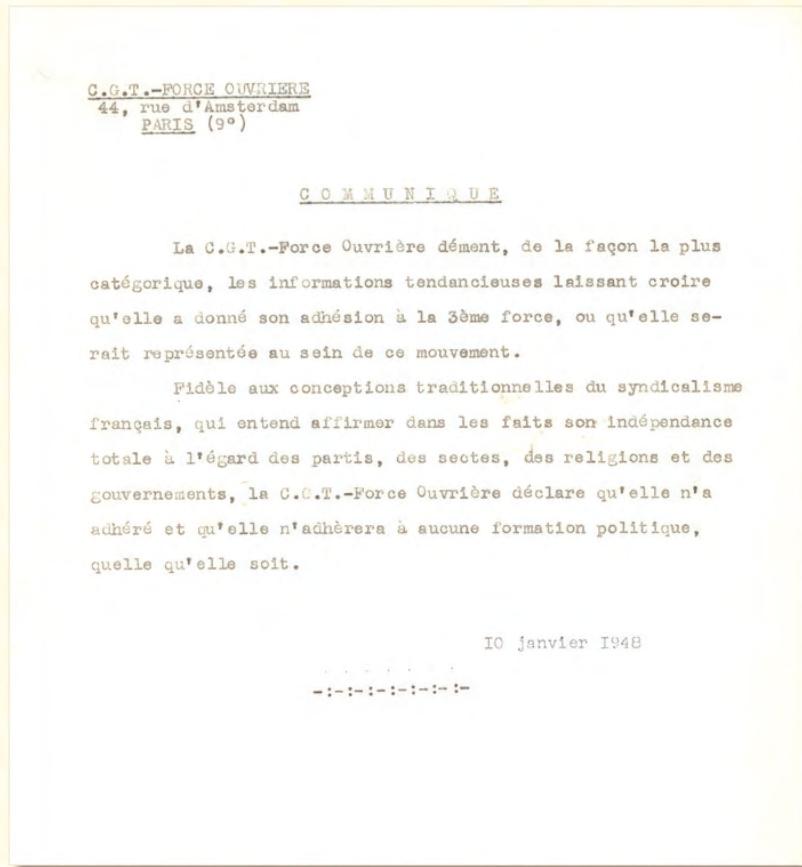


Source : Journal "Force Ouvrière", 25/12/1947, n°104  
Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

# Illustrations et communiqué sur "la liberté et l'indépendance syndicale" 1947-1948



FO n°104 - (25/12/1947)



# Tract "Travailleurs venez tous à Force Ouvrière" [1948]

**C.G.T.F.O.**

**TRAVAILLEURS**  
**VENEZ TOUS**  
à  
**FORCE OUVRIÈRE**

**L'UNITÉ syndicale ouvrière est brisée. Une cassure vient de se produire dans la Confédération Générale du Travail, désormais séparée en deux tronçons. De cette cassure, une nouvelle organisation est née : la C.G.T. Force Ouvrière. Voilà la constatation du fait brutal qu'enregistrent les travailleurs.**

**MAIS POURQUOI ET COMMENT CETTE CASSURE ?**

A cette question, chacun est en droit d'exiger une réponse exacte, claire et complète. Tel est précisément l'objet de ce texte.

d'assurer entre eux une liaison effective. Ils créèrent les groupes de « Force Ouvrière », agissant au sein de l'organisation syndicale.

Les groupes de « Force Ouvrière » s'étaient donné pour but de faire respecter l'indépendance syndicale et de faire régner la démocratie à l'intérieur de la C.G.T. Ils escomptaient y arriver en exigeant la consultation universelle des adhérents de l'organisation, en exigeant le vote à bulletin secret dans tous les actes essentiels de la vie syndicale, en réclamant la représentation proportionnelle des tendances aux postes de responsabilité.

La première conférence nationale des militants « Force Ouvrière », celle des 7 et 8 novembre 1947, s'était adressée solennellement à la majorité confédérale, la mettant en garde contre les dangers de son attitude et le péril que l'emprise politique faisait courir au mouvement syndical.

Mais les efforts des militants « F.O. », conduits sous le signe de l'unité et dans le but de sauver l'unité syndicale, ont été vaincus parce que les événements se sont précipités et ont pris une allure selon laquelle il n'était plus au pouvoir de personne d'éviter la scission du syndicalisme.

Ces événements se situent après la reconstitution du Komintern, après cette conférence de Varsovie où les partis communistes de différents pays européens, dont la France, reçurent l'ordre d'engager une action décisive en faveur de la politique soviétique sur le plan mondial.

Le syndicalisme français, en l'espèce la C.G.T., s'est trouvé pris dans le jeu de la politique internationale.

Ce fut en novembre dernier sous la forme du déclenchement d'une grève que les dirigeants communistes des organisations syndicales s'efforçaient d'étendre sans le consentement des syndiqués, en dépit, souvent, de la résistance des travailleurs.

Et cette grève impopulaire, perdue d'avance, parce qu'elle n'était pas le fait de la volonté des travailleurs, a été l'acte décisif qui a conduit à la scission.

Excédés des procédés employés pour durcir la grève, excédés d'une grève qu'on voulait leur faire jouer, les travailleurs, en masse, quittèrent l'organisation.

Il n'était alors d'autre moyen pour les conserver au syndicalisme que de les regrouper hors de la C.G.T. dans une nouvelle centrale syndicale, dont la création fut décidée le 19 décembre dernier et qui prit le titre de « Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ».

## II. - CE QU'EST LA C.G.T. FORCE OUVRIÈRE

TRAVAILLEURS de France, aujourd'hui la C.G.T. Force ouvrière se présente à vous.

Vous savez maintenant pourquoi et comment elle est constituée. Vous devez aussi savoir ce qu'elle est.

A ceux qui vous disent qu'elle est une formation anticomuniste, vous répondrez : **NON**.

Elle n'est ni communiste ni anticomuniste. Elle n'a rien à voir avec le parti communiste. Elle réclame seulement de ce parti, comme de tous les autres, qu'il respecte l'indépendance du syndicalisme.

Elle ne s'est pas séparée des éléments communistes de la C.G.T. parce qu'ils sont communistes. Elle s'est séparée d'eux parce qu'ils voulaient faire servir le syndicalisme à des fins de politique partisane.

A ceux qui vous disent que la C.G.T. Force Ouvrière est la C.G.T. du parti socialiste, vous répondrez également : **NON**.

C'est une organisation syndicale ouverte à tous les travailleurs salariés, quelles que soient leurs conceptions politiques, philosophiques ou religieuses.

### I. - HISTORIQUE ET RESPONSABILITÉS DE LA SCISSON SYNDICALE

La C.G.T., telle que nous l'avons connue de mars 1936 à décembre dernier, était le produit de la fusion de deux centrales syndicales, la C.G.T. proprement dite et la C.G.T.U., lesquelles, quinze années durant, s'étaient opposées véhémentement l'une à l'autre.

Cette opposition avait ses raisons d'être. Elle tenait à des divergences de conception du rôle que doit remplir une organisation syndicale.

La vieille C.G.T. était restée fermement dans la meilleure tradition du syndicalisme français, fier de sa liberté, jaloux de son indépendance, refusant de se laisser pénétrer par les partis politiques, n'admettant pas de faire, ni de près ni de loin, le jeu de quelque parti que ce soit.

La C.G.T.U., elle, avait accepté de subir le rôle dirigeant d'un parti, le parti communiste, dont elle était pratiquement devenue la filiale syndicale.

Cependant, les menaces qui ont pesé à une époque de notre histoire sur nos institutions démocratiques — c'était, on s'en souvient, en février 1934 — ont eu pour effet de faire s'opérer un rapprochement entre les deux centrales syndicales. L'unité a été décidée. Elle a été consacrée au Congrès confédéral de Toulouse, en 1936.

On pouvait penser alors que l'unité était totale et définitive et que jamais rien ne pourrait la mettre en cause. Mais l'unité existait dans les formules beaucoup plus que dans les coeurs. *Cette unité n'était qu'un rapprochement, non pas une fusion totale.* Aussi bien ne put-elle une première fois résister aux tentatives internationaux ayant précédé le déclenchement de la guerre. Elle fut rompue en septembre 1939 lors de la signature du pacte germano-soviétique. Elle fut pourtant resoudue sous l'occupation pour lutter contre la Charte du Travail qui mettait en cause le fondement même du syndicalisme et pour lutter contre les occupants.

Et cette fois encore, il était permis d'espérer qu'il n'y aurait plus de séparation d'autre séparation.

C'était mal connaître la volonté d'emprise du parti communiste sur le mouvement syndical.

Cette volonté s'est exercée constamment, inlassablement et non sans succès depuis la libération.

Ceux qui ont suivi de près la vie confédérale savent quelle a été la lutte constamment menée par les éléments communistes pour conquérir les leviers de commande dans la C.G.T.

La Confédération a été la proie d'une manœuvre d'investissement savamment et patiemment conduite. Qui n'était pas un adhérent du parti n'était pas un bon militant. Tout était mis en œuvre pour le faire partir et prendre sa place. Et c'est ainsi, sans que parfois les syndiqués s'en rendent compte, que la C.G.T. est largement tombée aux mains du parti communiste. C'est ainsi qu'elle est devenue mère pour servir les intérêts de ce parti.

Cependant, des militants avertis et conscients du danger couru par l'organisation syndicale s'efforcèrent de réagir.

Ils tentèrent de faire triompher à l'intérieur de la C.G.T. les notions de liberté et d'indépendance syndicale.

Ils se groupèrent autour d'un hebdomadaire, *Force Ouvrière*, chargé de répandre leurs idées. Ce journal *Force Ouvrière* n'était d'ailleurs que la continuation, sous un titre à peine modifié, d'un journal paru clandestinement sous l'occupation, *Résistance Ouvrière*, lequel, au nom des mêmes principes de liberté et d'indépendance s'était opposé à la Charte du Travail et avait rassemblé les syndicalistes dans la résistance à l'occupant.

Pour lutter plus efficacement encore contre l'emprise politique devenue de plus en plus menaçante, les véritables syndicalistes eurent besoin

Si le parti socialiste tentait de menacer l'indépendance du syndicalisme, les syndiqués se dresseraient contre lui comme ils se sont dressés, au cours de l'histoire syndicale, contre tous ceux qui ont menacé l'indépendance du syndicalisme.

A ceux qui vous disent que la C.G.T. Force Ouvrière est aidée par l'argent américain, vous répondrez **NON** encore.

Les militants Force Ouvrière, l'organisation Force Ouvrière n'ont touché ni roubles ni dollars. La C.G.T. Force Ouvrière est pauvre, voilà la vérité. Elle ne voudrait pas davantage se vendre à un gouvernement que qu'il soit, de France ou de l'étranger, que se donner à un parti politique.

Vous direz aussi que la C.G.T. Force Ouvrière a pour fondement la liberté. Elle n'a pas oublié ceux qui, sous Vichy, ont trahi la liberté syndicale. Elle ne pourrait faciliter ni même tolérer un renommement du syndicalisme selon les pratiques funestes de la Charte du Travail.

La C.G.T. Force Ouvrière n'a aucune attaché avec le parti socialiste, avec le « parti américain », ni avec le gaullisme, ni avec la Troisième Force, ni avec personne d'autre.

Ceux qui vous disent le contraire, ou bien sont des menteurs consciens de leur mensonge, ou bien se sont laissés prendre à des propos mensongers.

La C.G.T. Force Ouvrière reprend la tradition de liberté et d'indépendance syndicale du syndicalisme français.

Elle la reprend en dehors de l'autre C.G.T., faute d'avoir pu la faire respecter à l'intérieur.

La C.G.T. Force Ouvrière est la véritable continuatrice de la vieille C.G.T. Elle perpétue ses traditions. Elle reprend aussi son programme constructif.

Elle considère que le monde ouvrier ne peut pas s'isoler dans la nation. Le syndicalisme ouvrier doit exercer son influence partout où sont en cause les intérêts ouvriers. Le syndicalisme doit prendre toutes ses responsabilités.

**Camarades, venez-nous.**

Si le syndicalisme ouvrier occupe aujourd'hui la place que vous savez; Si l'influence que vous lui connaissez;

Si vous bénéficiez de garanties sociales;

Si vous participez à la gestion économique,

Vous le devez à l'action prévoyante, à la volonté tenace de ceux qui ont fait dans ce pays le syndicalisme libre.

**Travailleurs de France!**

Si vous êtes pour un syndicalisme libre et indépendant, débarrassé de toute tutelle, de toute entreprise politique;

Si vous êtes pour un syndicalisme maître de ses actes, conscient de ses responsabilités, conséquent dans sa ligne de conduite;

Si vous êtes pour un syndicalisme traduisant la volonté démocratiquement exprimée de l'ensemble de ses adhérents;

Si vous êtes pour un syndicalisme défenseur de la démocratie économique, partisan de la justice sociale, si vous êtes pour un syndicalisme libéral individuel et de paix entre les peuples,

**Vous êtes avec nous:**

Votre place est à la C.G.T. Force Ouvrière.

Rejoignez ses syndicats, ses Unions départementales, ses Fédérations. Pour la libération du syndicalisme, venez à Force Ouvrière.

Syndiquez-vous Force Ouvrière.

Militez Force Ouvrière.

LA C.G.T. FORCE OUVRIÈRE.

Versailles. — Imp. "La Gutenberg".

# Invitation au "Congrès National de la CGT Force Ouvrière" - 1<sup>er</sup> mars 1948

C. G. T. FORCE OUVRIÈRE  
3, Rue Boudreau  
PARIS

Paris, le 1<sup>er</sup> Mars 1948.

## Invitation au Congrès National de la C. G. T. Force Ouvrière

AUX SECRÉTAIRES DES SYNDICATS  
"FORCE OUVRIÈRE"

CHERS CAMARADES,

Votre Syndicat est invité à se faire représenter au Congrès National de la C. G. T. Force Ouvrière (XXXIII<sup>e</sup> Congrès National Corporatif) à Paris, au Palais de la Mutualité, rue Saint-Victor ( métro : Maubert-Mutualité), les Lundi 12 et Mardi 13 Avril 1948.

### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>er</sup> Exposé de la situation morale et matérielle de la C. G. T. Force Ouvrière ;
- 2<sup>e</sup> Etablissement des Statuts ;
- 3<sup>e</sup> Examen de la situation générale et orientation syndicale.

Bien fraternellement.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PROVISOIRE  
DE LA C. G. T. FORCE OUVRIÈRE.

Le chiffre d'adhérents sera calculé exceptionnellement sur la base des cartes confédératives Force Ouvrière 1948 délivrées par les syndicats à la date du 31 mars 1948.

### NOMBRE DE VOIX.

Dans une organisation ayant ses statuts définitifs, le nombre de voix détenues par chaque syndicat représenté est celui fixé par les statuts eux-mêmes. Les statuts définitifs de la C. G. T. Force Ouvrière ne seront établis et approuvés que par le Congrès d'avril. En conséquence, les votes qui seront émis par les syndicats au cours du Congrès seront calculés conformément au tableau ci-après :

De 7 à 25 membres..	2 voix
De 26 à 50	3
De 51 à 150	6
De 151 à 300	9
De 301 à 500	12
De 501 à 750	15
De 751 à 1.000	18
De 1.001 à 2.000	21
De 2.001 à 3.000	24

A partir de 3.000 membres jusqu'à 12.000, les syndicats ont droit à 3 voix supplémentaires par 1.000 membres ou fraction de 1.000. Les syndicats ayant plus de 12.000 membres ont droit à 3 voix supplémentaires par 2.000 membres ou fraction de 2.000.

Cette progression est celle même établie au Congrès Confédéral de Nantes en 1938 et adoptée à la quasi-unanimité (moins quinze voix). Toutefois, le chiffre des voix accordées aux syndicats a été affecté d'un coefficient de majoration pour permettre aux petits syndicats d'user du vote proportionnel.

### QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS.

Trois questions seulement figurent à l'ordre du jour du Congrès. Elles constituent à elles trois un ensemble suffisant, mais indispensable, pour faire le

point de la situation au moment où se tiendra le Congrès, pour doter notre Centrale de sa structure et pour déterminer à la fois le sens et le champ de son activité ultérieure.

L'exposé de la situation morale et matérielle de la C.G.T. Force Ouvrière sera fait verbalement devant les congressistes. Il ne s'agit pas, en effet, de rapport moral d'une organisation constituée de longue date, de la présentation d'une gestion assurée par des organismes statutaires et qu'il convient en conséquence de sanctionner par un vote, tel quel constitude, selon son sens, ou un blâme ou un quifus.

Bien qu'elle prenne place dans l'histoire de notre syndicalisme et dans le sens de sa tradition la plus pure, la C.G.T. Force Ouvrière est de création toute récente.

Elle est née de la décision prise le 19 décembre dernier par une Conférence Nationale des Groupes Force Ouvrière, non encore constitués en syndicats, en Fédérations ou en Unions, et du fait de l'impossibilité dûment et amplement constatée d'arriver à un redressement du syndicalisme à l'intérieur de la Confédération Générale du Travail.

Au cours d'un examen approfondi de la situation existante à la date du 19 décembre, la Conférence Nationale des Groupes Force Ouvrière avait fait les deux constatations essentielles que voici :

Qu'un précédent appel en vue de maintenir l'unité ouvrière dans l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de tous les partis politiques et de tous les gouvernements qu'ils soient ainsi que son souci d'une véritable démocratie à tous les échelons de la Centrale syndicale n'avait pas été entendu par la majorité ayant violé elle-même les propres décisions du Comité confédéral des 12 et 13 novembre 1947 ;

Que malgré un solennel avertissement adressé au C.C.N. par la minorité, la majorité confédérale, pour des fins étrangères au syndicalisme, n'a pas hésité à lancer la classe ouvrière dans une aventure qui ne pouvait que rompre l'unité syndicale.

En conséquence, la Conférence Force Ouvrière a considéré que la véritable

### A lire attentivement

## INSTRUCTIONS PRACTIQUES

### HORAIRE.

### REPRÉSENTATION.

La première séance du Congrès s'ouvrira à 10 heures du matin, le lundi 12 avril. Les délégués au Congrès devront prendre leurs dispositions pour avoir eu, au préalable, le temps d'échanger leurs mandats contre la carte de congressiste qui leur sera remise dans le hall d'entrée de la salle du Congrès.

### MANDAT.

Jointe à la présente invitation, les Fédérations nationales ou, à défaut, les Unions départementales doivent faire tenir aux syndicats de leur ressort une formule imprimerie de mandat établie par la C.G.T. Force Ouvrière.

Cette formule comporte deux parties à remplir par les soins du secrétaire syndicat.

Le premier feuillet marqué I doit être expédié à la C.G.T. Force Ouvrière, 3, rue Boudreau, Paris (5<sup>e</sup>) (Service du Congrès), dès que le syndicat a désigné son délégué, et au plus tard le 5 avril. Le second feuillet marqué II doit être remis par le syndicat au délégué qui l'échangera à l'entrée de la salle du Congrès contre la carte de congressiste.

Remplir très exactement et lisiblement les formules de mandat.

Il est désiré que chaque syndicat, quel que soit le nombre de ses adhérents, puisse être directement représenté au Congrès national. Mais le nombre trop élevé de syndicats Force Ouvrière a contraint la Commission administrative, chargée de la préparation du Congrès, à prévoir une entente possible entre syndicats pour l'envoi au Congrès d'un délégué commun.

Pour les syndicats de moins de mille adhérents, l'entente se fera sur le plan départemental, soit entre syndicats de même profession, soit entre syndicats de professions diverses, pour l'envoi d'un délégué par 1.000 adhérents bloqués.

Les syndicats de plus de mille adhérents pourront envoyer un délégué direct s'ils ont de 1.000 à 3.000 adhérents, 2 délégués s'ils ont de 3.001 à 6.000 adhérents, 3 délégués s'ils ont de 6.001 à 10.000 adhérents. Au-dessus de 10.000, ils auront droit à un délégué supplémentaire par tranche de 5.000 adhérents.

Les syndicats nationaux auront droit à un délégué direct si même le nombre de leurs membres est inférieur à 1.000. S'il est supérieur, la progression ci-dessus leur est applicable.

En raison de la constitution récente de la C.G.T. Force Ouvrière, il n'est pas possible pour ce Congrès de calculer le nombre des adhérents sur le nombre de timbres pris par les syndicats au cours d'un exercice complet.

C.G.T. devait continuer en dehors de l'organisation existante ayant délibérément violé ses propres statuts et bafoué les véritables principes du syndicalisme traditionnel.

Tirant les conséquences logiques de cette situation, qu'elle n'a pas voulu et qu'elle a tout fait pour éviter, la Conférence Force Ouvrière du 19 décembre 1947 a demandé :

A tous les militants responsables, de constituer sans délai une nouvelle organisation afin de préparer un Congrès constitutif de la véritable Centrale Confédérée de tous les travailleurs.

Peu après, les organisations Force Ouvrière se trouvèrent renforcées par la venue de camarades, en particulier positifs et cheminots, qui déjà depuis quelque temps avaient quitté les rangs de la C.G.T.

Les faits sont trop récents, trop communs pour qu'il soit nécessaire de les rappeler autrement ou de les commenter.

On sait à quelles difficultés matérielles se sont heurtées et se heurtent les organisations de la C.G.T. Force Ouvrière, qui ont dû, en quittant l'autre C.G.T., abandonner tous leurs avoirs.

On sait de quelles campagnes de calomnie elles ont été l'objet, ayant été accusées, tour à tour ou à la fois, de faire le jeu du « parti américain », de servir la Troisième Force, d'être un instrument de la politique socialiste, voire d'être de complétisme avec le patronat.

En dépit de tout cela, la C.G.T. Force Ouvrière s'est constituée, elle s'est organisée et affirme et c'est une formation forte et bien vivante que réunira son Congrès en avril prochain. Ce Congrès affirmera la permanence du syndicalisme libre et indépendant. Il ne faut aucun doute que sa tenue contribuera à renforcer encore le courant d'adhésions qui porte les travailleurs à se grouper en son sein à l'abri de l'ingrédient de la politique partisane qui leur rend inhabituelle l'autre C.G.T.

L'exposé de la situation matérielle et morale de Force Ouvrière, ainsi que l'examen par le Congrès de la situation générale intérieure et internationale

constitueront la large préface, en même temps que le support aux décisions qui prendra le Congrès pour définir l'orientation syndicale de la C. G. T. Force Ouvrière.

Inspirée par les idées qui animent la Conférence de décembre dernier, la C.G.T. Force Ouvrière affirmera sa volonté de conserver à son compte et de faire triompher et appliquer intégralement le programme constructif qui fut celui de la vieille Confédération Générale du Travail, dont elle est la véritable continuatrice.

La C.G.T. Force Ouvrière devra aussi se donner une structure. Un projet de statuts confédéraux a été élaboré par la Commission administrative provisoire de la C.G.T. Force Ouvrière pour servir de base aux discussions du Congrès sur ce point de l'ordre du jour.

Ce projet est directement inspiré des statuts adoptés en 1936 au Congrès Confédéral de Toulouse. Il reprend donc les dispositions se rattachant aux principes essentiels sur quoi repose un syndicalisme libre et indépendant, à savoir :

a) Que la Confédération respecte le principe du fédéralisme allié aux besoins d'une action cohérente et ordonnée. Les pouvoirs des Fédérations et des Unions sont définis en conséquence ;

b) Que les syndicats, fondés sur la notion du nombre, mais aussi des intérêts représentés, ne peuvent prétendre à des suffrages directement proportionnels au nombre de leurs adhérents ;

c) Qu'il y a des incompatibilités de fonctions et de fait à respecter entre les fonctions syndicales et les fonctions politiques.

En outre, le projet de statuts introduit les notions de suffrage secret et de vote proportionnel dans la pratique de la vie syndicale.

Les rédacteurs du projet ont tenu ainsi à transcrire dans les statuts une conception démocratique du mouvement syndical par opposition à la conception centralisatrice et autoritaire qui lui était graduellement imposée et qui fut sanctionnée par les modifications apportées lors du Congrès Confédéral de 1946.

# Article du journal Force Ouvrière : "1435 délégués fondent la CGT-FO" - 15 avril 1948

5<sup>e</sup> Année. — N° 120. Hier : « R.O. » Aujourd'hui : « F.O. »

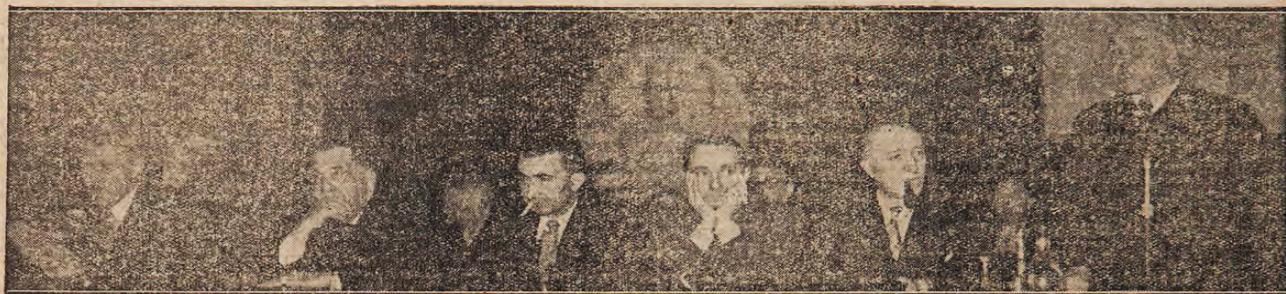
6 fr.

JEUDI 15 AVRIL 1948

# FORCE OUVRIÈRE

ORGANE OFFICIEL DE LA C.G.T.F.O.

## 1.435 délégués fondent la C.G.T.F.O.



### Le syndicalisme français renait

**O**n ne sait exactement ce qui l'emportait, de l'enthousiasme ou de l'émotion, chez les délégués des syndicats, des Unions, des Fédérations, chez les vieux militants confédéraux qui présidaient les séances de ce congrès ou intervenaient dans le débat. On est sûr, en tout cas, que ces deux sentiments imprégnaien les effets de logique et de raisonnement qui charpentaien les causes défendues. Et l'entêtement, cheminant vers l'apothéose des fins de journées, la ferveur retrouvée dans cette communion des esprits pénétrait le Congrès, s'infiltrait à travers les groupes. Car, on peut en convenir, dans l'immenesse salle de la Mutualité, ces congressistes, alignés à leurs tables et réunis devant les étiquettes de leurs métiers, avaient abordé les quarante-huit heures de travaux, de discussions et d'études avec au moins l'apparence d'hommes sortis récemment d'un cauchemar. Il semblait, oui, aux premiers moments de ces débats, que le souvenir des mornes assises tenues dans le faux appétit depuis la libération, que la marque des controverses inutiles, l'amertume des défaites sans gloire, continuaient de peser sur les épaules des militants jeunes et vieux.

Il fallut attendre, mais l'espoir ne fut point déçu. Comme il sied à des manifestations sans orchestre, comme il convient à des hommes qui n'opposent les acclamations commandées, la chaleur et le succès s'intensifièrent en même temps que la réflexion se faisait plus

Nous sommes au service  
des travailleurs pour le mieux-être  
et la paix mondiale

profonde au cœur des militants. Retrouver la liberté de prononcer certains mots, de valoriser des formules éprouvées, retrouver son corps et son esprit au feu de la défense des valeurs humaines, sentir avec soi toute une foule d'hommes qui représentent des masses d'hommes, procurent l'émoi qui étreint avant d'exalter. Il fallait, c'est vrai, se remettre dans un climat nouveau et après s'y être placé soi-même, établir avec le voisin, avec tous, la liaison. Ce qui fut fait.

**A**UJOURD'HUI, bon nombre des congressistes sont déjà rentrés chez eux. De ces deux journées complétées par le Comité National, ils ont emporté, outre la matière des résolutions écrites noir sur blanc, la sensation physique et morale indéniable mais si étrangement enivrante que procure la solidarité syndicale confédérale. Retournés à leur existence de tous les jours, au combat incessant hérisse de difficultés, les militants de la C.G.T.F.O. savent que, désormais et eux-mêmes, ils ont jeté les fondements d'un renouveau qu'il leur faut insuffler aux adhérents, aux

hésitants, aux égarés aussi, mais ce renouveau, cette multitude de tâches qui le conditionnent et le façonnent, ils savent également qu'ils l'imposent ensemble, unis dans une commune ardeur, au coude à coude des syndicats fédérés, des départements unifiés, des unions et des Fédérations confédérées. Et cela compte, et cela pèsera lourdement sur le plateau des intérêts ouvriers, de la liberté et de la paix. Il y a quatre mois, notre mouvement qui voulait sauver le syndicalisme unifié, sauvaît la démocratie ; aujourd'hui que le

machiaïvélisme et l'aveuglement nous ont fait retourner à la nudité des installations matérielles, mais également à la source profonde de notre mouvement ouvrier, la Confédération Générale du Travail peut revivre, renaitre des abîmes où les fossoyeurs voulaient l'enfouir. Planaient sur ce Congrès le passé glorieux du syndicalisme français et la gloire de ses réalisations dont chacun voudrait revendiquer maintenant la paternité. L'heure est venue de restituer ce qui avait été usurpé : le nom, la vertu, les biens moraux de

cinquante années de luttes ouvrières.

**S**En penchant sur le passé, les anciens ont retracé l'histoire des luttes ouvrières ; tournée vers l'avenir et reliant avec eux les maillons de la chaîne, ils ont indiqué à ces centaines de jeunes hommes la route qui assure la pérennité des conquêtes et conduit à de nouvelles satisfactions. Nous sommes sûrs également que les délégués étrangers, pleins de l'immense espoir rendu concret sous leurs yeux, mesureront cette force mise au service de la paix.

Où est bien fini des sarcasmes, des calomnies ou tout au moins de leur portée. Maintenant, le déniement, le mensonge ont cessé de payer. La lutte continue, mais le syndicalisme français qui a retrouvé son visage, va parler, tête haute, au pays et au monde.

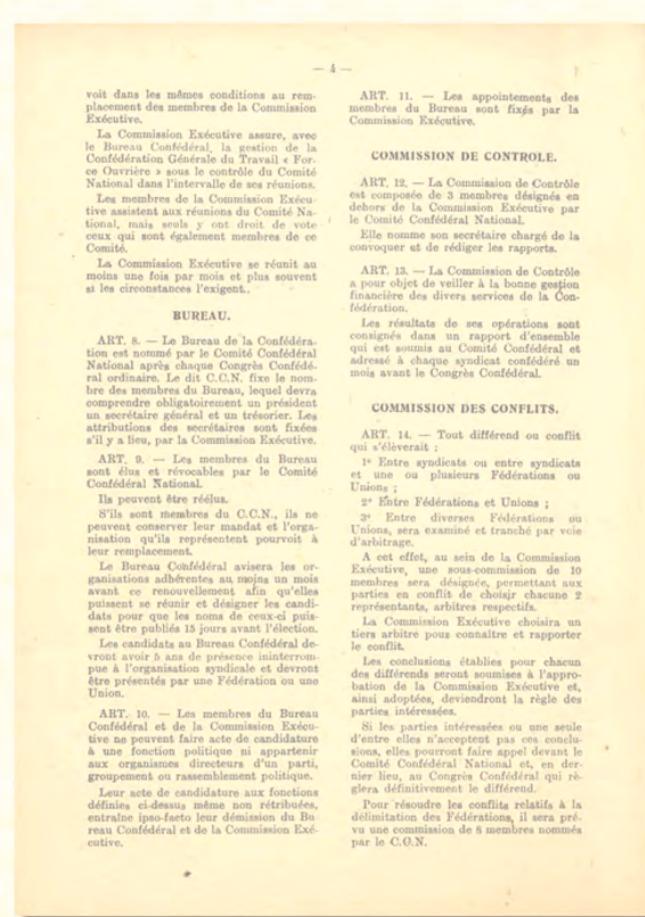
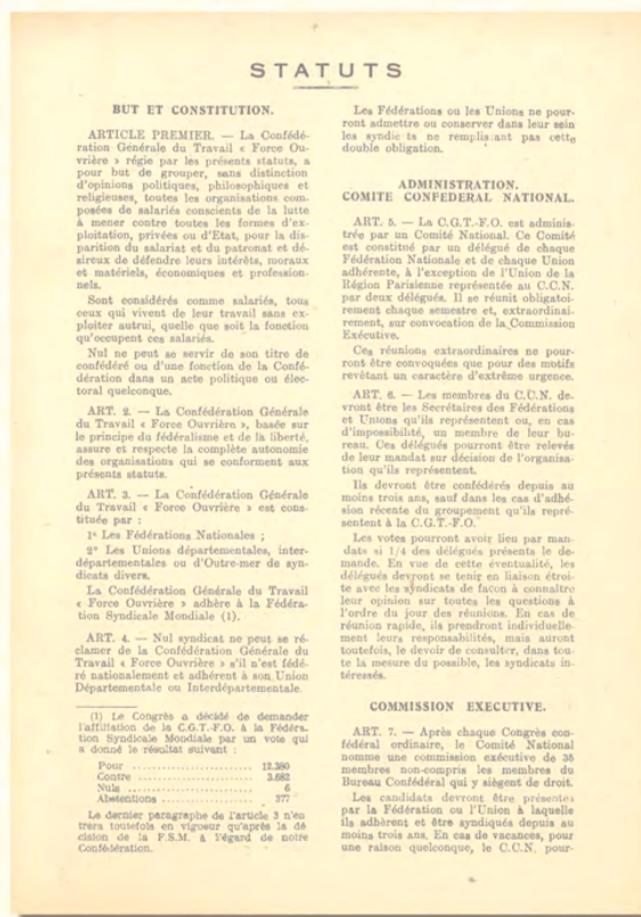
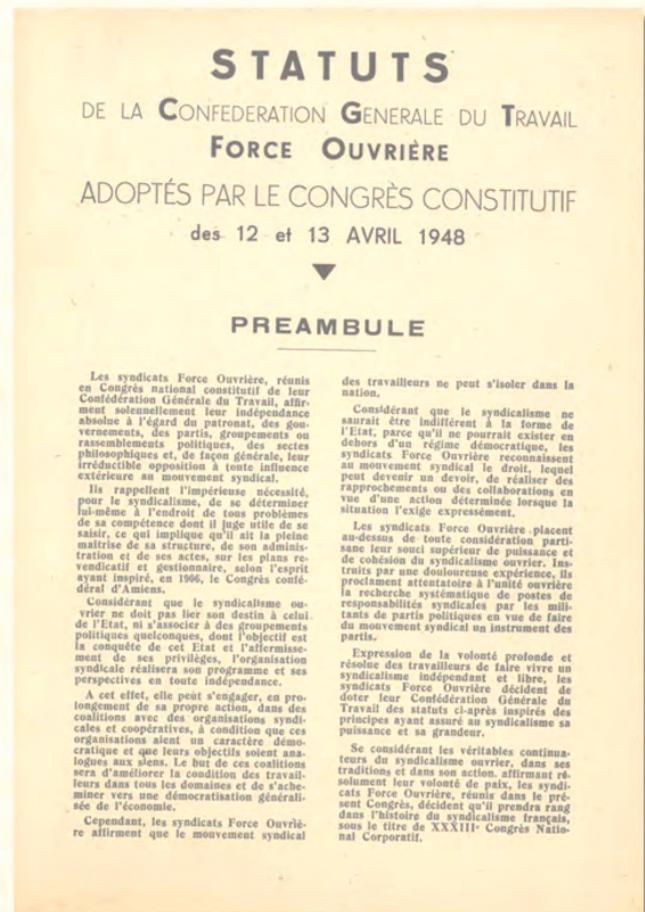
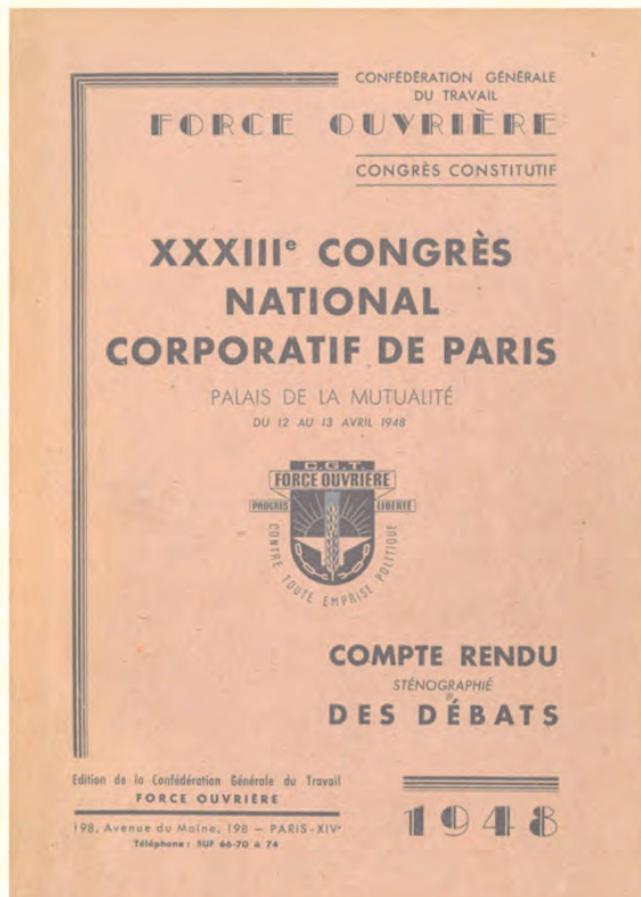
F.O.



### CE NUMERO CONTIENT :

Le compte rendu complet des travaux du Congrès Confédéral et du Comité National

# Statuts de la CGT Force Ouvrière adoptés au "Congrès Constitutif du 12 au 13 avril 1948"

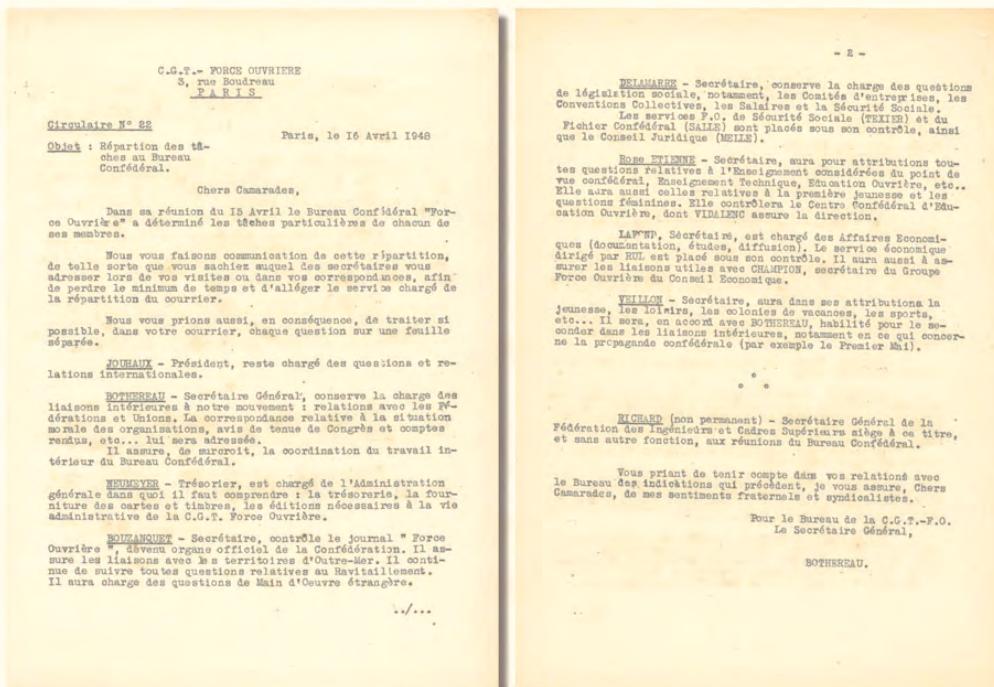
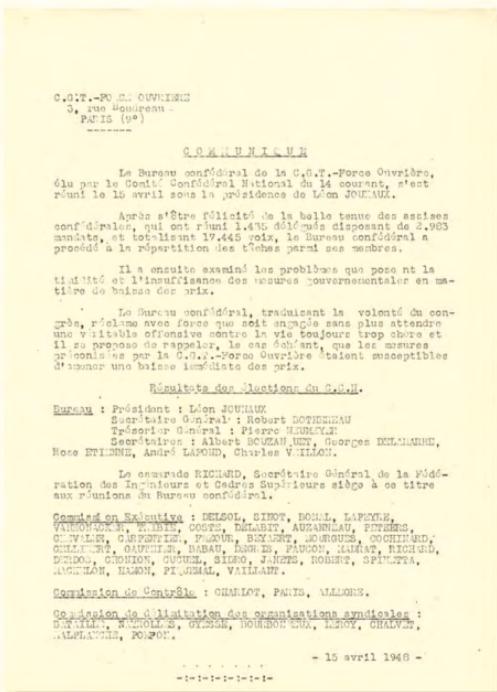




# 1<sup>er</sup> Bureau Confédéral Force Ouvrière en 1948

Communiqué, circulaire et photo

## Bureau confédéral élu au congrès de 1948



Sources : Communiqué Force Ouvrière, 15/04/1948 ; Circulaire confédérale Force Ouvrière, 16/04/1948

Photo Journal "Force Ouvrière" 15/04/1948, n°120

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

# Brochure "L'Organisation de la CGT-FO et



## L'ORGANISATION DE LA C.G.T.-FO. et du MOUVEMENT SYNDICAL

Bien que née d'une scission syndicale, scission dépendue au syndicalisme français en raison de l'entreprise exercée sur lui par un parti politique, bien qu'ayant dû se constituer de toutes pièces à la fin de l'année 1947, la C.G.T.-Force Ouvrière est une grande centrale syndicale.

C'est en elle et par elle que revivent les plus pures traditions de notre vie syndicale, spirituelle et morale du syndicalisme, appartenant aux travailleurs sans distinction aucune à collaborer dans son sein à la plus réelle et la plus complète démocratie syndicale.

La C.G.T.-Force Ouvrière possède toutes les caractéristiques d'une grande Centrale, par son champ de recrutement, la constitution qu'elle s'est donnée, les règles qui président à son fonctionnement.

### PREMIERE PARTIE

#### LA CELLULE DE BASE

##### Le Syndicat

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière accepte tous les salariés. Pour être syndiqué, il suffit d'être salarié. On ne demande pas à celui qui rejoint les rangs de la C.G.T.-FO. quelles sont ses conceptions philosophiques, ses opinions politiques ou ses pensées religieuses. Si on est salarié, il a sa place dans la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Mais on n'adhère pas directement à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Lorsqu'on décide de donner son adhésion à la C.G.T.-FO., on s'adresse à un syndicat. Le syndicat est la cellule de base de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. C'est d'une façon générale le regroupement des ouvriers d'une même profession dans une même localité. On ne peut pas adhérer à un syndicat quelconque : on adhère au syndicat de son métier. Si on est menuisier, il adhère au syndicat des menuisiers. Si on habite la région parisienne, il adhère au syndicat des menuisiers de la

région parisienne. C'est cette notion de syndicat de métier qui existe d'une façon générale dans la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, syndicat de métier et syndicat local.

Il y a des exceptions. Certains syndicats ne sont pas des syndicats locaux. Il existe en effet des syndicats départementaux, par exemple chez nos camarades des P.T.T. et dans d'autres catégories professionnelles.

Il existe aussi des syndicats qui ne sont ni locaux ni départementaux, mais nationaux. C'est le cas, notamment, des syndicats de fonctionnaires. Ceux-ci ont bien entendu des statuts déterminés, mais l'organisation, constituée comme tous les syndicats en vertu des lois de 1884 et 1920, est une organisation nationale.

##### L'Administration des Syndicats

Tous les adhérents d'un syndicat ont des droits égaux au sein de l'organisation syndicale. Ces droits, ils les expriment dans les assemblées qui groupent

Les assemblées générales sont périodiques. Généralement, dans les syndicats, lorsqu'il s'agit de syndicats locaux, il y a une assemblée générale chaque mois.

**L'Assemblée générale** — le nom l'indique — c'est la réunion de tous les adhérents du syndicat. Ils ont à dire leur opinion sur les ques-

- 4 -

- 5 -

- 6 -

### SECONDE PARTIE

#### FEDERATIONS ET UNIONS

##### La Fédération

La Fédération est une organisation syndicale, constituée légalement sur des bases absolument identiques à celles des syndicats ; c'est à dire en vertu des lois de 1884 et 1920, qui ont été codifiées en 1927 et dont vous trouverez le texte dans le Code du Travail.

La Fédération nationale groupe, sur le territoire national, l'ensemble des syndicats d'une même industrie.

Mais il n'y a pas de règle absolue en matière d'organisation fédérale. La règle la plus générale, celle qui est inscrite dans les statuts de la Confédération générale du Travail F. O., c'est bien la notion de fédération d'industrie, c'est-à-dire que la fédération se présente, d'une façon générale, constituée par des syndicats d'une même industrie. Néanmoins, certaines fédérations ont un recrutement spécial beaucoup plus étendu que celui qui s'attache à cette notion, par exemple la Fédération syndicaliste confédérée des travail-

leurs de chemins de fer de France et de l'Union française, l'F.O. des Services Publics de Sécurité, la Comité interfédéral des fonctionnaires (qui groupe huit fédérations).

Pour être adhérent, par le canal d'un syndicat à la Fédération syndicaliste confédérée des travailleurs, cadres et techniciens des chemins de fer de France et de l'Union française, il suffit d'être cheminot. La notion de syndicat de métier intervient pas tout à fait, puisque les cheminots il y a de nombreuses catégories professionnelles : manœuvres, ouvriers des ateliers, chauffeurs, mécaniciens, employés, etc. La Fédération syndicaliste des chemins de fer groupe indistinctement tous les travailleurs salariés des chemins de fer, quel que soit leur niveau de qualification. Si certains adhérents appartiennent à l'industrie privée, ils rejoignent obligatoirement leur fédération d'industrie. Si la Fédération syndicaliste confédérée des travailleurs, cadres et techniciens des chemins de fer n'existe pas, tout à fait, dans certains secteurs, alors les fédérations de certains secteurs seraient à la Fédération qui groupe les ouvriers du bois, tous ceux qui travaillent les métaux seraient à la Fédération des Métallos, etc. Mais comme ils ont un patron commun, qui est le réseau, l'ensemble de ces travailleurs, indistinctement, de toute la France, quelle que soit leur profession et l'ensemble des syndicats de cheminots des diverses localités forme la Fédération syndicaliste confédérée des travailleurs, cadres et tech-

niciens des chemins de fer de France et de l'Union française.

Il n'est pas sans besoin de répéter cet exemple pour se faire comprendre. La Fédération des services publics et de santé groupe les salariés des communes exerçant aussi des métiers différents. Par conséquent, il existe généralement des exceptions pour s'adapter à des situations particulières.

Les différences se présentent parfois pour sauver une fédération un syndicat doit adhérer. Dans ce cas, il associerait aux fédérations intéressées de se mettre d'accord entre elles. S'il y a contestation, le question est tranché par la C.G.T.-FO.

Les fédérations d'industrie n'ont pas une composition identique. Les sections des travailleurs de l'Etat se subdivisent en un certain nombre de sections fédérales. Les travailleurs de l'Etat sont des salariés de l'Etat qui ne sont pas des fonctionnaires. Ils peuvent relever du ministère de l'Air, du ministère de la Guerre, du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'Économie, etc. La Fédération des Travailleurs de l'Etat, il y a une section fédérale de l'Air, de la Guerre et de la Marine.

Si, d'autre part, nous voulons examiner la structure de l'organisation des fonctionnaires, nous trouvons quelque chose d'un peu différent. Ils sont, en effet, groupés dans un certain nombre de fédérations qui sont celles des administrations centrales, de l'administration

- 8 -

- 9 -

- 10 -

Les congrès fédéraux se tiennent à intervalles plus ou moins rapprochés, généralement tous les deux ou trois ans pour certaines fédérations.

Un congrès fédéral est la réunion des délégués des syndicats locaux ou nationaux. Lorsqu'un congrès fédéral doit se tenir, chaque syndicat examine les questions portées à l'ordre du jour, mais pose surtout des questions destinées à déterminer du syndicat comme son porte-parole au congrès fédéral. Ce délégué est généralement le secrétaire du syndicat.

Les congrès fédéraux sont, par conséquent, les assemblées suprêmes des fédérations. C'est là que s'exprime, par la voix des délégués des syndicats, la pensée des syndicats.

Dans l'administration fédérale, on retrouve en outre existences, ou peu près, ce qui existe dans l'administration syndicale, c'est-à-dire que, dans l'intervalle des congrès fédéraux, une fédération est administrée par une commission administrative ou une commission exécutive. Il ne faut pas voir de différence entre les pouvoirs d'un commission exécutive et d'une commission administrative. On se sent indifféremment, dans nos milieux, de l'un ou l'autre de ces termes et l'on accorde à l'un et l'autre une valeur à peu près égale.

Cette commission exécutive ou administrative nomme un bureau quand ce bureau n'est pas nommé directement par le congrès. Ce bureau, comme celui d'un syndicat, est com-

posé, lui aussi, d'un ou plusieurs secrétaires qui ont la tâche d'administrer la fédération. Cette tâche est évidemment plus lourde et plus complexe que dans le syndicat lui-même. La plupart de ces secrétaires sont également secrétaires fédéraux, l'un d'eux ayant généralement le titre de secrétaire général. Il y a également un trésorier, un trésorier adjoint, etc., et l'ensemble de ces militants, membres du conseil fédéral, investis de fonctions particulières, forme le secrétariat fédéral.

Généralement, la carte fédérale est divisée en un certain nombre de régions. La liste de ces régions sont nommées de délégués, lesquels sont permanents ou non, mais ont pour tâche d'exprimer la pensée fédérale dans un territoire donné. Certaines fédérations ont des régions fédérales très étendues, ce qui fait qu'il y en a une qui couvre tout le territoire national. Certaines autres ont des régions plus restreintes attribuées à chaque délégué propagandiste. Il en est qui ont ainsi une vingtaine de délégués rayonnant sur l'ensemble du pays, chacun dans son territoire, délégué qui zèle les portes-parole de l'organisation centrale pour exprimer la pensée et mener la tâche de prospection et de propagande qui paraît indispensable à la Fédération (1).

- 11 -

- 12 -

— 2 —

C'est avec ces règles mêmes, avec cette architecture, que nous voulons vous familiariser. Tout syndicat doit les connaître. Nous allons donc, dans la brochure, passer successivement en revue les organisations qui en partant du syndicat, en passant par le double canal des Unions départementales et des Fédérations nationales, en rejoignant sous l'égide de son Comité confédéral, de sa Commission exécutive et son Bureau, composent l'imposante et solide construction qu'est la C.G.T.-Force Ouvrière.

Vous y constaterez l'utilité de chacune de ces organisations internes, vous y verrez dans quelle harmonie générale chacune d'elles assure sa tâche particulière et comme l'ensemble concourt à la défense des intérêts des travailleurs, tâche constante du mouvement syndical.

également auprès du patronat, avec lequel le bureau syndical engage généralement certaines conversations et contre qui il conduit parfois certaines actions.

Le syndicat attend beaucoup de choses. Il joue un rôle important dans l'amélioration de sa situation matérielle et de sa situation morale. Se grouper syndicalement, c'est évidemment gravir un échelon dans l'émanicipation et la forme morale ouvrière. Mais l'ouvrier retire parfois du syndicat un certain nombre de privilégiés qu'il n'a pas seulement ceux que l'on acquiert par l'action syndicale proprement dite. Le syndicat lui en apporte d'autres. C'est pourquoi la cotisation n'est pas fixée par les statuts de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, mais par les statuts particuliers du syndicat.

Parmi les membres du Conseil syndical, répartis en bureaux généralement composés d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, et, parfois, d'un archiviste. Le secrétaire agit au nom de l'organisation syndicale parce qu'il a la signature. C'est lui qui accomplit les actes administratifs nécessaires à la bonne marche du syndicat et qui l'assure de la bonne marche de diverses démarques intéressant l'organisation.

Le travail d'un syndicat est quelque chose d'assez complexe. Il a à dégager la pensée générale de ceux qui ont donné leur adhésion au syndicat. Il a à traduire cette pensée, non seulement aux yeux de l'opinion publique, mais

générale, de l'Aéronautique-Marine, de l'Education Nationale, de l'Economie générale, des Finances, des Travaux Publics, de la Police. Toutes ces fédérations qui ont leur plein pouvoir autonome sont groupées dans un comité interfédéral des fonctionnaires ou les intérêts communs sont examinés en vue d'une action commune.

Enfin, de création récente, il y a la Fédération des Ingénieurs et Techniciens. Elle est composée d'anciens syndicats nationaux d'ingénieurs et cadres qui, par le jeu de la double affiliation, gardent cependant une attaché avec leur Fédération d'industrie respective.

D'autre part, un certain nombre de fédérations, pour répondre à des besoins particuliers, ont adopté au sein de la Fédération la constitution de sections fédérales ou, en ce qui concerne par exemple les cheminots, la constitution d'unions de régions.

Quant à l'administration d'une fédération, elle présente certaines analogies avec celle d'un syndicat. Mais il est évident qu'il ne peut pas être question de réunir en assemblée générale les adhérents d'une fédération nationale ou d'unions de régions.

Sur le terrains fédéral, l'expression de la pensée des syndiqués se fait par le canal des syndicats groupés dans la Fédération. Lorsque la Fédération a à prendre position sur un problème donné ou une ligne de conduite à suivre, celle-ci est déterminée par un congrès fédéral.

# du mouvement syndical", Robert Bothereau [1949]

## L'ORGANISATION DE LA C.G.T.-F.O. et du MOUVEMENT SYNDICAL...

— 13 —

### L'Union Départementale

Nous avons examiné jusqu'ici un aspect de la structure confédérale, celle qui part du syndicat pour s'exprimer sur le terrain professionnel national par le moyen de la fédération nationale d'industrie et de travail. L'expression professionnelle sur le terrain national, il y a l'expression de notre syndicalisme qui est interprofessionnelle et qui se fait sentir sur le terrains départemental : les Unions départementales.

L'Union départementale joue, à l'égal de la fédération, un rôle très grand dans la vie de la Confédération générale du travail F.O. C'est dans l'Union départementale que l'ensemble des syndicats d'un même département, quelle que soit la classification professionnelle de ces syndicats. Par exemple, les syndicats de la région parisienne, de n'importe quelle corporation qu'ils soient, sont adhérents à l'Union des syndicats de la région parisienne.

Le principe posé dans les statuts de la C.G.T.-F.O. et appliquée d'une façon générale est qu'il faut adhérer une union de syndicats par département.

L'administration de l'Union des syndicats ressemble beaucoup à celle du syndicat et entouré de la fédération. L'Union est administrée par l'ensemble des syndicats intéressés ; l'op-

— 14 —

nion de ceux-ci s'exprime dans un congrès, généralement annuel. Il existe des Unions départementales dont les statuts prévoient que leur congrès se tiendra tous les deux ans, et il n'en a pas ayant des congrès plus espacés que tous les deux ans. C'est dire que les congrès d'Unions départementales sont assez fréquents et c'est dans la même façon que les congrès fédéraux : les syndicats intéressés sont appelés à connaître des questions à l'ordre du jour, à désigner leur délégué au congrès, généralement leur secrétaire, et le congrès désigne également une commission administrative exécutive chargée de l'administration de l'Union dans l'intervalle des congrès, et qui nomme un bureau composé comme précédemment d'un secrétaire, d'un trésorier, etc...

La Confédération générale du Travail F.O. groupe actuellement plus d'un million d'adhérents répartis dans 35 fédérations. Les Unions départementales sont au nombre de 90, sans compter les Unions de syndicats d'Afrique du Nord et des Territoires d'outre-mer.

Si les syndicats sont groupés territorialement sur le terrain départemental et peuvent exprimer leur volonté dans les congrès d'Unions départementales, on a senti depuis toujours la nécessité de réunir localement les syndicats de professions diverses. Localement,

(1) Voir en annexe la liste des fédérations existantes.

— 15 —

cela veut dire sur le terrain de la même localité, de la même ville. Par conséquent, au sein des unions départementales existent des unions locales de syndicats.

Ces unions ont des pouvoirs assez différents, dans la structure confédérale, de ceux des unions départementales, mais elles répondent néanmoins toutes à l'unité de la structure de faire venir et de renouveler les ouvriers habitant la même localité et exerçant des professions diverses, la nécessité des interventions auprès des pouvoirs publics locaux.

Il faut bien préciser que les unions locales n'ont pas à se créer spontanément, ni seulement sur l'initiative des syndicats de la localité. L'union locale est une branche de l'union départementale. Elle peut donc être créée soit sur décision de celle-ci et dans le cadre des statuts de l'U.D. Les unions locales n'ont d'ailleurs pas voix délibérative dans les congrès d'Unions départementales, pas plus que les séries fédérales, régionales, départementales et fédérations Unions départementales et fédérations nationales sont les unies et les autres constituées par les syndicats qu'elles groupent. Elles doivent être en relation directe avec leurs syndicats, aussi pour pouvoir exercer leur rôle dans la fourniture des cartes et des timbres et le paiement des cotisations. Il importe, pour la bonne marche administrative de l'organisation, que cette règle soit rigoureusement respectée.

### TROISIÈME PARTIE

#### C.G.T.-F.O.

Nous avons, d'une part, la Fédération d'industrie où s'exprime la volonté des syndicats d'une même profession sur un terrains national, d'autre part, l'Union départementale où s'exprime la volonté des travailleurs de professions diverses sur le terrains du département. Nous arrivons maintenant au sommet de la pyramide : la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

#### Comment on adhère à la C.G.T.-F.O.

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière n'est pas constituée par des syndicats directement adhérents. Elle n'est pas davantage constituée par des syndicats. Elle est constituée par les Fédérations nationales d'industrie d'une part et par les Unions départementales de syndicats d'autre part. Donc, pas plus que le syndicat n'adhère directement à la C.G.T.-F.O., le Syndicat n'y adhère directement. Lorsqu'on dit : « J'adhère à la C.G.T.-F.O. », c'est une locution impropre. En réalité, le syndicat adhère à un syndicat et le syndicat participe, à droite à deux délégués.

cat adhère d'une part à sa Fédération et d'autre part à son Union départementale et ce sont ces Fédérations et Unions départementales qui adhèrent à la C.G.T.-F.O. et les constituent.

#### Le Comité Confédéral National

En raison même de cette structure, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière est administrée par un organe nommé la Commission exécutive, qui est composé de délégués des Fédérations et de délégués des Unions départementales.

Nos statuts prévoient qu'un seul délégué par Fédération peut siéger au Comité confédéral national et qu'il en est de même en ce qui concerne les Unions départementales. Une fois exercé ce droit, il n'y a plus rien pour l'Union syndicale de la région parisienne qui, en raison de sa position géographique et de son rôle particulier, a droit à deux délégués.

Le Comité confédéral national est l'organisme qui administre la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière. Il a un rôle très grand dans la vie de notre C.G.T.-F.O. C'est lui qui établit les règles administratives d'ordre général. C'est également lui qui nomme la Commission exécutive et le Bureau de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière.

Le Comité confédéral national — le C.C.N.

— 16 —

dit-on couramment — est constitué par un délégué de chaque Fédération nationale, et de chaque Union départementale, à l'exception de l'Union de la région parisienne représentée par deux délégués.

Il se réunit obligatoirement chaque semaine et extraordinairement sur convocation de la Commission Exécutive.

Le Comité Confédéral national nomme, pour administrer la C.G.T.-F.O., dans l'intervalle de ses sessions à lui, une commission exécutive composée de 35 personnes auxquels il convient d'ajouter les secrétaires confédéraux qui sont de droit à la C.E. Les candidats doivent être présentés par la Fédération ou l'Union à laquelle ils adhèrent et être syndiqués depuis trois ans au moins.

On pourra croire que le bureau de la Confédération générale tient ses pouvoirs de cette commission exécutive. Il n'en est rien. Le bureau confédéral est, à l'égal de la Commission exécutive, un organe temporaire. Le Comité confédéral national. Ses membres siègent et travaillent en permanence.

Statutairement, le bureau est obligatoire, généralement composé d'un président, d'un secrétaire général et d'un trésorier.

Cependant, le C.C.N. est habilité à fixer le nombre des membres du bureau confédéral ainsi composé :

— 17 —

Léon JOUHAUX, président :

Robert BOTHEREAU, secrétaire général ; NEUMAYER, trésorier, et de cinq secrétaires : BOUZANQUET, DELAMARRE, ETIENNE (Rose), LAFOND, VEILLON.

#### Le Congrès Confédéral

Le Comité Confédéral national est donc l'organisme qui administre la Confédération générale du Travail-F.O. Néanmoins, la ligne générale suivie par la C.G.T.-F.O. n'est pas le fait du Comité confédéral national : c'est le fait des syndicats qui sont consultés périodiquement parce que réunis en congrès tous les deux ans.

La C.G.T.-F.O. publie un organe hebdomadaire officiel : Force Ouvrière x (1).

(1) Force Ouvrière, 198, avenue du Maine. Abonnement annuel : 150 francs. 260 fr. (France). C.C.P. 530-64 Paris.

#### Le mécanisme des cotisations Confédérales

Ditons quelques mots sur la façon dont s'établit le lien financier entre le syndicat et la confédération générale du travail F.O. :

— 20 —

Lorsque le syndicat adhère à un syndicat, on lui remet une carte. Cette carte éditée par la Confédération générale du travail F.O. est cédée par elle aux fédérations nationales d'industrie au prix de 5 francs et par les fédérations aux syndicats d'après leur convenance. Aucun taux n'est imposé. Par conséquent, la fédération ou le syndicat peut fixer le taux qu'il souhaite. Dans cette carte pour aider sa vie administrative. Enfin, la carte confédérale est remise par le syndicat au syndicat.

Le prix de la carte confédérale n'est pas la seule cotisation demandée au syndicat. Celui-ci doit également d'abord cotiser personnellement.

La preuve qu'il a payé est celle d'un timbre sur la carte confédérale.

C'est également la C.G.T.-F.O. qui édite les timbres. Ils sont délivrés par la trésorerie aux fédérations de leur région et à l'ordre de la C.G.T.-F.O. La fédération ou le syndicat, après avoir démissionné, devra obligatoirement y joindre un bon de commande délivré par le trésorier de l'Union départementale.

Ainsi s'opère très simplement le contrôle permettant à l'Union départementale de percevoir la cotisation qui sera rendue au syndicat. Celle-ci est fixée du point de vue national et celle du syndicat soit un franc si l'Union départementale pour la même somme. L'une et l'autre perçoivent ensuite auprès des syndicats le prix qui leur convient et dont le taux est fixé par les congrès fédéraux et départementaux. Le syndicat lui-même fixe le taux de la cotisation de ses adhérents en assemblée.

— 21 —

#### générale.

C'est dire que le taux des cotisations syndicales n'est pas uniforme. Il est extrêmement variable et souvent — il faut bien le dire — insuffisant.

Le timbre est mensuel et il faut qu'à la fin de l'année les douze cases, correspondant à douze mois, de la carte confédérale soient remplies.

Évidemment, il y a toute une ventilation en ce qui concerne la cotisation demandée par les syndicats qui doit faire vivre non seulement les fédérations, mais aussi la C.G.T.-F.O. mais aussi d'autres organismes, les sections internes des fédérations par exemple. Il y a une ventilation à faire également en ce qui concerne la cotisation demandée entre les unions départementales et les unions locales.

#### Deux caractères de la C.G.T.-Force Ouvrière

##### 1) Fédéralisme.

La C.G.T.-F.O. n'est pas une organisation centrale. La Confédération générale du travail F.O. est, au contraire, basée sur la base fédérale. Dans le cadre des décisions de congrès, la plus large autonomie est laissée aux organisations internes : fédérations, unions ou syndicats.

La question a été agitée de nombreuses fois dans les congrès confédéraux.

— 22 —

##### 2) Indépendance

La Confédération générale du Travail-F.O. tient à affirmer en toutes circonstances, non seulement verbalement mais dans les faits, son entière indépendance à l'égard des partis politiques et à l'égard des gouvernements. La C.G.T.-F.O. est une ligne qui fait partie intégrante de l'ensemble des idéologies dans ses assemblées délibérantes. Elle tient à rester absolument indépendante à l'égard des partis politiques et des gouvernements et à ne pas heurter les convictions intimes de ses adhérents. C'est, d'ailleurs, ce qui a conduit la création de la C.G.T.-F.O. après la guerre mondiale. Le préambule des statuts votés au congrès des 12 et 13 avril 1948 marque avec force le souci constant de l'indépendance absolue de notre organisation à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements et rassemblements politiques et des sectes philosophiques.

C'est sous le signe de cette indépendance réelle que la C.G.T.-F.O. mène le combat pour une démocratisation générale de l'économie, par la disparition du salariat et du patronat,

La C.G.T.-F.O.

# Brochure

## "Conseils pratiques à l'usage des responsables de Force Ouvrière"

### [1948]

# CONSEILS PRATIQUES

## à l'usage des responsables de "Force Ouvrière"

### CONSEILS PRATIQUES A L'USAGE DES RESPONSABLES DE "FORCE OUVRIÈRE"

Ces conseils de première nécessité sont destinés aux camarades qui, dans les jours à venir, vont avoir la charge d'organiser juridiquement et matériellement les syndicats locaux « Force Ouvrière ».

Il convient immédiatement de distinguer deux situations essentiellement différentes :

1<sup>e</sup> Un syndicat local passe en bloc à la G.G.T. « Force Ouvrière » ;

2<sup>e</sup> Des camarades minoritaires au sein d'un syndicat local décident de l'abandonner et de constituer un nouveau syndicat « Force Ouvrière ».

#### PREMIERE SITUATION

Un syndicat antérieurement organisé décide d'abandonner en bloc la Confédération Générale du Travail et de s'affilier à la nouvelle C. G. T. « Force Ouvrière » par l'intermédiaire de l'Union départementale « Force Ouvrière ».

Nous conseillons alors aux camarades responsables (et notamment au bureau déjà instauré) de conserver tout au moins provisoirement les statuts qui régissent le syndicat, en y apportant seulement les deux modifications suivantes :

#### 1<sup>e</sup> Changement de titre.

Presque toujours le titre du syndicat figure à l'article premier des statuts. Il convient d'ajouter au titre existant la formule « Force Ouvrière ».

EXEMPLE. — Ancien titre : Syndicat des préparateurs en pharmacie de Lille.

Nouveau titre : Syndicat « Force Ouvrière » des préparateurs en pharmacie de Lille.

#### 2<sup>e</sup> Changement d'affiliation.

Tous les statuts, actuellement en vigueur, des syndicats locaux prévoient l'affiliation du syndicat :

a) à la Fédération d'industrie ;

b) à l'Union départementale.

Les statuts prévoient également l'intégration des syndicats locaux à la Confédération Générale du Travail.

Il conviendra donc de modifier ces affiliations en ajoutant la formule « Force Ouvrière » dans les deux cas.

EXEMPLE. — Le syndicat adhère à la Fédération « Force Ouvrière » des employés et à l'Union départementale « Force Ouvrière » des syndicats ouvriers de la Manche. Sous condition de cette double affiliation, le syndicat fait partie de la Confédération Générale du Travail « Force Ouvrière ».

#### REMARQUE

Nous signalons à nos camarades que les modifications qui précèdent les obligent à renouveler le dépôt des statuts du syndicat local ainsi que celui de la

— 3 —

#### ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE ET DU TRESORER

ART. 17. — Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, des correspondances et convocations, d'ouvrir les séances. Toutes les pièces, documents et lettres doivent être signées par le secrétaire ou son adjoint.

ART. 18. — Le trésorier centralise les fonds, rend compte tous les trois mois de l'état de sa caisse à la réunion du conseil qui précède l'assemblée générale.

Il est tenu de présenter la totalité des sommes indiquées sur son livre de caisse, déduction faite des dépenses et du dépôt qu'il aura pu effectuer sur l'ordre du conseil.

#### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 19. — Le syndicat est représenté par l'assemblée générale de ses membres régulièrement convoqués par circulaire et par voie de presse, sur un ordre du trésorier.

Les assemblées générales ordinaires ont lieu mensuellement et extraordinairement chaque fois qu'il y aura nécessité.

Un comité de direction, comprenant un exposé succinct des travaux du conseil et de la commission de contrôle, devra être exposé par ceux-ci à chaque assemblée générale ordinaire.

ART. 20. — L'assemblée générale discute et vote les règlements administratifs du syndicat, elle approuve le budget et les comptes du trésorier. Ses décisions sont souveraines et prises à la majorité des membres présents.

ART. 21. — La dernière générale nomme son bureau, composé d'un président et de deux assesseurs.

Les secrétaires du conseil font fonctions de secrétaires de l'assemblée.

#### COMMISSION DE CONTROLE

ART. 22. — Une commission de contrôle, composée de cinq membres, sera nommée pour un an à l'assemblée générale ordinaire qui suivra les élections générales du conseil. L'élection aura lieu à bulletin secret et à la majorité absolue; les membres de la commission seront choisis en dehors du conseil syndical.

ART. 23. — Les attributions de la commission de contrôle consistent dans la vérification des livres, des comptes et de l'application des statuts du syndicat.

ART. 24. — Sur une demande de convocation de quinze adhérents, adresses au secrétaire, le conseil statuera s'il y a lieu de convoquer une assemblée générale.

#### CONSEILS JUDICIAIRES

ART. 25. — Tout syndicat a droit aux conseils judiciaires nécessaires à l'introduction d'un procès suivi à l'occasion de son travail.

ART. 26. — Il est nécessaire et exclusivement pour des différends nés à l'occasion du travail, le conseil syndical pourra voter l'avance des fonds nécessaires aux frais judiciaires.

ART. 27. — Les sommes avancées par le syndicat pour frais judiciaires doivent être remboursées par le syndicat s'il obtient gain de cause.

En cas de perte du procès, le syndicat supportera les dépenses de procédure et d'honoraires.

#### LES GREVES

ART. 28. — L'appel d'un différend surviendra entre patrons et ouvriers, les intéressés devront, avant de tenir aucun débranche, avisé le bureau du syndicat, qui interviendra ou leur donnera la marche à suivre.

— 6 —

liste des membres du bureau (noms et adresses). Nous insistons auprès d'eux pour qu'ils ne négligent pas ce renouvellement, formalité extrêmement simple, ceci afin d'éviter toutes contestations à propos de leur existence légale.

Le dépôt des statuts modifiés et de la liste des membres du bureau doit avoir lieu :

1<sup>e</sup> Pour Paris, à la Préfecture de la Seine ;

2<sup>e</sup> En province, à la mairie du lieu où le syndicat est établi.

Nous rappelons que les autorités administratives auxquelles doit être fait ce dépôt n'ont en aucun cas le droit de le refuser ni de l'assortir de condition de quelque nature que ce soit.

#### DEUXIEME SITUATION

Des camarades minoritaires, au sein d'un syndicat local d'obéissance communiste, décident de le quitter et de créer un nouveau syndicat local « Force Ouvrière ».

Dans ce second cas, se trouvent donc posées toutes les questions susceptibles de naître à l'occasion de la création d'un syndicat.

#### 1<sup>e</sup> Choix des statuts.

Nos camarades trouveront ci-dessous des statuts types qu'il leur suffira de compléter (notamment en ce qui concerne le titre du syndicat, le chiffre des cotisées).

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé, entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat qui prend pour titre : Syndicat « Force Ouvrière » de... (indiquer la corporation) et... (indiquer le nom de la localité).

ART. 2. — Le syndicat s'interdit, dans ses assemblées, toute discussion politique et toute intervention dans les débats, mais il peut faire, individuellement, ce qui lui convient.

ART. 3. — La durée de ce syndicat est illimitée, ainsi que le nombre de ses adhérents. Il ne sera pas admis dans le syndicat de membres honoraires.

#### BUT DU SYNDICAT

ART. 4. — Le syndicat a pour but :

1<sup>e</sup> De relever le niveau moral et économique des travailleurs ;  
2<sup>e</sup> De défendre les intérêts sociaux et d'assurer en bloc sous les travailleurs, afin de pouvoir lutter contre l'exploitation capitaliste.

Afin de concourir plus efficacement à la réalisation de ces différents points et aussi pour affirmer ses principes de solidarité, le syndicat adhère à la Fédération « Force Ouvrière » de... (indiquer la corporation) et à l'Union départementale « Force Ouvrière » de... (indiquer le nom de la localité).

Sous condition de cette double affiliation, le syndicat fait partie intégrante de la Confédération Générale du Travail « Force Ouvrière ».

#### ADMISSIONS, COTISATIONS, DEVOIRS DES SOCIETAIRES

ART. 5. — Peuvent et sont invités à faire partie du syndicat tous les travailleurs, de l'industrie ou de la profession, sans distinction de sexe ni de nationalité, à condition d'être âgé de plus de 16 ans.

ART. 6. — Tout adhérent au syndicat devra acquitter une cotisation mensuelle de ....

— 4 —

En outre, le secrétaire conviendra immédiatement le conseil syndical pour prendre les mesures que comportera la situation. Si le conflit s'aggrave, tous les syndiqués seront convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui statuera, par voie à bulletin secret, sauf avis opposé à l'unanimité du conseil syndical.

ART. 20. — En cas de grève, le syndicat fera appel à la solidarité de tous les travailleurs et viendra spécialement en aide aux camarades grévistes.

#### RADIATIONS

ART. 30. — Tout adhérent qui aurait porté atteinte aux principes ou à l'organisation du syndicat pourra être radié ; toutefois, cette radiation ne sera définitive qu'après acceptation par une majorité des deux tiers des adhérents. Cette décision devra être prise par une assemblée générale convoquée à ce effet.

ART. 31. — Tout adhérent devient patron et exploitant à son titre quelconque, directement ou indirectement, sera démissionnaire de droit.

ART. 32. — Les statuts sont toujours modifiables ; toutefois, aucune modification ne sera définitive qu'après acceptation par une majorité des deux tiers des adhérents. Cette décision devra être prise par une assemblée générale convoquée à ce effet.

ART. 33. — En cas de dissolution du syndicat, les fonds restants en caisse et les archives seront remis à l'Union départementale « Force Ouvrière » des syndicats ouvriers.

#### 2<sup>e</sup> Assemblée constitutive.

Tous les camarades fondateurs, qui doivent être au moins au nombre de sept, doivent organiser une assemblée générale au cours de laquelle

a) ILS FERONT ADOPTER LES STATUTS ;

b) ILS FERONT DESIGNER LES CAMARADES CHARGÉS DE DIRIGER LE SYNDICAT.

a) Membres du conseil syndical (de 5 à 15) qui joue le rôle de commission exécutive ;

b) Membres du bureau (au minimum un secrétaire et un trésorier) chargé de l'administration courante ;  
c) Le comité de la commission de contrôle (de 3 à 7) qui est chargé de vérifier périodiquement les comptes du trésorier.

Nous rappelons que la loi du 21 mars 1884 impose à tous les membres de ces divers organismes d'être Français et majeurs et de jurer de leurs droits civils.

c) Ils relèveront les noms et adresses des camarades présents afin de faciliter ultérieurement le placement des cartes et des timbres.

D) Ils dresseront procès-verbal de ces diverses opérations et le signeront.

#### 3<sup>e</sup> Déclaration légale.

Le camarade désigné comme secrétaire doit dans les plus brefs délais faire une déclaration :

— Pour Paris, à la préfecture de la Seine ;

— Pour la province, à la mairie du lieu où le syndicat est créé.

Cette déclaration, absolument nécessaire pour que le syndicat ait une existence légale, doit être effectuée dans les deux cas.

a) La date du syndicat et l'adresse de son siège ;

b) La date de sa fondation ;

c) Les noms et adresses des membres du bureau ;

d) Quatre exemplaires des statuts.

— 7 —

# Carte syndicale 1948, Robert Bothereau

Fédération confédérée Force Ouvrière  
de la métallurgie de France et d'Outre-mer



FÉDÉRATION CONFÉDÉRÉE FORCE OUVRIÈRE DE LA MÉTALLURGIE DE FRANCE ET D'OUTRE-MER	
Localité	<i>Orléans</i>
Syndicat d	<i>Métal</i>
Nom et Prénom	<i>Robert Bothereau</i>
Profession	<i>Mécanicien</i>
Adresse	<i>Rue de Vaisez 8.</i>
Né le	
Date d'admission	<i>Janvier 1948</i>
Signature de l'adhérent	<i>R. Bothereau</i>
Signature du Secrétaire,	<i>G. J. F. O.</i>
(Timbre du Syndicat)	<i>CGT-F.O.</i>
Transfert	<i>DAU</i>

Affiche  
"Travailleurs ! Adhérez à la CGT-Force Ouvrière" - Mars 1949

# TRAVAILLEURS! ADHÉREZ *à la*



## ORGANISATION LIBRE AU SERVICE DU SYNDICALISME LIBRE

**PERMANENCE :**

**FORCE OUVRIERE** *Organe de la Confédération*  
Chaque jeudi : 10 FRANCS - Bimestriel à votre section syndicale

Des affiches (format du journal), dont nous reproduisons ci-dessus le fac-similé, sont à la disposition des Unions départementales, locales, des Syndicats et des diffuseurs, au prix de 2 fr. l'unité.

Adresser commandes à « **FORCE OUVRIERE** » (Journal),  
193, avenue du Maine, PARIS (XIV<sup>e</sup>). C.C.P. 5.320-64.

C.G.T.F.O.

## FORCE OUVRIERE

C.G.T.F.O.

# A TOUS LES TRAVAILLEURS

**La C.G.T.F.O. est en plein développement.  
De toutes part affluent les travailleurs et  
les militants qui se refusent à sacrifier  
les intérêts de la classe ouvrière française  
à des fins politiques.**

Fermement résolus à continuer cette œuvre d'assassinisme, de rédressement, nous poursuivrons notre chemin, sans nous préoccuper des attaques, des calomnies, des interprétations tendancieuses, des intrigues de toute nature, considérant que ces manœuvres se retournent plus sûrement contre leurs auteurs qu'elles n'atteignent ceux qui elles visent.

Nous sommes décidés à travailler sans répit pour regrouper tous les travailleurs, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, dans un mouvement indépendant, se déterminant lui-même, et exclusivement en conformité des intérêts de la classe ouvrière liés à ceux de la Nation tout entière. C'est la mission que s'est donnée la C.G.T.F.O.

La République et la classe ouvrière sont indissociables. La République ne peut vivre qu'en s'appuyant sur la classe ouvrière. Les mesures de répression contre la classe ouvrière sont des atteintes à la démocratie elle-même.

**Nous continuons à condamner toutes les lois d'exception et à demander leur abrogation.**

Voulant réaliser la justice sociale, nous réclamons pour la classe ouvrière sa juste part du revenu national, pour qu'enfin elle bénéficie des conditions de bien-être et de sécurité rendues possibles par le développement de la technique moderne, facteur essentiel de l'augmentation de la production.

**Notre programme économique se résume dans les trois termes suivants :**

**Stabilisation, augmentation de la production par la modernisation, distribution équitable du revenu national.**

### STABILISATION

Noire tâche est de veiller à ce que les travailleurs obtiennent ne disparaissent pas dans de nouvelles hausses de prix, venant encore les écraser sous une nouvelle poussée inflationniste.

**Notre objectif reste la consolidation du pouvoir d'achat des salariés et son relèvement par l'augmentation de la production.**

Cette garantie de son pouvoir d'achat, la classe ouvrière ne la trouvera pas seulement dans des hausses de salaires toujours en retard et, par conséquent, insuffisantes pour compenser la hausse des prix. C'est la leurreur que de lui faire croire que le maintien de son pouvoir d'achat résultera de la seule application de formules ingénieries d'ajustement, périodique des salaires.

**La consolidation et l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs posent deux conditions :**

**l'arrêt de la hausse des prix et la stabilisation de la monnaie. Dans celle revendication fondamentale,**

**notre association est solidarise de la masse de la nation.**

Pour cette fin, nous demandons :  
l'équilibre du budget de l'Etat, par la compression des dépenses civiles et la réorganisation de l'Administration afin d'éliminer les abus et les gaspillages ;  
la réduction des crédits militaires ;  
une réforme fiscale établissant l'égalité devant l'impôt de tous les Français, et les faisant contribuer aux frais de l'Etat proportionnellement à leurs revenus ; la répression impitoyable de la fraude ;  
l'assainissement de la situation financière et monétaire, avec, comme objectif, un franc stable à l'intérieur comme à l'extérieur, rendant confiance à l'épargne et permettant les investissements de modernisation.

Nous réclamons des mesures efficaces, plus particulièrement concernant la rationalisation du système de la distribution, pour assurer le ravitaillement des populations, en particulier des masses populaires des villes, à des prix supérieurs pour les budgets ouvriers, notamment en ce qui concerne le ravitaillement en viande, afin que celle dernière ne soit plus le privilège exclusif des gens riches et des trafiquants du marché noir.

Une politique énergique de cette nature, associée à l'augmentation de la production industrielle, rendue possible par l'amélioration de nos approvisionnements en charbon, et la perspective d'une bonne réédition permettrait de faire de 1948 l'année du redressement national.

### LE PLAN MARSHALL

Mais ce redressement exige des importations de matières premières, d'énergie et de produits alimentaires que nous ne sommes pas en état de payer par nos exportations, sous peine de diminuer encore la consommation nationale. Cette situation dicte notre attitude à l'égard du programme d'aide à l'Europe, dit plan Marshall. D'ailleurs, s'il nous est indispensable, il n'en est pas moins nécessaire, également, pour l'économie des Etats-Unis eux-mêmes.

Mais il faut le dire, parce que c'est la vérité, sans l'aide américaine, nos usines s'arrêteraient, le chômage s'étendrait, le pain risquerait de manquer.

**L'opposition pure et simple au plan Marshall est une erreur qui ne tient pas compte des intérêts de la classe ouvrière française.**

Nationallement et internationalement, le mouvement ouvrier a joué dans l'application du plan Marshall. Il doit veiller à ce que l'aide américaine ne s'accompagne pas directement ou indirectement de conditions inacceptables pour les pays appartenus à l'Entente.

Par sa vigilance, il doit assurer le meilleur usage des produits et des fonds, donnés ou prêtés, afin que, pendant la durée du plan, les nations européennes se reconstruisent effectivement, se modernisent et retrouvent rapidement leur indépendance financière.

### AUGMENTATION DE LA PRODUCTION PAR LA MODERNISATION

Seule, la modernisation de notre appareil de production industrielle et agricole nous permettra d'atteindre ce but. C'est la modernisation et l'équipement de notre économie qui rendront possibles les exportations nécessaires au paiement de nos importations, de même que l'élévation du niveau de vie des travailleurs français.

C.G.T.F.O. donne son adhésion au Plan de modernisation et d'équipement, dit Plan Montet. Elle soutiendra, dans sa réalisation, la garantie de l'indépendance nationale et la condition de la prospérité du pays.

### UNE DISTRIBUTION EQUITABLE DES REVENUS

**L'exécution du Plan doit entraîner une augmentation de la productivité du travail, en facilitant une organisation toujours plus rationnelle des entreprises. A cette œuvre de rénovation industrielle, les Comités d'entreprise doivent être assortis.**

Le patronat doit admettre qu'une politique comprehensive en matière de salaires est la condition absolue du développement de la production pour l'augmentation de la productivité. Il est non seulement équitable, il est d'une importance nécessaire, sous peine de graves difficultés économiques, que la classe ouvrière reçoive sa juste part du revenu national, engrangé par son effort de travail.

La paix sociale exigeant que la liberté, l'égalité, la justice soient à la base des rapports économiques, la C.G.T.F.O. agira pour que ces principes soient reconnus dans la discussion des conventions collectives nationales dont elle rédige l'établissement, conformément à la loi, dans le plus bref délai.



# Article du journal Force Ouvrière : "Un double bilan" - 7 avril 1949

Comparaison de l'action de Force Ouvrière et celle de la CGT

# UN DOUBLE BILAN



Depuis un an passé qu'existe la C.G.T.-FORCE OUVRIÈRE on nous a attaqués, salis, traités de diviseurs et de traîtres.

Nous entendons user publiquement du droit de réponse. C'est à vous, travailleurs, que nous nous adressons.

C'est vous que nous faisons juges.

Écoutez ceci :

Par la faute des hommes qui ont placé la C.G.T. entre les mains du parti communiste,

niste, un grand malheur s'est abattu sur le syndicalisme français.

Pourtant aucun espoir ne saurait être perdu parce que FORCE OUVRIÈRE a repris solidement en main le drapeau du syndicalisme libre et indépendant.

La C.G.T.-FORCE OUVRIÈRE s'est constituée. Elle vit et se développe. Elle triomphera.

Elle a conscience de défendre efficacement les intérêts des salariés. Elle agit

selon la pensée de ses adhérents, démocratiquement exprimée dans les Congrès.

Elle ne fait aucun double jeu. Elle ne fait pas de démagogie. Elle ne trompe personne. Elle n'est au service de personne, sinon de la classe ouvrière.

Sans vain tapage, FORCE OUVRIÈRE mène son combat, améliore les conditions de vie des travailleurs, leur prépare des lendemains meilleurs.

## COMPAREZ SON ACTION A CELLE DE LA C.G.T. *CAMARADES, JUGEZ VOUS-MÊMES !*

### FORCE OUVRIÈRE :

A mené campagne pour la baisse des prix.

La baisse des prix réduit les bénéfices des producteurs et des intermédiaires. Elle améliore les conditions de vie des vieux travailleurs et des économiquement faibles.

Elle rend sa valeur à la monnaie et facilite le commerce avec l'étranger.

Elle améliore le pouvoir d'achat des travailleurs; c'est le moyen efficace de redonner aux salariés un niveau normal d'existence.

Elle crée un climat assaini de confiance et de stabilité. Elle évite au pays la voie des crises.

F.O. veut la satisfaction des besoins des travailleurs par la justice sociale.

FORCE OUVRIÈRE a conscience des dommages que la guerre et l'occupation ont causés à notre économie.

FORCE OUVRIÈRE a accepté favorablement l'aide dont la France a besoin pour vivre dans l'immédiat et pour se donner des moyens de redressement économique.

FORCE OUVRIÈRE sait que l'aide américaine à la caution des syndicats ouvriers aux Etats-Unis et que le syndicalisme libre européen participe à son application en Europe.

FORCE OUVRIÈRE sait que le Plan Monnet ne serait pas réalisé sans l'aide que lui apporte le Plan Marshall.

FORCE OUVRIÈRE suit de très près l'organisation économique de l'Europe que rend possible l'aide américaine.

F.O. veut une économie prospère aux richesses justement réparties entre tous les travailleurs.

FORCE OUVRIÈRE a lutté contre l'augmentation injuste du prix du blé dont ont bénéficié les gros producteurs.

FORCE OUVRIÈRE a voulu la réduction des prix industriels. Elle a obtenu que n'augmente pas le prix du charbon.

FORCE OUVRIÈRE a demandé la suppression des commerces en surmbourse et la réduction des marges bénéficiaires.

F.O. défend les intérêts des salariés et des consommateurs.

FORCE OUVRIÈRE, véritable continuateur de la vieille C.G.T. d'avant guerre, défend les nationalisations avec participation ouvrière à la gestion des entreprises nationalisées.

FORCE OUVRIÈRE demande aux travailleurs de s'intéresser aux Comités d'entreprise. Elle leur apprend à s'en servir au maximum.

FORCE OUVRIÈRE a réussi à obtenir de nombreuses rectifications de zones de salaires. Elle demande une réduction de l'écart entre les zones.

FORCE OUVRIÈRE a réussi à obtenir la suppression de l'impôt cédulaire sur les salaires et traitements.

FORCE OUVRIÈRE, la première, a demandé le retour à la libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives.

Elle a établi un projet de loi imposant ce retour. Son projet prévoit de sérieuses garanties pour les salariés et donne une base solide aux discussions contractuelles.

En toutes occasions F.O. prend en main la défense des salariés.

FORCE OUVRIÈRE reste en dehors des luttes politiques et électorales. Elle dit ouvertement leur fait aux partis et aux gouvernements.

FORCE OUVRIÈRE est pour la pensée libre, pour la démocratie, pour la Paix.

Elle le prouve chaque jour dans ses actions. Elle le prouve par la structure qu'elle s'est donnée. Elle le prouve par son existence même.

FORCE OUVRIÈRE est une organisation libre et indépendante au service des travailleurs.

### La C.G.T. :

A réclamé les augmentations de salaires.

C'était faire le jeu des spéculateurs qui ont intérêt à l'instabilité monétaire. Les plus scandaleuses fortunes s'édifient toujours en période de montée des prix.

C'était un moyen d'accroître le mécontentement pour créer des revendications dont la C.G.T. veut se servir pour atteindre ses objectifs politiques.

La C.G.T. sait que la hausse des salaires, quand les prix sont libres et les denrées roses, n'augmentent pas le pouvoir d'achat des travailleurs.

Elle sait aussi qu'aucun régime social ne résiste à la dévaluation de la monnaie.

La C.G.T. a besoin d'un climat permanent de troubles sociaux.

La C.G.T. a été pour la production intensive quand ses ministres amis étaient au pouvoir.

Elle disait alors : « Produire d'abord, rendre ensuite ».

Elle disait aussi : « La grève est l'arme des trusts ».

Ensuite la C.G.T. a suscité des vagues de grèves.

Celles de novembre 1947, à objectif politique, ont déclenché la scission syndicale.

Celles de l'automne 1948, dans les charbonnages, ont privé notre production de cinq millions de tonnes de charbon.

La C.G.T. ne veut pas de l'aide Marshall.

Parce qu'elle est américaine et non pas soviétique.

Parce qu'elle contribue à la renaissance française.

La C.G.T. se soucie peu de la prospérité nationale. Son objectif est la conquête du pouvoir politique.

La C.G.T. s'est jointe à la C.G.A. pour réclamer l'augmentation du prix du blé.

La C.G.T. a pris la défense des petits commerçants.

Dans le régime dont elle rêve, la C.G.T. ferait des paysans des « Kolkhosiens ». Elle supprimerait le commerce libre.

Mais la C.G.T. essaie de piper des suffrages pour le parti communiste.

La C.G.T. a compromis les intérêts des salariés et ceux des consommateurs.

La C.G.T. a vu dans les nationalisations un moyen de donner une influence aux hommes de son parti.

Elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les ministres, quand ils sont de ses amis, contrôlent les industries contrôlées.

La C.G.T. qualifie de « porte-serviette » du patronat les délégués aux Comités d'entreprise.

La C.G.T. a demandé la révision des zones, puis leur suppression. Elle est aujourd'hui pour leur remaniement. Demain... ?

La C.G.T. ne parait pas très intéressée à la question de l'impôt cédulaire.

La C.G.T. réclame aussi maintenant la discussion libre des salaires.

Nous n'avons pas connaissance qu'elle ait établi un projet pour sauvegarder les droits acquis aux travailleurs.

En toutes occasions la C.G.T. fait beaucoup de bruit, mais peu de besogne.

La C.G.T. a donné des instructions pour les votes aux élections cantonales.

La C.G.T. prétend défendre la laïcité, mais elle se réclame d'un régime où la pensée n'est pas libre.

Elle parle beaucoup de démocratie, mais elle ne fonctionne pas elle-même de façon démocratique.

Elle dit défendre la Paix, mais elle s'embigarde comme cinquième colonne d'un clan qui veut dominer le monde.

La C.G.T. est au service d'une idéologie d'un parti politique.

### RÉSULTATS :

FORCE OUVRIÈRE, partie de rien l'an dernier, aura bientôt deux millions d'adhérents.

FORCE OUVRIÈRE devient une grande organisation syndicale.

VOUS AVEZ LU, CAMARADES. A VOUS DE TIRER LA CONCLUSION

Cette affiche doit être lue dans le sens suivant la réglementation locale en vigueur.

Impression J.R.P., 7, rue Charles, Paris-16e.



## IV

# Les héritiers de l'indépendance syndicale

Compositions et attributions des Bureaux confédéraux de 1950 à 2012 illustrés par des affiches et tracts de Congrès confédéraux



# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

1950

JOUHAUX Léon  
Président

**BOTHEREAU Robert**

*Secrétaire général*

*Liaisons permanentes avec les Unions et Fédérations -  
Liaisons permanentes avec la CISL, le BIT et autres  
Organisations ou Groupements - Coordination des activités  
au sein du Bureau Confédéral*

**NEUMEYER Pierre**

*Trésorerie : Gestion administrative - Finances  
- Perceptions des cotisations*

**DELAMARRE Georges**

*Salaires - Prix - Conventions collectives*

**ETIENNE Rose**

*Education - Jeunesse - Sports - Loisirs -  
Colonies de vacances*

**LAFOND André**

*Economie - Outre-Mer - Bureaux étrangers*

**RICHARD René**

*Membre non permanent -*

**VEILLON Charles**

*Sécurité sociale - Presse confédérale*

**VENTEJOL Gabriel**

*Législation sociale (sauf Conventions et Sécurité sociale)*

1952

**BOTHEREAU Robert**

*Secrétaire général*

*Relations internationales - Liaisons confédérales internes -  
Rédaction journal « Force Ouvrière »*

**NEUMEYER Pierre**

*Trésorerie - Services généraux*

**ETIENNE Rose**

*Education ouvrière - Librairie - Logement - Voyages - Jeunesse*

**LAFOND André**

*Economie - Outre-Mer - Bureaux étrangers*

**LE BOURRE Raymond**

*Législation Sociale Générale : Main d'oeuvre - Placement - Emploi -  
Formation professionnelle*

**RICHARD René**

*Membre non permanent - Conseil Economique (liaisons)*

**VEILLON Charles**

*Sécurité Sociale - Administration Journal  
- Force Ouvrière Informations*

**VENTEJOL Gabriel**

*Salaires - Conventions - Comité d'Entreprise - Expériences  
productivité - Coopératives - Fichier*



A l'issue du C.C.N., voici rassemblé le Bureau Confédéral pour la traditionnelle photo. Ainsi, Pierre Neumeyer et Rose Etienne, deux nouveaux adjoints au Président, Gabriel Ventéjol, André Lafond, Charles Veillon, Robert Botherneau, René Richard (secrétaire de la Fédération des Ingénieurs et Cadres) et Georges Delamarre.

Force Ouvrière n°252 - 02/11/1950



Sources : Photo Journal "Force Ouvrière", 02/11/1950, n°252 ; Rapports Congrès Confédéral FO, novembre 1952

Détail Bureaux Confédéraux

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO





# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

**1954**

**BOTHEREAU Robert**

*Secrétaire général*

*Coordination - Structure confédérale*

**TRIBIE Pierre**

(Désigné provisoirement par la CE en décembre 1954  
élu par le CCN mai 1955) - *Trésorerie*

**ETIENNE Rose**

*Logement - Voyages*

**LAFOND André**

*Plan confédéral*

**LE BOURRE Raymond**

*Législation sociale générale : Main d'œuvre - Service des étrangers*

**RICHARD René**

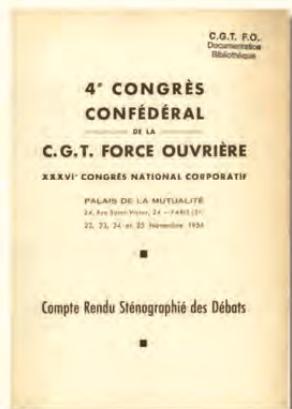
*Membre non permanent*

**VEILLON Charles**

*Sécurité sociale - Vieux travailleurs*

**VENTEJOL Gabriel**

*Prud'hommes - Economie collective - Conventions collectives -  
Coopération - Fédération des jeunesse syndicalistes - Salaires -  
Médiation*



**4<sup>e</sup> CONGRÈS**

**CONFÉDÉRAL**

*de la*

**C.G.T. FORCE OUVRIÈRE**

**XXXVI<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF**

PALAI DE LA MUTUALITÉ

34, Avenue Jean-Jaurès, 75 — PARIS 15<sup>e</sup>

22, 23, 24 et 25 Novembre 1954

Compte Rendu Sténographié des Débats

**1956**

**BOTHEREAU Robert**

*Secrétaire général*

*Liaisons générales internes - Relations extérieures -  
Coordination du travail du secrétariat confédéral - Direction  
du journal « Force Ouvrière »*

**TRIBIE Pierre**

*Gestion financière et administrative de la Confédération -  
Commissions confédérales des Conflits et Délimitation*

**BABAU Marcel**

*Membre non permanent*

**BERGERON André**

*Main-d'œuvre - Formation professionnelle - Législation sociale  
(sauf Sécurité sociale)*

**ETIENNE Rose**

*Logement - Education ouvrière - Formation des militants  
- Réforme de l'enseignement - Femmes*

**LAFOND André**

*Outre-mer*

**LE BOURRE Raymond**

*Economie - Services étrangers - Travailleurs immigrés - BIT*

**MOURGUES Camille**

*Membre non permanent*

**RICHARD René**

*Membre non permanent*

**VEILLON Charles**

*Sécurité sociale - Vieux Travailleurs - "Force Ouvrière Informations"*

**VENTEJOL Gabriel**

*Conventions collectives - Comités d'entreprises - Salaires - Prix -  
Évolution des techniques - Économie collective - Coopération  
- Bureau d'Etudes - Jeunesse syndicalistes*

**Trois militants entrent  
au Bureau Confédéral**



*Force Ouvrière n°560 - 15/11/1956*

Sources : Photo Journal "Force Ouvrière", 15/11/1956, n° 560 - Compte-rendu Congrès Confédéral FO, novembre 1954

Détail Bureaux Confédéraux

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventejol CGT-FO

**Article du Journal Force Ouvrière :  
"Images du V<sup>e</sup> Congrès confédéral et du Comité Confédéral National"**  
**1<sup>er</sup> novembre 1956**

# Images du V<sup>e</sup> Congrès Confédéral et du Comité Confédéral National

C. G. T. F. O.

## Le Bureau Confédéral

Secrétaire général : Robert Bothereau.

Tresorier : Pierre Tribié.

Membres permanents : Rose Efienne, André Lafond, Raymond Le Bourre, Charles

Veillon, Gabriel Ventéjol (sortants) ; André Bergeron (nouvel élu).

Membres non permanents : Marcel Babau, Camille Mourguès et René Richard, représentant des Cadres.

## La Commission Exécutive

Delamarre, Métaux.  
Abadie, Haute-Garonne.  
Aucard, Mineurs.  
Galoni, Education nationale.  
Beyart, Nord.  
Richou, Gironde.  
Cochinard, Marne.  
Barbat, Puy-de-Dôme.  
Bomal, Services publics.  
Baudot, Charente.  
Fournier, Ports et Docks.  
Werbrouck, Gaz-Electricité.  
Cucuel, V.R.P.  
Degris, Cheminots.  
Freur, Bâtiment-Bois.  
Mathieu, Alpes-Maritimes.  
Delabat, tabacs.  
Le Pape, Cuir et Peaux.  
Sidro, Employés.  
Robert, Travailleurs de l'Etat.  
Louet, Région Parisienne.  
Bernard, Haute-Vienne.  
Viala, P.T.T.  
Lambert, Rhône.  
Madec, (Ain).  
Riquier, (Somme).  
Michollin, Ingénieurs et Cadres.  
Villeneuve, Meurthe-et-Moselle.  
Mohr, Rhône.

Ducrocq, Administration générale.  
Gisselaire, Services Publics.  
Peyre, Loire.  
Aurin, Lot-et-Garonne.  
Colas, Finances.  
Feler, Transports.

### Commission des conflits

Bossis,  
Geoffroy,  
Régis,  
Bastille,  
Alléotte,  
Clair,  
Léme Pollet,  
Carton,  
Lafont,  
Laval.

### Commission de contrôle

Herbillon,  
Bodeau,  
Derlin.



Pierre Neumeyer fut profondément atteint par les débats auxquels il apporta, durant longtemps, une si généreuse et si compétente contribution.

Quant à Raoul Lenoir, ayant de nombreuses places lui aussi, à la tribune, il fut ravi d'entendre André Viol ses impressions sur les événements d'Europe Centrale.



A droite de haut en bas : les délégués s'assemblent devant l'entrée du Palais de la Mutualité avant la première séance.

Les délégués font viser leurs mandats dans le hall. Sur notre photo suivante : Camille Mourguès, secrétaire général de la Fédération syndicale des P.T.T., que le C.C.N. devait élire secrétaire confédéral.

Une importante délégation d'Outre-Mer a suivi les travaux. Abdoul Boukak est venu de Fort-Lamy.

Ci-dessus : Robert Bothereau à l'issue du C.C.N., tire les leçons de nos assises qui doivent donner à notre organisation une impulsion nouvelle.

Ci-contre à gauche, deux délégués des Travailleurs de l'Etat, à gauche Guy Fontaine (DÉFA), à droite Lombard (Ateliers de Pu-teaux).

Le reportage photographique que du Congrès a été effectué par J.C. Bollier.





# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

**1959**

## **BOTHEREAU Robert**

*Secrétaire général*

*Coordination des secteurs - Liaisons internes - Relations extérieures - "Bulletin Quotidien" - Journal "Force Ouvrière"*  
*- Service International - Bureau d'Etudes - CISL*  
*- Comité syndical européen des Six - BIT*

## **TRIBIE Pierre**

*Gestion des biens confédéraux - Direction du personnel - Service des personnels rapatriés d'Outre-mer - Centre des syndicalistes en exil - Economie - Commissions confédérales de délimitation et de conflits - Service trésorerie - Librairie confédérale*

## **BABAU Marcel**

*Outre-mer : CASL-FO - Algérie*

## **BERGERON André**

*Main-d'œuvre - Emploi - Salaires - Conventions - Intéressement des travailleurs - Assurance-chômage - Vieux travailleurs*  
*- Service juridique - Fichier confédéral*

## **ETIENNE Rose**

*Education générale - Education ouvrière - Enseignement technique - Formation militante - Habitat - Femmes*

## **LOUET Roger**

*Législation sociale : Protection du travail - Hygiène - Sécurité (sauf sécurité sociale) - Prud'homie - Formation professionnelle accélérée*  
*- Service de main-d'œuvre étrangère*

## **MOURGUES Camille**

*Europe*

## **RICHARD René**

*Economie : Groupe FO du Conseil économique et social - Énergie et productivité*

## **VEILLON Charles**

*Sécurité sociale : Régime de retraites complémentaires - Europe des Six - "Force Ouvrière Informations" - Fichier*

## **VENTEJOL Gabriel**

*Economie (sauf crédit et fiscalité) : Organisation - Gestion de l'économie - Équipement et expansion régionale - Prix - Jeunesse syndicaliste*



**1961**

## **BOTHEREAU Robert**

*Secrétaire général*

*Coordination des secteurs - Liaisons internes - Relations extérieures - "Bulletin Quotidien" - Journal "Force Ouvrière"*  
*- Service International - Bureau d'Etudes - CISL*  
*- Comité syndical européen des Six - BIT*

## **TRIBIE Pierre**

*Gestion des biens confédéraux - Direction du personnel - Service des personnels rapatriés d'Outre-mer - Centre des syndicalistes en exil - Economie - Commissions confédérales de délimitation et de conflits - Service trésorerie - Librairie confédérale*

## **BABAU Marcel**

*Outre-mer : CASL-FO - Algérie*

## **BERGERON André**

*Organisation - Assurance chômage - Vieux travailleurs*

## **ETIENNE Rose**

*Education générale - Education ouvrière - Enseignement technique - Formation militante - Habitat - Femmes*

## **GALONI Pierre**

*Education*

## **LOUET Roger**

*Législation sociale : Protection du travail - Hygiène - Sécurité (sauf sécurité sociale) - Prud'homie - Formation professionnelle accélérée*  
*- Service de main-d'œuvre étrangère*

## **MOURGUES Camille**

*Europe*

## **RICHARD René**

*Economie : Groupe FO du Conseil économique et social - Énergie et productivité*

## **VEILLON Charles**

*Sécurité sociale : Régime de retraites complémentaires - Europe des Six - "Force Ouvrière Informations" - Fichier*

## **VENTEJOL Gabriel**

*Economie (sauf crédit et fiscalité) : Organisation - Gestion de l'économie - Équipement et expansion régionale - Prix - Jeunesse syndicaliste*



Sources : Photo Journal "Force Ouvrière", 23/04/1959, n°685 - Compte-rendu Congrès Confédéral FO, novembre 1961

Détail Bureaux Confédéraux

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

# Tract

## "Force Ouvrière appelle les travailleurs à rejoindre ses rangs"

### Novembre 1963

16

NUMÉRO SPECIAL CONGRÈS

FORCE OUVRIÈRE 27-11-63

*Dans l'indépendance à l'égard des partis, des confessions, du patronat et du gouvernement*

## **FORCE OUVRIÈRE appelle les travailleurs à rejoindre ses rangs**

**C'est par l'action syndicale que le monde des salariés préservera sa dignité en améliorant ses conditions d'existence et de travail**

**L**e 8<sup>e</sup> Congrès affirme que si le capitalisme a changé d'aspect depuis un certain nombre d'années en ayant su s'approprier le bénéfice des progrès scientifiques et techniques, il reste néanmoins identique à lui-même dans ses principes fondamentaux, dont l'essentiel est la recherche du profit qui perpétue l'exploitation de l'homme par l'homme.

Le Congrès se déclare hostile aux structures économiques et sociales actuelles et sait qu'il ne peut rien attendre d'un Etat qui n'en est que la superstructure.

Il estime donc plus que jamais nécessaire l'action syndicale pour garantir aux travailleurs le fruit de leur effort productif, imposer une économie prosperée, rationnellement organisée, allégée des charges parasitaires, respectueuse de la justice sociale et du droit à une vie décente des individus socialement faibles.

**L**e Congrès rappelle solennellement son attachement à l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis, des confessions, du patronat et de l'Etat.

Il souligne que l'existence et à plus forte raison l'efficacité du syndicalisme libre requièrent une organisation démocratique de l'Etat, qui, déjà compromise, risque de l'être encore plus par certains projets de réforme administrative.

Là où l'Etat est totalitaire — comme en Russie — ou dictatorial — comme en Espagne — le syndicalisme n'est qu'une courroie de transmission et un instrument policier.

Le Congrès conscient de l'importance fondamentale de la mission de la Confédération, affirme sa volonté de préserver la démocratie et d'en élargir le contenu. Mais cet objectif ne sera atteint

que dans la mesure où l'action des syndicats FORCE OUVRIÈRE sera menée toujours en toute indépendance afin de permettre aux travailleurs de toutes philosophies, de toutes confessions, de toutes tendances politiques de cohabiter et d'agir ensemble dans l'esprit de la Charte d'Amiens.



**F**ace au rythme de l'évolution du monde moderne, le Congrès affirme la volonté de dialogue et de contestation du syndicalisme.

Le Congrès demeure convaincu de la nécessité pour le mouvement syndical d'être représenté partout où sont en jeu les intérêts de la classe ouvrière, mais condamne, par contre, toutes initiatives qui auraient pour conséquence de l'engager dans la voie du corporatisme et de l'absorption, et notamment de la participation des représentants syndicaux à des organismes détenteurs du pouvoir législatif ou exécutif.



**F**idèle aux idéaux internationalistes du mouvement ouvrier, il affirme sa volonté de voir se poursuivre la construction européenne. Il souhaite que des relations toujours plus étroites se nouent entre les organisations syndicales des pays intéressés qui adhèrent à la C.I.S.L.

Soucieux du bien-être des individus, le Congrès préconise l'aide technique aux pays en voie de développement.

Attaché à la paix du monde, il se prononce pour des négociations en vue d'un désarmement général, simultané et contrôlé.

**L**e Congrès rappelle que les scissions du mouvement syndical sont la conséquence de la volonté d'asservir le syndicalisme.

— S'agissant de la C.G.T., il considère que rien n'est changé, qu'elle reste un instrument du Parti communiste et qu'ainsi aucune entreprise de rapprochement avec elle ne saurait se justifier.

— En ce qui concerne la C.F.T.C., avec laquelle des conversations peuvent être maintenues, nous devons mesurer en toute lucidité les dangers que font courir au syndicalisme ses conceptions sur la planification, sur le rôle et la place de l'organisation syndicale dans l'entreprise et dans l'Etat qui risquent de conduire à l'intégration.

Le Congrès souhaite que des conversations soient engagées avec la F.E.N. autonome.



**P**our atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, le Congrès confédéral mandate les dirigeants confédéraux pour renforcer les moyens de propagande, intensifier le recrutement et la formation des militants de l'organisation.

Au moment où, partout dans le monde, se renforcent les pouvoirs des Etats avec pour conséquence la limitation des libertés, il appelle les travailleurs à rejoindre les rangs des syndicats FORCE OUVRIÈRE, seul moyen d'améliorer leurs conditions d'existence en préservant leur dignité.

20-23 novembre 1963.

**FORCE OUVRIÈRE**



Affiche du "Congrès confédéral Force Ouvrière de 1969"

# X<sup>E</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL FORCE OUVRIÈRE



du 18 au 21 mars 1969 à Paris



## Bureaux confédéraux élus aux congrès de

1969

### BERGERON André

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - International - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales - "FO hebdo" - "FO magazine" - "FO informations" - Bureau d'études*

### TRIBIE Pierre

*Trésorerie - Administration de la Confédération - Commission des Conflits - Commission de Délimitation*

### DEGRIS Robert

*Union nationale des assistantes sociales - Jeunesses syndicalistes - Tourisme social - Organisation des loisirs - Chèques restaurant - Bureaux étrangers - Logement - Documentation - Réunion de bureau et de commission exécutive*

### DERLIN Maurice

*Organisation - Sécurité sociale - CNAM - Politique de la Branche maladie*

### FAESCH Antoine

*Retraites complémentaires - Régimes de prévoyance - Garantie chômage total et partiel - Fonds national de l'emploi - Comités d'entreprise - Délégués du personnel - Conventions collectives*

### GALONI Pierre

*Enseignement - Orientation - Formation professionnelle - Education permanente - Promotion sociale - Formation des militants - Coopération avec les pays en voie de développement - Outre-Mer*

### LERDA Roger

*Vieillesse - Politique familiale - Médecine du travail - Hygiène et sécurité industrielle - Haut comité contre l'alcoolisme - Prévention des accidents du travail - Handicapés physiques - Magistrature sociale - Conseil juridique*

### LOUET Roger

*Emploi - Relations avec les fédérations du secteur privé et du secteur nationalisé*

### MOURGUES Camille

*Europe - International*

### ROUZIER Jean

*Relations extérieures - Presse syndicale*

### VENTEJOL Gabriel

*Economie : Plan - Aménagement - Régionalisation - Consommation - Prix - Activités internationales*



FOTO n° 1172 - 25/03/1969

1971

### BERGERON André

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - International - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales - "FO hebdo" - "FO magazine" - "FO informations" - Bureau d'études*

### TRIBIE Pierre

*Trésorerie - Administration de la Confédération - Commission des Conflits - Commission de Délimitation*

### DEGRIS Robert

*Union nationale des assistantes sociales - Jeunesses syndicalistes - Tourisme social - Organisation des loisirs - Chèques restaurant - Bureaux étrangers - Logement - Documentation - Réunion de bureau et de commission exécutive*

### DERLIN Maurice

*Organisation - Sécurité sociale - CNAM - Politique de la Branche maladie*

### FAESCH Antoine

*Retraites complémentaires - Régimes de prévoyance - Garantie chômage total et partiel - Fonds national de l'emploi - Comités d'entreprise - Délégués du personnel - Conventions collectives*

### GALONI Pierre

*Enseignement - Orientation - Formation professionnelle - Education permanente - Promotion sociale - Formation des militants - Coopération avec les pays en voie de développement - Outre-Mer*

### LERDA Roger

*Vieillesse - Politique familiale - Médecine du travail - Hygiène et sécurité industrielle - Haut comité contre l'alcoolisme - Prévention des accidents du travail - Handicapés physiques - Magistrature sociale - Conseil juridique*

### LOUET Roger

*Emploi - Relations avec les fédérations du secteur privé et du secteur nationalisé*

### MOURGUES Camille

*Europe - International*

### ROUZIER Jean

*Relations extérieures - Presse syndicale*

### VENTEJOL Gabriel

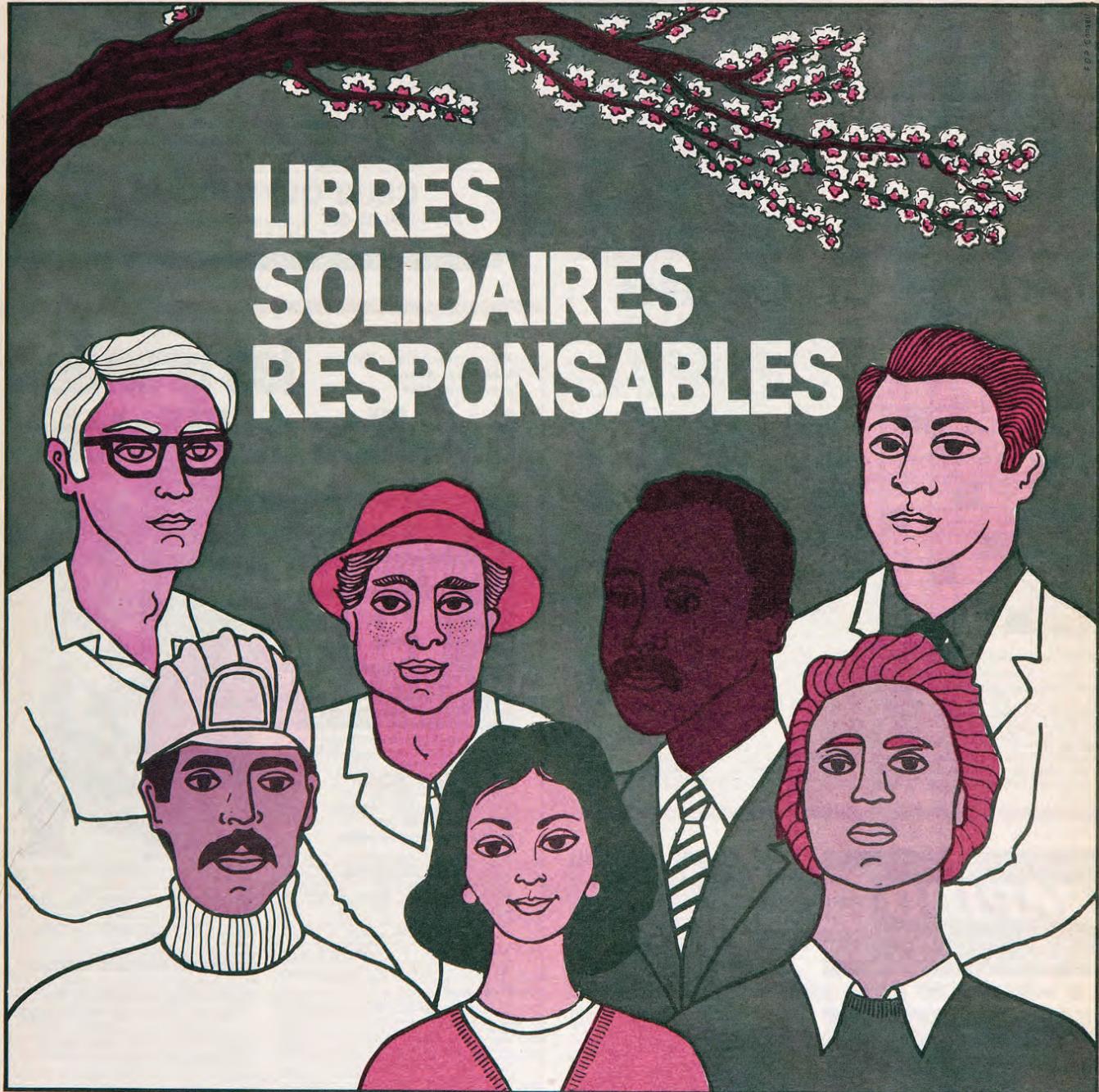
*Economie : Plan - Aménagement - Régionalisation - Consommation - Prix - Activités internationales*



FOTO n° 1986 - 24/11/1971

Affiche du "Congrès confédéral Force Ouvrière de 1974"

# CONGRÈS NATIONAL TOULOUSE JUIN 1974



# FORCE OUVRIÈRE



# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

**1974**

**BERGERON André**

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - International - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales  
TRIBIE Pierre Trésorier Trésorerie - Administration de la Confédération - Commission des Conflits  
- Commission de Délimitation*

**DEGRIS Robert**

*Jeunesse syndicaliste - Logement - Tourisme social - Organisation des loisirs - Chèques restaurant - Bureaux étrangers - Documentation - Réunion de bureau et de commission exécutive*

**DERLIN Maurice**

*Sécurité sociale - CNAM - Allocations familiales*

**FAESCH Antoine**

*Retraites complémentaires - Formation professionnelle - Emploi - Protection sociale des Français à l'étranger*

**GALONI Pierre**

*Enseignement - Séminaire africain et malgache*

**HEURTEBISE André**

*Economie*

**HOFMAN Paulette**

*Négociation collective - Salaires et SMIC - Femmes - Allocations familiales - Handicapés*

**LAVAL Antoine**

*Conditions de travail*

**LERDA Roger**

*Formation syndicale*

**ROUZIER Jean**

*Europe - Presse syndicale*

**SANDRI Roger**

*Organisation*

**VENTEJOL Gabriel**

*Economie*



FOH n°1397 - 20/06/1974

**1977**

**BERGERON André**

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales - "FO Hebdo" - "FO mensuel"*

**DORIAC Jean**

*Trésorerie - Administration de la Confédération - Commission des conflits - Fonds de solidarité - Fonds de formation professionnelle*

**DERLIN Maurice**

*Sécurité sociale : Assurance maladie - Prévention des accidents du travail - Hygiène et sécurité - Médecine du travail*

**FAESCH Antoine**

*Emploi - Formation et perfectionnement professionnels - Régimes complémentaires de protection sociale - Protection sociale des travailleurs français à l'étranger - Informatique*

**GITLER Willy**

*Jeunesse syndicaliste - Logement - Tourisme social - Organisation des loisirs - Chèques restaurant - Travailleurs immigrés*

**HEURTEBISE André**

*Economie : Energie - Fiscalité - Environnement - Plan - Conseil Economique et Social - Consommation - Prix - Statistiques - Participation - Intéressement*

**HOFMAN Paulette**

*Politique familiale - Femmes - Enfance inadaptée - Handicapés - Antialcoolisme - Conventions collectives - SMIC - Travail temporaire*

**LALONDE Marcel**

*Droit syndical : Représentation du personnel - Conflits collectifs du travail - Service juridique confédéral : Prud'homie - Vieillesse - Conditions de travail et travail manuel*

**LAVAL Antoine**

*International*

**LERDA Roger**

*Centre de Formation des Militants Syndicalistes - Enseignement - Presse confédérale*

**ROUZIER Jean**

*Politique régionale - Européens*

**SANDRI Roger**

*Organisation*



FO mensuel n°15 - juil./août 1977

# Déclaration du "Congrès confédéral Force Ouvrière du 20 juin 1980"

## DECLARATION DU XIV<sup>e</sup> CONGRES FORCE OUVRIERE

# A TOUS LES TRAVAILLEURS

**L**E XIV<sup>e</sup> Congrès Confédéral de la CGTFO, réuni du 17 au 20 juin 1980 à Bordeaux, réaffirme solennellement l'impérieuse nécessité pour le syndicalisme de se déterminer lui-même sur tous les problèmes de sa compétence.

Fidèle en cela aux statuts confédéraux, le Congrès proclame que la CGTFO, à tous les niveaux, conservera sa totale indépendance à l'égard du patronat, de l'Etat, des partis politiques, des sectes philosophiques et religieuses comme à l'égard de tout organisme ou institution extérieurs au mouvement syndical.

Cette prise de position, conforme à la Charte d'Amiens, ne doit pas être interprétée comme une sorte de méfiance à l'égard des partis politiques dont l'existence, dans leur pluralité, est un élément essentiel de la démocratie.

L'esprit laïque traditionnel de notre syndicalisme implique une absolue tolérance. Aussi le Congrès considère que le travailleur, en tant que citoyen, demeure parfaitement libre de ses choix politiques, de même qu'il peut user de la liberté de conscience comme il lui convient. Mais le Congrès condamne comme attentatoire à l'unité syndicale toute pénétration dans le syndicat de consignes venant de l'extérieur.

Lieu de rassemblement des salariés conscients du fait que la société est divisée en classes aux intérêts opposés et du combat à mener contre toute forme d'exploitation et d'oppression, tant matérielle que morale, la CGTFO demeure l'organisation syndicale privilégiée pour tous les travailleurs respectant les principes ci-dessus énoncés et qui se battent pour la disparition du salariat et du patronat.

Mais l'indépendance syndicale doit se traduire par la possibilité pour l'organisation syndicale de négocier librement les accords collectifs, salariaux ou autres, susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de travail.

Le Congrès considère que cette possibilité légale de négociation est un des fondements de la démocratie car là où elle n'existe pas la liberté est gravement compromise.

Ainsi doit se concevoir la « politique conventionnelle » qui ne peut être que le résultat de la lutte syndicale qui implique l'utilisation par le syndicat de tous les moyens d'action qu'il juge utiles – y compris la grève.

Le Congrès s'élève avec force contre tous ceux qui, sous couvert de la crise économique mondiale ou avec l'ambition d'imposer une illusoire politique des revenus, tentent de battre en brèche les contrats collectifs, résultats positifs de l'action syndicale.

Pleinement conscient des importants acquis sociaux résultant de trente années d'existence de la loi du 11 février 1950 portant sur le retour aux conventions collectives et à la liberté des négociations qui, du secteur privé s'est étendue aux secteurs nationalisé et public, le Congrès met en garde les partis politiques, le gouvernement, le parlement et le patronat contre toute tentative visant à vider cette loi de sa substance et notamment en annihilant ou en réduisant le rôle spécifique du syndicalisme qui doit demeurer le seul interlocuteur valable pour négocier et conclure les contrats collectifs.

Le Congrès confirme donc que la CGTFO n'acceptera pas que soient remis en cause les critères de représentativité des organisations syndicales et, par là, la prérogative pour les organisations représentatives de présenter des candidats au premier tour de scrutin lors des élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel.

De même, la CGTFO n'admettra pas que, sous prétexte de « réforme de l'entreprise », de « participation des travailleurs » ou « d'autogestion », on en vienne à réduire les possibilités d'intervention et d'action du syndicalisme en lui faisant endosser les responsabilités patronales, alors que le rôle du syndicalisme doit s'exercer en la circonstance à travers un « contrôle ouvrier » que le mouvement syndical a toujours revendiqué.

D'autre part, la CGTFO proclame l'absolue nécessité de la neutralité de la fonction publique, toute tentative d'asservissement de celle-ci au pouvoir politique d'Etat ou de collectivités locales – quel qu'il soit – comportant un risque grave pour la démocratie.

Le Congrès dénonce l'objectif de ceux qui, à travers des formules séduisantes mais dangereuses, telles que « l'expression des travailleurs dans l'entreprise », « les conseils d'atelier, de service ou de bureau », veulent, en fait, tourner l'organisation syndicale au profit d'entités anonymes et irresponsables, facilement manipulées par les patrons et les manœuvres partisanes et démagogiques. Ce serait, de plus, un pas vers le corporatisme contre lequel le syndicalisme s'est toujours élevé car la conception corporatiste a, de tout temps, été la base de régimes totalitaires.

Le Congrès met donc l'accent sur la primauté de l'organisation syndicale par rapport à toute autre forme de représentation, le syndicat devant, par ailleurs, pour être vraiment efficace, être fédéré et confédéré.

En conclusion, le Congrès considère que, quelle que soit la forme de société ou la nature du gouvernement, à tout moment dans l'entreprise et hors de l'entreprise, le syndicat doit pouvoir agir comme contre-poids : il doit donc demeurer libre et indépendant et ne saurait, en conséquence, être transformé en « parti syndical » sous peine de perdre sa raison d'être.

Un syndicalisme contre-poids comme le personifie la CGTFO est la condition indispensable pour la transformation permanente de la société vers toujours plus de justice sociale et, en des circonstances dramatiques comme l'histoire en a connues, le seul recours pour la sauvegarde des libertés et de la démocratie.

Absolument convaincu de l'efficacité de ces principes qui guident depuis toujours l'action de la CGTFO, le XIV<sup>e</sup> Congrès Confédéral FO conscient des dangers que courrent la liberté et la paix, lance un pressant appel à tous les travailleurs afin qu'ils renforcent toujours plus les rangs du syndicalisme libre et indépendant en rejoignant les syndicats Force Ouvrière.

VIVE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE !

Bordeaux, le 20 juin 1980



# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

**1980**

**BERGERON André**

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - International - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales*

**DORIAC Jean**

*Trésorerie - Administration de la Confédération - Commission des Conflits  
- Commission de Délimitation*

**BLONDEL Marc**

*Economie*

**DERLIN Maurice**

*Secrétaire confédéral Sécurité sociale*

**FAESCH Antoine**

*Emploi - Retraites complémentaires*

**GITLER Willy**

*Jeunes - Femmes - Tourisme.*

**HOFMAN Paulette**

*Logement - Conventions collectives*

**JENET Claude**

*Presse*

**LALONDE Marcel**

*Prud'hommes - Vieillesse - Juridique*

**LERDA Roger**

*Formation - Enseignement*

**ROUZIER Jean**

*Europe - International*

**SANDRI Roger**

*Organisation*

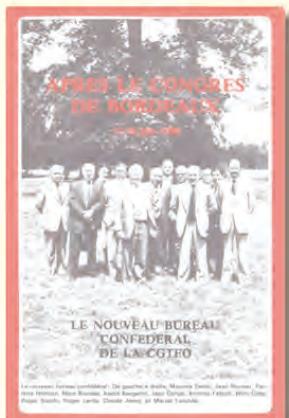


FOTO n°1634 - 25/06/1980

**1984**

**BERGERON André**

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - International - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales*

*- "FO Hebdo" - "FO Magazine"*

**DORIAC Jean**

*Trésorerie - Administration de la Confédération - Commission des Conflits*

*- Commission de Délimitation - Fonds Confédéral de Solidarité  
en cas de grève - Fonds de la Formation Professionnelle*

**BLONDEL Marc**

*Economie - Informatique - Télématique - Nouvelles technologies*

**DERLIN Maurice**

*Sécurité sociale : Maladie - Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - Caisse Nationale d'Assurance Maladie  
- Allocations Familiales - Mutualité*

**DUFFAUD Jean-Louis**

*Femmes - Tourisme social - Loisirs - Jeunesse syndicaliste - Armée - Jeunesse - Sports - Chèques restaurant - Immigrés - Haut-Comité contre l'alcoolisme - Vieillesse - Vieux Travailleurs - Activités internationales*

**FAESCH Antoine**

*Emploi - Formation et Perfectionnement professionnels*

*- Régimes conventionnels de la protection sociale collective - Frontaliers*

**HOFMAN Paulette**

*Conventions collectives - Salaires - SMIC - Conciliation et médiation - Logement - Handicapés - Hygiène - Sécurité - Médecine du Travail - Conditions de travail*

**JENET Claude**

*Presse - "FO Magazine" - "FO Hebdomadaire" - Bureau de documentation*

**LALONDE Marcel**

*Droit syndical - Service juridique confédéral - Représentation du Syndicat et du Personnel dans les entreprises - Prud'hommes  
- Groupe FO au Conseil Economique et Social*

**LERDA Roger**

*Enseignement - Laïcité - Relations avec la FNEC - Relations avec le syndicalisme étudiant - Histoire du Syndicalisme - Histoire Sociale*

**MOURGUES Bernard**

*Europe - Relations internationales - Organisation des délégations internationales - Séminaire africain et malgache - Relation avec les fondations - Liaison avec Amnesty International - Coopération*

**PITOUS Claude**

*Centre de Formation des Militants syndicalistes - Relations avec les Instituts du Travail - Chargé des brochures d'études destinées aux militants  
- Négociations dans le Secteur Public et Nationalisé - Outre-mer*



FOTO n°1839 - 05/11/1984

# Déclaration du "Congrès confédéral Force Ouvrière du 23 novembre 1984"

## XV<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL DU 20 AU 23 NOVEMBRE

# DÉCLARATION

**L**e XV<sup>e</sup> Congrès Confédéral de la CGT-Force Ouvrière réuni à Paris du 20 au 24 novembre 1984, réaffirme solennellement que le syndicalisme doit demeurer le lieu de rassemblement de tous les salariés conscients de la division de la société en classes sociales aux intérêts opposés, ainsi que de la lutte à mener contre toute forme d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale.

Le véritable syndicalisme dont se réclame la CGT-Force Ouvrière, doit pouvoir se déterminer lui-même sur tous les problèmes de sa compétence. Il entend conserver sa totale indépendance à l'égard du patronat, de l'Etat, des partis politiques, des églises, des sectes philosophiques et religieuses, comme à l'égard de tous organismes, ou institutions extérieurs au mouvement syndical, selon les principes définis en 1906 par le Congrès confédéral d'Amiens.

**L**a contradiction d'intérêts qui résulte de la division de la société en classes sociales, a conduit les salariés à s'organiser en syndicats, d'une part pour imposer au patronat et à l'Etat patron leur reconnaissance en tant que classe, d'autre part pour les obliger à discuter, à négocier, et à conclure des compromis sociaux par le moyen du contrat collectif.

Le XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière réaffirme son attachement à la pratique contractuelle. Il condamne le comportement du gouvernement et du patronat, qui par leur attitude bloquent tous les mécanismes conventionnels de négociation, portant ainsi un préjudice grave aux intérêts matériels des salariés. A cela vient s'ajouter une fiscalité profondément injuste qu'il est urgent de réformer globalement et qui se caractérise par :

- l'aggravation des taxes et impôts indirects qui pénalise, en premier lieu, la consommation populaire et frappe les budgets les plus modestes, alors que les salariés et les retraités supportent déjà l'essentiel du prélèvement sur les revenus,

- le gonflement démesuré des impôts locaux, départementaux et régionaux dont la décentralisation va accentuer par sa diversification des prélèvements les profondes inégalités actuelles de répartition,

- les effets néfastes de cette politique frappent de plein fouet les salariés, les retraités, les pré-retraités, les chômeurs dans leurs revenus et dans leur pouvoir d'achat.

Le XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière appelle les salariés à réagir par tous les moyens, y compris la grève, contre cette politique anti-sociale, et pour imposer le maintien de leur pouvoir d'achat, rejette la pratique des grèves tournantes qui conduisent à l'impassé et mandate le CCN pour

organiser la mobilisation des syndicats, des militants et de l'ensemble des travailleurs et fixer les modalités d'action nécessaires pour rétablir la libre négociation des salaires et des conditions de travail tant dans le secteur public que privé.

Le XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière rejette les thèses suivantes lesquelles la crise économique serait due principalement à la seule inadaptation de l'offre à la demande.

**L**a crise économique mondiale est, ayant toute chose, une crise universelle de la demande donc du pouvoir d'achat.

La CGT-Force Ouvrière n'a jamais nié les difficultés que celle-ci engendre, elle constate que la politique dite « de rigueur », imposée par le gouvernement, relayée par le patronat, avec ses effets négatifs sur la consommation des ménages a atteint des limites telles que le blocage des mécanismes économiques qui en résulte, écarte ainsi toute perspective de relance de l'activité. Ainsi les conséquences sur l'emploi, et en particulier, l'emploi des jeunes vont s'aggravant, ce qui démontre que le maintien du pouvoir d'achat constitue bien un élément moteur de la lutte contre le chômage qui demeure l'objectif prioritaire.

La CGT-Force Ouvrière est résolument pour le progrès technique, mais elle refuse que, sous couvert de « modernité » ou de restructuration, il se réalise sur les décombres des conquêtes ouvrières, de la protection sociale collective et au détriment de l'emploi.

Le XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière constate que les changements politiques qui sont intervenus depuis le XIV<sup>e</sup> Congrès, dans le cadre de l'alternance démocratique n'ont aucunement modifié le comportement de l'Organisation. Celle-ci a continué à assumer ses propres responsabilités, et à l'égard de l'actuelle majorité à agir comme elle le faisait précédemment : c'est-à-dire sans opposition systématique, mais aussi sans compromission.

La CGT-Force Ouvrière et les Organisations qui la composent se sont tout simplement comportées comme : **un syndicat qui reste un syndicat**.

Contrairement à la CFDT, à la CGT et à la FEN, la CGT-FO a rejeté toute forme de participation aux instances gouvernementales faisant ainsi échec aux tentatives d'intégration du syndicalisme dans les rouages de l'Etat. De la même façon, les organisations FO ont mandaté leurs délégués, dans les entreprises publiques, nationalisées et privées, afin qu'ils continuent à défendre la primauté du syndicat contre toute autre forme de représentation des salariés.

En agissant ainsi, elles ont respecté la position constante de la CGT-Force Ouvrière écartant la menace d'intégration du syndicat dans l'entreprise préservant par là-même son pouvoir de contestation et de revendication.

**L**e XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière dénonce l'actuelle politique dite de décentralisation qui, outre ses conséquences sur le statut et les conventions collectives :

- porte atteinte aux principes d'indépendance, d'égalité et de neutralité de la Fonction publique, favorise l'intervention des groupes de pression et l'introduction de la gestion tripartite qui tendent à la soumission des fonctionnaires.

- entraîne l'inégalité des droits des citoyens devant le Service public en diversifiant la qualité ou la nature du service selon les moyens et les choix des collectivités territoriales.

- remet en cause les principes mêmes de l'unité et de la laïcité de l'Etat sur lesquels se fonde la République.

**L**e XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière constate que la dégradation du contexte économique et social, les tensions et la pauvrissement de plus en plus croissante de la population qui en sont les conséquences, constituent un grave danger pour la démocratie.

C'est pourquoi le XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière déclare que le syndicalisme libre et indépendant demeure un des plus solides remparts pour la défense des libertés démocratiques : droit de grève, liberté d'organisation, liberté de réunion, liberté de la Presse et de l'information etc... La référence constante à ces principes fondamentaux, ainsi que son action quotidienne en faveur des salariés, ont permis à la CGT-Force Ouvrière au travers des élections qui se sont succédées, notamment depuis 1981, de consolider et d'affirmer sans contestation possible sa deuxième place sur l'échiquier syndical français.

Le XV<sup>e</sup> Congrès de la CGT-Force Ouvrière lance un appel à tous les salariés, les retraités, les pré-retraités, les chômeurs, les jeunes pour qu'ils rejettent toute forme de découragement et qu'ils défendent au mieux leurs intérêts matériels et moraux, en rejoignant les rangs du syndicalisme libre et indépendant.

Ainsi avec eux et pour eux, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière redeviendra rapidement la première organisation syndicale de ce pays.

**Pour l'indépendance syndicale, contre toute entreprise politique.**

Vive la CGT-Force Ouvrière.

# Pour l'indépendance syndicale contre toute emprise politique Vive la CGT-Force Ouvrière



# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

**1989**

## **BLONDEL Marc**

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales - BIT - CES - CISL*

## **ROULET André**

*Trésorerie - Administration générale de la Confédération*

## **BERNARD Alphonse**

*Emploi*

## **DERLIN Maurice**

*Sécurité sociale*

## **FAESCH Antoine**

*Retraites complémentaires - Prévoyance sociale - Formation professionnelle*

## **HOFMAN Paulette**

*Négociation collective*

## **JAYER Jean**

*Fête Force Ouvrière - Propagande*

## **JENET Claude**

*Presse confédérale - Information*

## **LALONDE Marcel**

*Service juridique - Comités d'entreprise*

## **MALLET Jean-Claude**

*Vieillesse - Enseignement*

## **MOURGUES Bernard**

*International*

## **PE Jacques**

*Europe*

## **PITOUS Claude**

*Formation syndicale*

## **RAIGNOUX Roland**

*Economie*



FOH n°1983 - 09/02/1989

**1992**

## **BLONDEL Marc**

*Secrétaire général*

*Marche générale de la Confédération - BIT - CES - CISL*

## **ROULET André**

*Trésorerie - Administration générale de la Confédération - DOM-TOM - Fonction publique*

## **BERNARD Alphonse**

*Emploi - Immigrés - Armée - Jeunesse - Femmes - Tourisme social*

## **CAILLAT Rémy**

*Service juridique - Comités d'entreprise - Prud'hommes - Enseignement*

## **FAESCH Antoine**

*Retraites complémentaires - Prévoyance sociale - Formation professionnelle et continue - DOM-TOM*

## **HOFMAN Paulette**

*Négociation collective - Hygiène - Sécurité - Conditions de travail*

## **JAYER Jean**

*Formation syndicale - Communication - Fête Force Ouvrière - Sport*

## **JENET Claude**

*Presse confédérale - Information*

## **MALLET Jean-Claude**

*Sécurité sociale*

## **PE Jacques**

*Europe - International*

## **RAIGNOUX Roland**

*Economie*

## **SANTUNE Robert**

*Réformes internes - Champ d'application des fédérations - Modernisation*

### LE BUREAU CONFÉDÉRAL



Marie Blondel, Secrétaire général; André Boulet, Trésorier confédéral;  
Secrétaires confédéraux : Alphonse Bernard, Rémy Caillat, Antoine Faesch, Paulette Hofman, Louis Jayer,  
Claude-Jeanne Jeanne Mallet, Jacques PE, Roland Raigoux, Robert Santune.

FOH n°2124 - 06/05/1992

Sources : Photo Journal "Force Ouvrière Hebdo", 09/02/1989, n°1983 ; - Photo Journal "Force Ouvrière Hebdo", 06/05/1992, n°2124

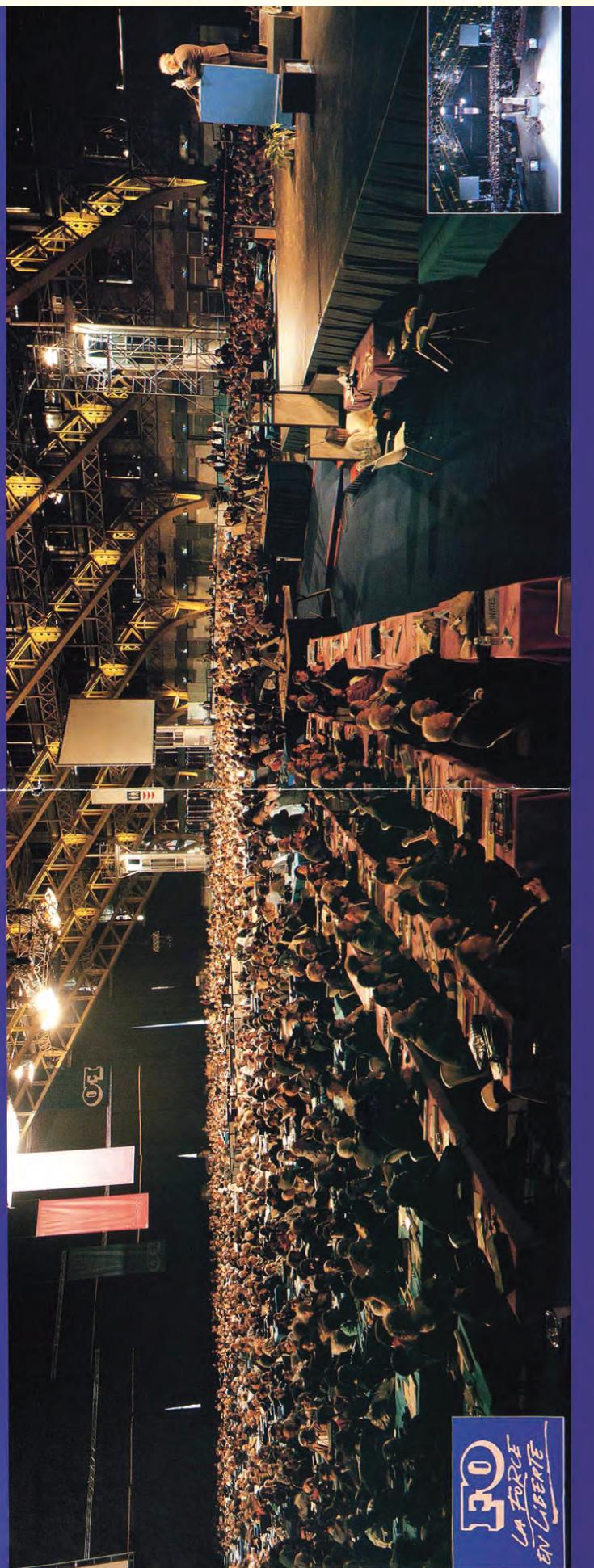
Détail Bureaux Confédéraux

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

# Affiche du "Congrès confédéral Force Ouvrière de 1992"

XVII ème CONGRÈS CONFÉDÉRAL FORCE OUVRIÈRE À LYON LES 27, 28, 29 ET 30 AVRIL 1992

**Révolutionnaire dans ses aspirations  
réformiste dans sa pratique  
c'est ainsi  
que notre syndicalisme sera  
moteur de l'Histoire...»**



Source : Journal "Force Ouvrière Hebdo", 27- 30/04/1992, Suppl. au n°2125  
Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO



# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

**1996**

## **BLONDEL Marc**

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - Expression publique - Relations avec les Fédérations nationales et les Unions départementales - BIT - CES - CISL*

## **ROULET André**

*Trésorerie - Administration de la Confédération*

## **BERNARD Alphonse**

*Emploi - Immigrés - Armée - Jeunesse - Femmes - Tourisme social*

## **BIAGGI Michelle**

*Négociation collective - Prévention - Hygiène - Sécurité - Conditions de travail - Logement - Comités d'entreprise*

## **CAILLAT Rémy**

*Presse confédérale - Information - Compte-rendu CE, CCN et Congrès - Enseignement*

## **JAYER Jean**

*Formation syndicale - Communication - Fête Force Ouvrière - Sport*

## **JAYEZ Benoît**

*Retraites complémentaires - UCR - Prévoyance sociale*

## **JENET Claude**

*Organisation - Propagande*

## **MALLET Jean-Claude**

*Sécurité sociale : Assurance maladie - Allocations familiales - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Assurance vieillesse - Mutualité*

## **MONRIQUE Michèle**

*Armée - Jeunesse - Immigrés - Travailleurs Français à l'étranger - Tourisme social*

## **PE Jacques**

*Europe - International - CES - CISL*

## **QUENTIN Jean-Claude**

*Emploi - Formation professionnelle - Formation continue*

## **SANTUNE Robert**

*Juridique - Réformes internes - Champ d'application des Fédérations - Commission de délimitation et des conflits - Statuts*

## **VALLADON René**

*Economie*



FO n° 2289 - 20/03/1996

**2000**

## **BLONDEL Marc**

*Secrétaire général*

*Marche générale de l'organisation - Expression publique - Relations avec les fédérations nationales et les Unions départementales - BIT - CES - CISL*

## **HOUPE Roland**

*Trésorerie - Administration générale de la Confédération*

## **BIAGGI Michelle**

*Conventions collectives - Négociation collective - Normes de travail - Logement social - Comités d'entreprise - Travail temporaire*

## **BILQUEZ Jean-Marc**

*Europe - CES*

## **DEVY Bernard**

*Retraites : Régime général - Retraites complémentaires - Prévoyance sociale - UCR*

## **JAYER Jean**

*Formation des militants - Communication - Fêtes Force Ouvrière*

## **MAILLY Jean-Claude**

*Presse confédérale - Information*

## **MALLET Jean-Claude**

*Sécurité sociale : Assurance maladie - Allocations familiales - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Assurance vieillesse - Mutualité*

## **MONRIQUE Michèle**

*Egalité - Armée - Droits de l'homme - Femmes - Travailleurs français à l'étranger - Immigrés - Tourisme social - Jeunes*

## **PUNGIER Marie-Suzie**

*Economie*

## **QUENTIN Jean-Claude**

*Emploi - Formation professionnelle - Formation continue*

## **ROULET André**

*Mission sur mandat du secrétaire général - DOM-TOM*

## **SANTUNE Robert**

*Juridique - Réformes internes - Champ d'application des Fédérations - Commission de délimitation et des conflits - Statuts*

## **VALLADON René**

*International - CES - CISL*



Sources : Photo Journal "Force Ouvrière Hebdo", 20/03/1996, n°2289 ; - Compte rendu Congrès confédéral FO, mars 2000

Détail Bureaux Confédéraux

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

Affiche du "Congrès confédéral Force Ouvrière de 2000"



NDP 01 45 35 11 00

# Bureaux confédéraux élus aux congrès de

**2004**

## **MAILLY Jean-Claude**

**Secrétaire général**

*Marche générale de l'organisation - Expression publique - Relations avec les fédérations nationales et les Unions départementales - BIT - CES - CISL*

## **HOUPE Roland**

*Trésorerie - Administration générale de la Confédération et des périphériques*

## **BIAGGI Michelle**

*Organisation - Comités d'entreprise - Négociation collective - Travail temporaire*

## **BILQUEZ Jean-Marc**

*Juridique - Statuts - Logement social - AFOC - Prud'hommes - DOM-TOM*

## **DEVY Bernard**

*Retraites : Régime général - Retraites complémentaires - Prévoyance sociale - UCR*

## **JAYER Jean**

*Formation des militants - Aide à la syndicalisation*

## **MALLET Jean-Claude**

*Protection Sociale : Assurance maladie - Allocations familiales - Recouvrement - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Mutualité - Prévention - Hygiène et sécurité*

## **MAZUIR Gérard**

*Presse confédérale - Site Internet - Publications - Communications*

## **MONRIQUE Michèle**

*Egalité - Armée - Droits de l'homme - Femmes - Travailleurs français à l'étranger - Immigrés - Tourisme social - Jeunes*

## **PUNGIER Marie-Suzie**

*Economie : Plan - Réforme de l'Etat - Enseignement - AFPA*

## **QUENTIN Jean-Claude**

*Emploi - Unedic - Formation professionnelle*

## **VALLADON René**

*Réformes internes - Développement - Commissions de délimitation et des conflits - Champ d'application des fédérations - Comités de groupe - Economie sociale - Encadrement*

## **VEYRIER Yves**

*International - Europe - CISL - CES - BIT*



FOH n°2674 - 01/09/2004

**2007**

## **MAILLY Jean-Claude**

**Secrétaire général**

*Marche générale de l'organisation - Expression publique - Relations avec les fédérations nationales et les Unions départementales - CSI - CES*

## **BOUTARIC Rose**

*Trésorerie - Administration générale de la Confédération et des périphériques*

## **BIAGGI Michelle**

*Organisation - DOM-TOM - Statuts - Travail temporaire - Intérim - Femmes - Armées*

## **BILQUEZ Jean-Marc**

*Protection Sociale : Assurance maladie - Allocations familiales - Recouvrement - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Mutualité - Prévention - Hygiène - Sécurité*

## **DEVY Bernard**

*Retraites : Régime général - Retraites complémentaires - Prévoyance sociale - UCR*

## **LARDY Stéphane**

*Emploi - Unedic - Formation professionnelle*

## **MAZUIR Gérard**

*Presse confédérale - Site Internet*

## **MEDEUF-ANDRIEU Marie-Alice**

*Conventions collectives - Négociation collective - Comités d'entreprise - Comités de groupe - Égalité professionnelle*

## **PORTE Didier**

*Communication - Publication*

## **PUNGIER Marie-Suzie**

*Economie - Développement durable - Plan - Réforme de l'Etat - AFPA*

## **THOMAS Andrée**

*Juridique - Prud'hommes - AFOC - Logement social*

## **VALLADON René**

*Formation syndicale - Formation des militants - Développement - Jeunes - Économie sociale - Commissions de délimitation et des conflits*

## **VEYRIER Yves**

*Europe - International - Droits de l'homme - Immigration - CSI - CES - TUAC - BIT*



FOH n°2811 - 04/07/2007

# 20<sup>ème</sup> Congrès Confédéral Confédération Générale du Travail



du 2 au 6  
février 2004

Paris-Nord Villepinte

L'indépendance syndicale  
une force pour l'avenir des salariés



# Bureau confédéral

## Elu aux congrès de 2011

### MAILLY Jean-Claude

#### Secrétaire général

*Marche générale de l'organisation - Expression publique - Relations avec les fédérations nationales et les Unions départementales - CSI - CES*

### BOUTARIC Rose

*Trésorerie - Administration générale de la Confédération et des périphériques*

### BILQUEZ Jean-Marc

*Protection Sociale : Assurance maladie - Allocations familiales - Recouvrement - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Prévention - Hygiène - Sécurité*

### LARDY Stéphane

*Emploi - Unedic - Formation professionnelle*

### MEDEUF-ANDRIEU Marie-Alice

*Conventions collectives - Négociation collective - Comités d'entreprise - Comités de groupe - Égalité professionnelle*

### PAVAGEAU Pascal

*Economie - Développement durable - Plan - Réforme de l'État*

### PIHET Philippe

*Retraites : Régime de base - Retraites complémentaires - Prévoyance sociale - UCR - Mutualité*

### PORTE Didier

*Juridique - Service juridique - Prud'hommes*

### THOMAS Andrée

*Europe - International - CSI - CES - Immigration - Consommation AFOC - Logement social*

### VALLADON René

*Formation syndicale - Formation des militants - Développement - Jeunes - Economie sociale - Commissions de délimitation et des conflits*

### VEYRIER Yves

*Presse confédérale - Communication - Site Internet - BIT et système multilatéral - Droits de l'Homme*



## En 2012

### MAILLY Jean-Claude

#### Secrétaire Général

*Marche générale de l'organisation - Expression publique - Relations avec les fédérations nationales et les Unions départementales - CSI - CES*

### BOUTARIC Rose

*Trésorerie - Administration générale de la Confédération et des périphériques*

### BALTAZAR Anne

*Egalité professionnelle - Handicap - Economie sociale - Egalité professionnelle - Handicap - Diversité (label)*

### BIAGGI Michelle

*Organisation - Statuts - Syndicalisation Femmes/jeunes-Armées - Outremer - Politique d'archivage*

### BILQUEZ Jean-Marc

*Protection sociale - Assurance maladie - Allocations familiales - Recouvrement - Commission nationale des accidents du travail et maladies professionnelles - Prévention - Hygiène - Sécurité*

### LARDY Stéphane

*Emploi - Assurance chômage - Formation professionnelle - Travail temporaire - Intérim - AFPA*

### MEDEUF-ANDRIEU Marie-Alice

*Négociation collective - Comités d'entreprise - Comités de groupe - Organisation du travail - Représentativité : collecte et suivi des résultats électoraux*

### PAVAGEAU Pascal

*Economie - Stratégie industrielle - Développement durable - Plan - Réforme de l'Etat*

### PIHET Philippe

*Retraites régime général et régimes de base - Retraites complémentaires - Prévoyance sociale - U.C.R - Mutualité (organismes complémentaires sur santé - Prévoyance)*

### PORTE Didier

*Juridique - Prud'hommes - Temps de travail - Contentieux - Développement - AFIP*

### PRIVAT Patrick

*Formation syndicale - Formation des militants - Commissions de délimitation et des conflits*

### THOMAS Andrée

*Secteur International - Europe - Droits de l'homme - Immigration - CSI - CES - TUAC - AFOC - Logement social*

### Yves VEYRIER

*Communication - Presse confédérale - Site internet - Information / Communication - Publications - OIT - Système multilatéral (G8/G20)*



Sources : Photo Journal "Force Ouvrière Hebdo", 23/02/2004, n°2011 ; - Photo Agenda Force Ouvrière, 2012

Détail Bureaux Confédéraux

Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

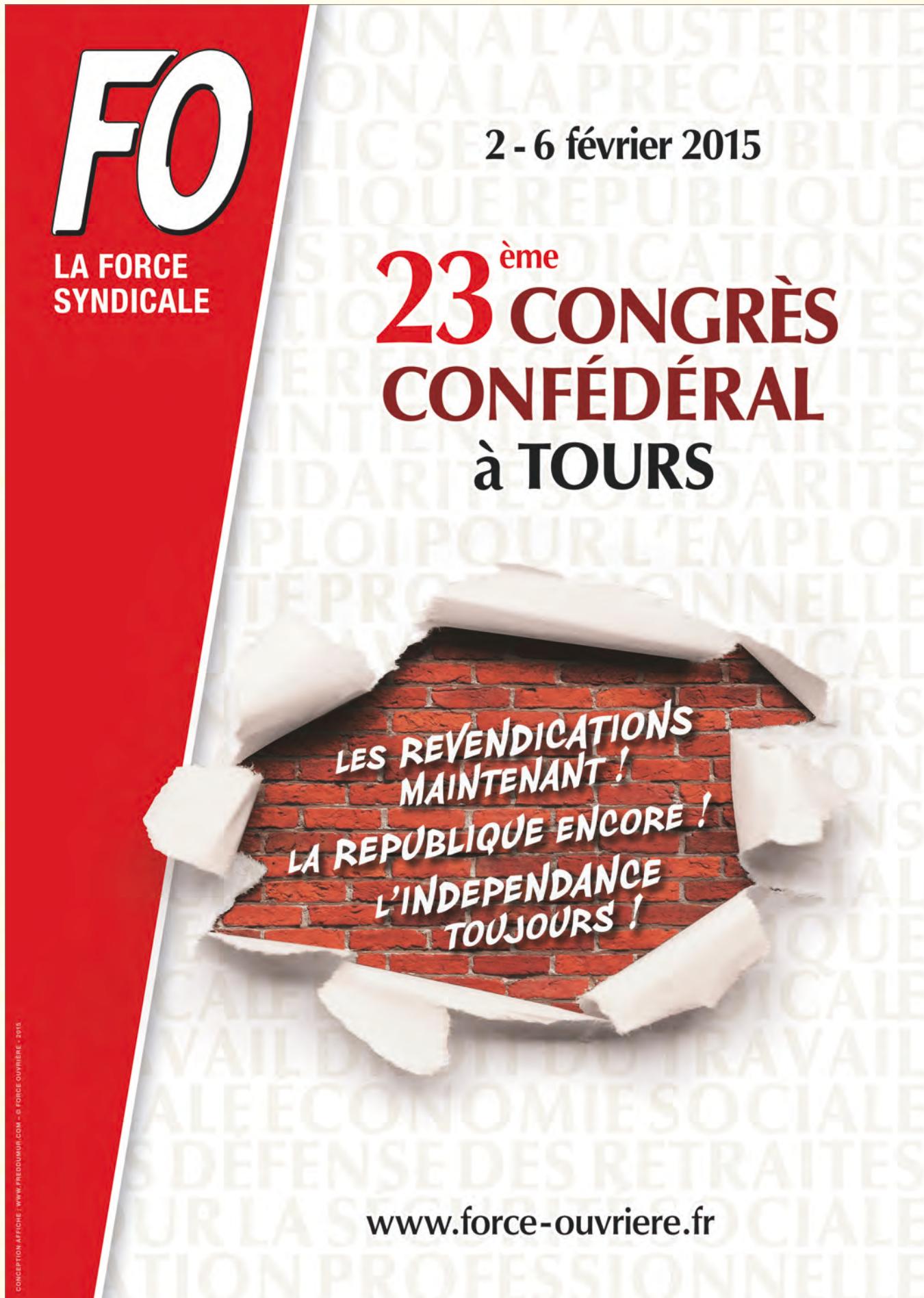


« Une Force, l'indépendance.  
Un Outil, la syndicalisation.  
**FO**, la force syndicale. »

**[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)**

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

## Affiche du "Congrès confédéral Force Ouvrière de 2015"



Source : Affiche Fonds Affiches Force Ouvrière  
Localisation : Centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO

## Notes



LA FORCE  
SYNDICALE

# Exposition **70 ANS** **de MILITANTISME** **1945-2015**

Cette exposition propose de mettre en lumière la fondation de Force Ouvrière et les principaux acteurs de l'Organisation

## DÉCOUVREZ

Ces militants syndicaux qui dès 1945 refusant l'influence des partis politiques ont lutté pour la défense des intérêts des travailleurs, la démocratie et la liberté

Les grands moments de la création de la Confédération Force Ouvrière

### LA CHARTE D'AMIENS



Les textes, photos et illustrations présentés dans cette exposition témoignent de 70 ans de syndicalisme libre et indépendant

**23<sup>ème</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL**  
du 2 au 6 février 2015 à TOURS

Centre de Documentation Gabriel Ventéjol - Confédération CGT-FO - [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

Cette brochure a été élaborée à partir des affiches présentées à l'exposition du Congrès de Tours du 2 au 6 février 2015.

Pour tout complément d'informations,  
s'adresser au centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO.

Tel.: 01 40 52 82 05

Mail : [prubin@force-ouvriere.fr](mailto:prubin@force-ouvriere.fr)

© Conception couverture : Fred Dumur - [www.freddumur.com](http://www.freddumur.com)

© Conception, réalisation, impression : 01 45 35 11 00





Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141, avenue du Maine - 75680 PARIS CEDEX 14

Tél. : 01 40 52 82 00 - Fax : 01 40 52 82 02

<http://www.force-ouvriere.fr>